

PROJET

DE

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1849.

410

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1848, a été voté par les Chambres au chiffre de . . fr. 17,593,444 43 et augmenté ultérieurement d'une somme de 50,000 » par suite du transfert du service des plantations du Département des Finances à celui des Travaux Publics.

ENSEMBLE. fr.	17,643,444 43
L'ensemble des crédits proposés pour le Budget de l'exercice 1849 s'élève à fr.	16,426,505 13
Il y a donc une diminution de dépense de fr.	1,216,939 30

Cette somme se compose de deux éléments : d'économies réelles et de simples diminutions de dépenses.

Parmi les économies *réelles*, il faut ranger, en première ligne, celles opérées et à opérer sur les dépenses du personnel.

En voici un aperçu :

Personnel de l'administration centrale. fr.	26,831 »
Commissions des <i>Annales des travaux publics</i> et des <i>Procédés nouveaux</i>	2,900 »
Personnel du service des plantations	8,800 »
— du corps des ponts et chaussées	62,404 »
— subalterne des ponts et chaussées.	95,988 25
— du chemin de fer.	110,389 50
— des postes	24,000 »
Conseil des mines.	15,200 »
Personnel du corps des mines	9,100 »
TOTAL. fr.	355,612 75

Toutes ces économies sont réalisables et seront réalisées à partir du 1^{er} janvier 1849.

Les économies éventuelles, résultant de l'extinction des charges temporaires, qui consistent en traitements de disponibilité, sont évaluées aux chiffres suivants :

Personnel de l'administration centrale . . fr.	8,000 »
— du corps des ponts et chaussées.	27,500 »
— subalterne des ponts et chaussées	33,500 »
— des postes	20,000 »
Conseil des mines	28,000 »
Personnel du corps des mines.	5,333 »
TOTAL. fr.	122,333 »
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	477,945 75

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Quant aux simples diminutions de dépenses, elles concernent surtout les travaux publics. Ainsi, par exemple, le service des bâtiments civils est diminué d'une somme de 202,700 francs, par suite de l'achèvement de travaux que le Gouvernement ne remplacera pas par d'autres, pendant l'année 1849. Le service des travaux hydrauliques est diminué d'une somme de fr. 362,833 71 c^s, par la même cause et aussi parce qu'on espère pouvoir introduire certaines économies dans les dépenses d'entretien, en les restreignant au strict nécessaire.

Du reste, en fait de travaux, la différence est très-difficile à établir entre l'économie et la simple diminution de dépense. Il a donc paru inutile de la rechercher ici. On pourra voir au tableau des développements du projet de Budget sur quelles allocations frappent ces diminutions de dépense.

Le Département des Travaux Publics se propose de publier, dans un très-court délai, un cahier de développements, dans lequel chaque article du Budget sera présenté dans ses moindres détails. Ce cahier fera connaître aussi les diverses mesures organiques qui sont projetées pour le personnel des divers services, et qui permettront de réaliser l'importante économie mentionnée plus haut.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi, dont la teneur suit, sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux Publics est fixé, pour l'exercice 1849, à la somme de *seize millions quatre cent vingt-six mille cinq cent cinq francs treize centimes* (fr. 16,426,305 13 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 5 novembre 1848.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
1	Traitement du Ministre	21,000 "	"	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	241,000 "	8,000 "	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,000 "	"	
4	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	42,500 "	"	
	<i>Commission des Annales des Travaux Publics.</i>			527,500 "
5	Frais de route et de séjour des membres de la commission	1,100 "	"	
6	Publication du recueil, frais de bureau, etc	5,900 "	"	
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
7	Frais de route et de séjour des membres de la commission	600 "	"	
8	Matériel. achat de réactifs, d'appareils, etc	1,400 "	"	
CHAPITRE II.				
PONTES ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS — CANAUX, RIVIÈRES ET POLDRES. — PORTS ET CÔTES. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
<i>SECTION 1 — Ponts et chaussées.</i>				
9	Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets	2,618,600 "	"	
10	Plantation des routes.	41,200 "	"	
<i>SECTION 2 — Bâtimens civils</i>				
11	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	52,000 "	"	
<i>SECTION 3 — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des poldres</i>				
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>				
12	Entretien et travaux d'amélioration	29,548 "	"	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc</i>				
13	Entretien et travaux d'amélioration	26,000 "	47,000 "	
<i>Canal de Pommeroeul à Antoing.</i>				
14	Entretien et travaux d'amélioration	96,489 "	"	
<i>Sambre canalisée.</i>				
15	Entretien et travaux de dragage	100,412 "	"	
	A REPORTER	fr 3,280,540 "	55,000 "	527,500 "

POUR L'EXERCICE 1849.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,280,549	55,000	5,27,500
	<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>			
16	Travaux d'entretien et d'amélioration	63,900	18,000	
	<i>Escaut.</i>			
17	Entretien et travaux d'amélioration	16,548	2,500	
	<i>Lys.</i>			
18	Entretien et travaux d'amélioration	27,700	20,500	
	<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
19	Entretien et travaux d'amélioration	20,000	200,000	
	<i>Service de la Meuse dans la province de Limbourg.</i>			
20	Entretien et travaux d'amélioration	40,000	10,000	
	<i>Dendre.</i>			
21	Entretien et travaux d'amélioration	10,957 84	7,000	
	<i>Rupel.</i>			
22	Travaux d'amélioration et de navigation	°	50,000	
	<i>Dyle et Démer.</i>			
25	Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer.	13,000	100,000	
	<i>Senne.</i>			
24	Loyer d'une maison éclusière à Vilvorde.	250	°	
	<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>			
25	Entretien et travaux d'amélioration	27,279	41,000	
	<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
26	Entretien et travaux d'amélioration	10,000	18,284	
	<i>Canal de la Campine.</i>			
27	Entretien et travaux d'amélioration	50,550	13,000	
	<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
28	Entretien et travaux d'amélioration	9,000	7,500	
	A REPORTER. fr.	5,578,513 84	522,584	5,27,500

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr	3,578,513 84	592,584 "	597,500 "
	<i>Petite-Nithe canalisee</i>				
29	Quatrième annuité à payer à la province d'Anvers 50,000				
	Entretien et travaux d'amélioration 10,000		10,000 "	30,000	
	<i>Canal de Moervuert</i>				
30	Entretien ordinaire		1,840 "		
	<i>Ouvrages établis pour améliorer le régime des eaux du sud de Bruges</i>				
31	Entretien		9,860 "		
	<i>Canal de Deynze à Schipdonck</i>				
32	Travaux d'entretien ordinaire		2,000 "		
33	Travaux aux voies navigables de second ordre . frais d'études et de levée de plans, achat et réparation d'instruments		15,000 "		5 072 674 15
34	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances		20,000 "		
35	Subside à allouer à la direction du polder de Lillo		"	1,500 "	
	SECTION 4 — Ports et côtes				
36	Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende		45,450 "	84 000 "	
37	Entretien et travaux d'amélioration du port de Nieuport		15,953 53	19,000 "	
38	Entretien et travaux d'amélioration de la côte de Blankenberghe		79,900 "	7 783 90	
39	Entretien des phares et fanaux		1,000 "		
	SECTION 5 — Personnel des ponts et chaussées				
40	Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées et des ingénieurs et conducteurs adjoints à ce corps — Frais de bureau et de déplacement		563,500 "	27,500 "	
41	Traitement et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées, surveillants, gardes-ponts à bascule, pontonniers, écluseurs, etc		292,500 "	55,500 "	
42	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil		12,000 "		
	CHAPITRE III.				
	CHEMIN DE FER				
	PREMIÈRE SECTION				
	Chemins de fer en exploitation.				
	PERSONNEL				
	<i>Service général — Direction</i>				
45	Traitements et indemnités		248,452 "		
	<i>Service de l'entretien des routes et des stations</i>				
44	Traitements et indemnités		161,740 "		
	A REPORTER	fr	5,055,507 17	754,867 00	5,400,174 15

POUR L'EXERCICE 1849.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,035,507 17	754,867 96	5,400,174 15
	<i>Service de locomotion et d'entretien du matériel.</i>			
45	Traitements et indemnités	97,550 *	"	
	<i>Service des transports et de perception.</i>			
46	Traitements et indemnités	648,400 "	"	
47	Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de service	140,000 "	"	
	<i>Salaires.</i>			
48	Service général. — Direction	16,400 *	"	
49	Entretien des routes et des stations	1,180,000 "	"	
50	Locomotion et entretien du matériel	1,401,150 "	"	
51	Fours à coke	95,000 "	"	9,140,251 *
52	Transports et perception	615,600 "	"	
	<i>Travaux et fournitures.</i>			
53	Service général. — Direction	118,744 "	"	
54	Entretien des routes et des stations	262,000 "	127,000 *	
55	Billes et fers des voies	560,000 "	446,000 "	
56	Locomotion et entretien du matériel	2,492,510 "	"	
57	Renouvellement du matériel	100,000 "	200,000 *	
58	Transports et perception	190,000 "	"	
	DEUXIÈME SECTION.			
	Direction de la régie des chemins de fer.			
59	Personnel	36,500 "	"	
60	Matériel	5,500 *	"	
	CHAPITRE IV.			
	POSTES.			
01	Personnel	1,015,000 "	20,000 "	
62	Matériel	467,000 *	"	
63	Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	20,000 "	"	1,536,000 *
64	Frais de premier établissement des timbres d'affranchissement, décrétés par l'art. 4 de la loi du 24 décembre 1847.	"	16,000 *	
	A REPORTER. . . . fr.	14,512,557 17	1,565,867 96	16,076,405 15

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	14,512,557 17	1,565,807 96	16,076,405 13
	CHAPITRE V. MINES.			
65	Personnel du conseil des mines. — Traitements de disponibilité . . .	"	28,000 "	
66	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	45,000 "	"	
67	Impressions, achats de livres et d'instruments; encouragements et subventions pour la publication de plans et mémoires; essais et expériences.	7,000 "	"	244,100 "
68	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines. . . .	152,707 "	5,555 "	
69	Jurys d'examen et voyages des élèves de l'école des mines	6,000 "	"	
	CHAPITRE VI.			
70	Pensions	85,000 "	"	85,000 "
	CHAPITRE VII.			
71	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	5,000 "	"	5,000 "
	CHAPITRE VIII.			
72	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 "	"	18,000 "
	TOTAL DU PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	14,820,504 17	1,597,200 96	16,426,505 13

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 5 novembre 1848.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

PROJET DE BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Pour l'exercice 1849

DEVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	*	Traitement du Ministre
2	*	— des fonctionnaires, employés et gens de service
3	*	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale
4	*	<i>Matériel</i> — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
<i>Commission des Annales des Travaux publics</i>		
5	*	Frais de route et de séjour des membres de la commission
6	*	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>		
7	*	Frais de route et de séjour des membres de la commission
8	*	Matériel achat de réactifs, d'appareils, etc.
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr		
CHAPITRE II		
PONTS ET CHAUSSÉES — BATIMENTS CIVILS — CANAUX, RIVIÈRES ET POLDRES — PORTS ET CÔTES — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES		
9	a	Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1849
	b	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables, ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement
	c	Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, matériel et impressions
	d	Travaux d'amélioration et construction de routes
<i>Plantations sur les routes.</i>		
10	a	Plantations nouvelles et entretien de celles existantes
	b	Sommes à valoir pour frais de surveillance extraordinaire
TOTAL DE LA I ^{re} SECTION fr		

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES Ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		Augmentation	Diminution	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	
241,000	8,000	(a) 249,000	215,904	35,096	"	a Le chiffre comprend deux transferts à voir
8,000	"	8,000	8,000	"	"	1° Duchap II, art 40 (Personnel des ponts et chaussées) fr 43,800
42,500	"	42,500	52,266	(b) 10,254	"	2° Duchap III, art 55 (Personnel de la direction du chemin de fer) fr 19,127
						Ensemble fr 61,927
1,100	"	1,100	6,900	"	(c) 1,900	En tenant compte de ce double transfert, on trouve que la somme demandée au Budget de 1849, pour le traitement du personnel de l'administration centrale du Département des Travaux Publics, présente, sur la somme allouée pour l'exercice 1848, une diminution de 26,431 francs
3,900	"	3,000				
600	"	600	3,000	"	(d) 1,000	b) Cette différence en plus de 10,254 francs provient d'un transfert du chap III, art 55
1,400	"	1,400				
319,500	8,000	327,500	285,070	45,550	2,900	c) Un arrêté royal, du 1 ^{er} mars 1848 a supprimé l'indemnité allouée pour droits de présence aux membres de la commission des finales
						d) L'indemnité annuelle de 1,000 francs dont jouissait le secrétaire de la commission a été supprimée par arrêté du 30 juin 1848
1,420,672	"	(e) 2,618,600	2,618,600	"	"	e) Le crédit demandé pour 1849 est absolument le même que celui accordé pour 1848. Le chiffre de 1,420,672 francs, porté pour l'entretien ordinaire, comprend une dépense de 26,700 francs, que nécessiterait la mise à l'entretien, en 1849, de 14 sections de routes nouvelles. L'on aurait pu, à la rigueur, réduire l'allocation totale demandée d'une somme de 85,757 francs par suite de la diminution de 50,807 francs, obtenue sur le prix d'entretien, par le renouvellement partiel des baux, et de la réduction de 52,900 francs opérée sur les lit b et c, mais cette réduction aurait diminué d'autant le chiffre de 987,928 francs, affecté à des travaux d'amélioration et à la construction de routes qui doivent procurer de l'occupation à la classe ouvrière, chiffre qui se trouve d'ailleurs restreint de fait à environ 500,000 francs, par suite d'engagements déjà contractés
200,000	"					
10,000	"					
987,928	"					
59,700	"	(f) 41,200	50,000	"	8,800	f) Le crédit demandé pour 1849 présente sur celui accordé en 1848, une diminution de 8,800 francs, résultant de la suppression des fonctions de conservateur des plantations
1,500	"					
2,659,800	"	2,659,800	2,668,600	"	8,800	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
11	°	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.
	°	Construction d'édifices, etc.
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDRES.		
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>		
12	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale.
	c.	Travaux de restauration et de renforcement des bords.
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
15	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Travaux de dévasement.
	c.	Exhaussement du perré de droite de la prise d'eau de Hocht
	d.	Remplacement du pont-levis de Mechelen par un pont tournant. — Deuxième moitié
	e.	Remplacement du pont-levis de Bilsen par un pont tournant. — Première moitié
	f.	Travaux de plantations
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
14	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— — — — — extraordinaire et d'amélioration; alimentation par machines à vapeur
<i>Sambre canalisée.</i>		
15	°	Travaux d'entretien ordinaire et de dragage
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>		
16	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage.
	c.	Primes pour le service de halage
	d.	Frais de navigation du soir
		A REPORTER. fr.

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,000 "	"	52,000 "	52,060 "	"	60 "	<i>a)</i> Cette différence provient, en grande partie, de ce que le crédit demandé au Budget précédent, pour la construction de la salle destinée au Sénat, est venu à disparaître de celui de 1849, toutes les dépenses de ce chef pouvant être soldées au moyen des allocations déjà votées.
"	"	"	202,700 "	"	(a 202,700 "	
52,000 "	"	52,000 "	254,760 "	"	202,760 "	
7,548 "	}	29,548 "	20,000 "	348 "	"	
12,000 "						
10,000 "						
26,000 "	"	75,000 "	47,150 "	25,850 "	"	
"	20,000 "					
"	7,000 "					
"	8,500 "					
"	8,500 "					
"	5,000 "					
24,000 "	"	96,480 "	96,480 "	"	"	
72,480 "	"					
106,412 "	"	106,412 "	107,812 "	"	1.400 "	
41,900 "	"	81,000 "	105,000 "	"	25,100 "	
"	10,000 "					
22,000 "	"					
"	8,000 "					
322,140 "	65,000 "	387,140 "	385,451 "	26,198 "	24,500 "	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Service de l'Escaut.</i>
17	a.	Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale
	b.	— — — dans la province de Hainaut
	c.	Construction de deux ponts de halage dans la Flandre orientale
		<i>Service de la Lys.</i>
18	a.	Travaux ordinaires dans la Flandre occidentale
	b.	— — — dans la Flandre orientale.
	c.	Reconstruction du pont tournant établi sur l'écluse d'Harlebeke
	d.	Prolongement du radier du barrage de Vive-St-Éloi
	e.	Construction de trois ponts de halage
	f.	Restauration de l'avant-radier de l'écluse de la Pêcherie à Gand
		<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>
19	a.	Entretien et travaux aux chemins de halage.
	b.	Travaux d'amélioration.
		<i>Service de la Meuse dans la province de Limbourg.</i>
20	a.	Entretien du chemin de halage de la rive gauche et des ouvrages exécutés depuis 1840, y compris 1847.
	b.	Réparations éventuelles aux rives.
		<i>Service de la Dendre.</i>
21	a.	Travaux d'entretien ordinaire dans la province de Hainaut
	b.	— — — dans la Flandre orientale
	c.	Enlèvement d'attérissements et d'alluvions
	d.	Indemnités pour la manœuvre du moulin de Grammont
		<i>Service du Rupel.</i>
22	*	Travaux d'amélioration de la navigation.
		<i>Service de la Dyle et du Démer.</i>
23	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	— à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Dyle et du Démer
		<i>Service de la Senne.</i>
24	*	Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne [pour mémoire.] (Crédit qui ne figure plus au Budget de 1840)
	*	Loyer d'une maison pour loger l'éclusier de Vilvorde.
		A REPORTER. fr.

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
322,140	55,000	387,140	585,451	26,198	24,500	
6,548	"	18,648	42,788 60	"	24,140 60	
10,000	"					
"	2,500					
17,500	"	48,200	29,500	18,000	"	
10,400	"					
"	7,000					
"	4,000					
"	1,100					
"	8,400					
20,000	"	220,000	220,000	"	"	
"	200,000					
40,000	"	50,000	150,000	"	100,000	
"	10,000					
5,000	"	17,957 84	10,700	7,257 84	"	
6,088	"					
"	7,000					
1,269 84	"					
"	50,000	50,000	110,540	"	80,540	
13,000	"	115,000	115,000	"	"	
"	100,000					
"	"	"	20,200	"	20,200	
250	"	250	250	"	"	
450,404 84	454,800	885,204 84	1,091,220 60	52,555 84	258,380 60	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NENÉNO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Service des canaux de Gand à Ostende.</i>
	a.	Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale
	b.	— — — dans la Flandre occidentale
	c.	Reconstruction du pont de Lovendeghem
25	d.	Renforcement et exhaussement des digues, revêtement en briques des talus de la partie des canaux comprise entre Bruges et Ostende
	e.	Renouvellement des ponts des Dominicains et de Paille, à Bruges
	f.	Réparation des quais dans la traverse de la même ville
		<i>Service du canal de Mons à Condé.</i>
26	a.	Entretien ordinaire
	b.	Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration
		<i>Service du canal de la Campine.</i>
27	a.	Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascinages et des digues des 1 ^{re} et 2 ^e sections.
	b.	Rechargement des digues en gravier
	c.	Plantation des terrains compris entre les dépôts de sable et le canal
		<i>Service du canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
28	a.	Entretien des terrassements et des ouvrages d'art.
	b.	Pavage aux abords des bassins.
	c.	Plantations
		<i>Service de la Petite-Nêthe canalisée.</i>
29	a.	Quatrième annuité à payer à la province d'Anvers pour la reprise, par l'État, de la Petite-Nêthe canalisée.
	b.	Entretien des ouvrages d'art, du lit de la rivière, des fascinages et des digues
	c.	Construction de deux maisons aux écluses n ^{os} 3 et 4
	d.	Renouvellement d'une partie du matériel des écluses de Lierre
		<i>Service du canal de Zelzate à la mer du Nord.</i>
"	"	Pour mémoire
		<i>Service du Moervaert.</i>
30	"	Entretien ordinaire
		<i>Service du canal de Nevele.</i>
"	"	Pour mémoire
		A REPORTER. fr.

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
450,404 84	454,800 "	885,204 84	1,091,229 60	52,555 84	258,580 60	
5,579 "	"					
21,700 "	"					
"	0,000 "					
"	15,000 "	08,279 "	96,584 58	"	28,305 58	
"	15,000 "					
"	2,000 "					
10,000 "	"					
"	18,284 "	28,284 "	28,284 "	"		
50,550 "	"					
"	8,000 "	65,550 "	85,000 "		19,470 "	
"	5,000 "					
9,000 "	"					
"	1,500 "	16,500 "	32,000 "	"	15,500 "	
"	6,000 "					
"	50,000 "					
10,000 "	"	69,000 "	67,000	2,000 "	"	
"	7,000 "					
"	2,000 "					
"	"	"	28,800	"	28,800 "	
1,849 "	"	1,849 "	2,200 "	"	351 "	
"	"	"	660 "	"	660 "	
550,062 84	575,584 "	1,122,640 84	1,429,758 18	34,555 84	351,467 18	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Ouvrages établis pour améliorer le régime des eaux du sud de Bruges.</i>
31	a.	Entretien des talus et de la cunette du canal
	b.	Entretien du siphon, des ponts, des ponceaux et des déversoirs
		<i>Service du canal de Deynze à Schipdonck.</i>
52	"	Travaux d'entretien ordinaire.
		<i>Voies navigables de second ordre.</i>
55	"	Travaux aux voies navigables de second ordre; frais d'études et de levé de plans; achat et réparation d'instruments
		<i>Service des bacs et bateaux de passage.</i>
54	"	Entretien et confection des bacs et de leurs dépendances.
		<i>Service des Poldres.</i>
55	"	Subside à allouer à la direction du poldre de Lillo.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS ET COTES.
		<i>Port d'Ostende.</i>
56	a.	Entretien de l'avant-port
	b.	— de l'arrière-port et des écluses de Slykens
	c.	— des écluses du bassin de commerce
	d.	Réparation de dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans
	e.	Reconstruction de l'écluse des Wateringues de Vladsloo et de Camerlings. — Première moitié
		<i>Port de Nieuport.</i>
37	a.	Entretien du port
	b.	Entretien de la nouvelle écluse
	c.	Construction d'une maison éclusière.
	d.	Rectification du chenal et prolongement des six premiers épis du côté de l'Est.
		A REPORTER. fr.

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
550,062 84	573,584 "	1,122,646 84	1,420,758 18	54,555 84	551,407 18	
7,660 "	"	9,860 "	"	9,860 "	"	
2,200 "	"					
2,000 "	"	2,000 "	"	2,000 "	"	
15,000 "	"	15,000 "	14,777 "	225 "	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
"	1,500 "	1,500 "	"	1,500 "	"	
605,022 84	575,084 "	1,181,006 84	1,464,555 18	67,958 84	551,407 18	
50,500 "	"	127,450 "	138,810 "	"	11,560 "	
3,700 "	"					
450 "	"					
"	4,000 "					
"	80,000 "					
15,555 55	"	54,955 55	25,655 01	9,500 52	"	
600 "	"					
"	9,000 "					
"	10,000 "					
50,585 55	103,000 "	162,585 55	164,445 01	9,500 52	11,560 "	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

ORDRE des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT	fr
		<i>Cote de Blankenberghe.</i>	
58	a	Travaux d'entretien	
	b	Prolongement en mer de la jetée n° 5, de la 2 ^e section	
		<i>Phares et fanaux</i>	
59	.	Entretien des phares et fanaux	
		TOTAL DE LA 4 ^e SECTION	fr
		CINQUIÈME SECTION	
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES	
40	•	Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées et des ingénieurs et conducteurs adjoints à ce corps — Frais de bureau et de déplacement	
41	•	Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées, surveillants gardes ponts à bascule, pontonniers éclusiers, etc	
42	•	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil	
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION	fr
		Récapitulation du chapitre II.	
•	•	1 ^{re} section Ponts et chaussées	
•	•	2 ^e — Bâtimens civils	
•	•	3 ^e — Canaux, rivières et poldres	
•	•	4 ^e — Ports et côtes	
•	•	5 ^e — Personnel du service des ponts et chaussées	
		TOTAL DU CHAPITRE II	fr.

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
59,585 53	105,000 "	162,585 53	164,445 01	9,500 52	11,560 "	
70,900 "	"	87,685 96	87,000 49	"	6 53	
"	7,785 96					
1,000 "	"	1,000 "	750 "	250 "	"	
140,285 53	110,785 96	251,067 29	252,885 50	9,530 52	11,566 53	
565,500 "	27,500 "	591,000 "	606,004 "	"	15,004 "	
292,500 "	55,500 "	525,800 "	421,788 25	"	95,988 25	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
867,800 "	61,000 "	928,800 "	1,059,792 25	"	110,992 25	
2,659,800 "	"	2,659,800 "	2,668,600 "	"	8,800 "	
52,000 "	"	52,000 "	254,760 "	"	202,760 "	
605,922 84	575,084 "	1,181,006 84	1,461,555 18	67,958 84	551,467 18	
140,285 53	110,785 96	251,067 29	252,885 50	9,530 52	11,566 53	
867,800 "	61,000 "	928,800 "	1,059,792 25	"	110,992 25	
4,325,806 17	746,867 96	5,072,674 13	5,680,570 93	77,489 16	683,585 96	

e. Une somme de 15,800 francs a été trans-
férée au chap. 1, art. 2.
Le chiffre de 591,000 francs comprend une
somme de 61,200 francs, pour le traitement et
les indemnités des ingénieurs et conducteurs
des ponts et chaussées détachés au service des
provinces qui, jusqu'à présent, étaient payés
sur les budgets provinciaux, et qui, en 1849,
le seront sur le Budget du Département des
Travaux Publics.
La somme de 61,200 francs, à payer de ce
chef par les provinces, a été portée au Budget
des Voies et Moyens. Il en résulte que l'écono-
mie réalisée sur cet article s'élève, en réalité,
à la somme de 76,204 francs, dont il faut, tou-
tefois, déduire celle de 15,800 francs, transférée
à l'art. 2 du chap. 1er.

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CHEMIN DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
CHEMINS DE FER EN EXPLOITATION.		
<i>§ 1^{er}. Personnel.</i>		
43	»	Service général. — Direction
44	»	Entretien des routes et des stations
45	»	Locomotion et entretien du matériel.
46	»	Transports et perception.
47	»	Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de service.
		TOTAL DU § 1 ^{er} DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.
<i>§ 2. Salaires.</i>		
48	»	*Service général. — Direction
<i>Entretien des routes.</i>		
49	a.	Service ordinaire.
	b.	Besoins nouveaux.
<i>Locomotion et entretien du matériel.</i>		
50	a.	Service ordinaire.
	b.	Besoins nouveaux
	c.	Arsenal de Malines
	d.	Primes aux machinistes et chefs d'atelier
51	»	Fours à coke
<i>Transports et perception.</i>		
52	a.	Service ordinaire.
	b.	Besoins nouveaux
		TOTAL DU § 2 DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
248,452	»	248,452	271,525	»	23,073	
161,740	»	161,740	244,545 50	»	82,794 50	
97,550	»	97,550	110,960	»	13,610	
648,496	»	648,496	687,535	»	39,059	
140,000	»	140,000	140,000	»	»	
1,296,047	»	1,296,047	1,454,565 50	»	(a 158,516 50	a) Cette diminution résulte 1° Jusqu'à concurrence de fr 110,589 50 de réductions opérées sur les traitements, par suite d'une reorganisation du personnel, 2° Jusqu'à concurrence de fr 48,127 00 du transfert du bureau de contrôle à l'administration centrale du Département
16,400	»	16,400	16,400	»	»	Ensemble fr 158 516 50
1,060,000	»	1,180,000	1,180,000	»	»	b) Salaires de 165 ouvriers presumes nécessaires pour le service de nuit à établir entre Bruxelles, Anvers et Cologne
(b) 120,000	»					
1,060,780	»	1,461,150	1,461,150	»	»	c) Salaires d'ouvriers nouveaux pour le service de nuit
(c) 100,000	»					
270,350	»					
50,000	»	95,000	95,000	»	»	
95,000	»					
604,275	»	615,600	615,600	»	»	d) Idem idem.
(d) 11,325	»					
3,368,150	»	3,368,150	3,368,150	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<i>§ 5. Travaux et fournitures.</i>
55	"	Service général. — Direction
		<i>Routes et stations (entretien).</i>
54	a.	Service ordinaire.
	b.	Améliorations. — Charges extraordinaires
		<i>Billes et fers des voies.</i>
55	a.	Service ordinaire.
	b.	Charges extraordinaires.
		<i>Locomotion et entretien du matériel.</i>
56	a.	Service actuel.
	b.	Besoins nouveaux
57	"	Renouvellement du matériel
		<i>Transports et perception.</i>
58	"	Service ordinaire.
		TOTAL DU § 5 DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.
		Récapitulation de la 1^{re} section.
"	"	§ 1 ^{er} Personnel
"	"	§ 2 ^e Salaires.
"	"	§ 3 ^e Travaux et fournitures
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.
		DEUXIÈME SECTION.
		DIRECTION DE LA RÉGIE DU CHEMIN DE FER.
50	"	Personnel
60	"	Matériel
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
		Récapitulation du chapitre III.
"	"	1 ^{re} SECTION. Chemins de fer en exploitation.
"	"	2 ^e — Direction de la régie du chemin de fer
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
118,744	"	118,744	129,000	"	(a 10,256	a) Cette somme représente le montant des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien du mobilier du bureau de contrôle qui doit être transféré au Département des Travaux Publics; elle est reportée à l'allocation pour le matériel de l'administration centrale.
262,000	"	589,000	589,000	"	"	
"	127,000	589,000	589,000	"	"	
500,000	"	946,000	1,424,000	"	(b 478,000	b) Cette diminution résulte exclusivement de l'abaissement du prix des fers et du prix des bois.
"	446,000	946,000	1,424,000	"	"	
2,392,310	"	2,402,310	2,402,310	"	"	c) Montant des fournitures présumées nécessaires pour le service de nuit.
(c 100,000	"	2,402,310	2,402,310	"	"	
100,000	200,000	500,000	500,000	"	"	
190,000	"	190,000	190,000	"	"	
3,663,054	773,000	4,436,054	4,024,310	"	488,256	
1,206,047	"	1,206,047	1,454,563 50	"	158,516 50	
3,568,150	"	3,568,150	3,568,150	"	"	
3,663,054	773,000	4,436,054	4,024,310	"	488,256	
8,327,231	773,000	9,100,231	9,747,003 50	"	646,772 50	
36,500	"	36,500	36,500	"	"	
3,500	"	3,500	3,500	"	"	
40,000	"	40,000	40,000	"	"	
8,327,231	773,000	9,100,231	9,747,003 50	"	646,772 50	
40,000	"	40,000	40,000	"	"	
8,367,231	773,000	9,140,231	9,787,003 50	"	646,772 50	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
POSTES.		
61	"	<i>Personnel.</i> — Traitement de l'inspecteur général, des directeurs, contrôleurs, percepteurs, commis, adjoints-commis, distributeurs facteurs, facteurs ruraux, boitiers, courriers-messagers-piétons, etc. fr. 1,025,000 ° }
		Allocation destinée à subvenir aux besoins qui peuvent résulter de la réforme postale 10,000 " }
62	"	<i>Matériel.</i> — Frais de bureau et de loyer, papiers, impressions, timbres, cachets, boîtes, etc. — Frais de tournées et de missions relatives au service des postes; transports des dépêches fr. 455,000 ° }
		Allocation jugée nécessaire pour couvrir les dépenses de matériel à résulter de la réforme postale. 14,000 " }
65	"	Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer.
64	"	Frais de premier établissement des timbres d'affranchissement décrétés par l'article 4 de la loi du 24 décembre 1847.
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		
CHAPITRE V.		
MINES.		
65	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements de disponibilité
"	"	Conseil des mines. — Matériel.
66	"	Subsides aux caisses de prévoyance, et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.
67	"	Impressions, achat de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et mémoires, essais et expériences
68	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.
60	"	Jurys d'examen et voyages des élèves de l'école des mines
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
PENSIONS.		
70	"	Pensions
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
SECOURS.		
71	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
72	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,015,000 »	20,000 »	1,035,000 » (a)	1,000,000 »	35,000 »	»	<p>a) Ce chiffre comprend un transfert de l'article 62 d'une somme de 47,000 francs, destinée à payer les traitements des courriers et messagers-piétons qui, jusqu'à présent, étaient imputés sur l'article Matériel (transport des dépêches).</p> <p>b) Une somme de 47,000 francs a été transférée à l'article précédent.</p> <p>Les économies à introduire dans l'organisation du personnel des postes, sont évaluées à 44,000 francs, dont il faut déduire, pour charges extraordinaires et temporaires, une somme de 20,000 francs, ce qui réduit, pour le moment, l'économie à 24,000 francs. Toutefois, dans la provision des besoins nouveaux qui naîtront de la réforme postale, on a jugé prudent de maintenir au Budget de 1849 cette somme de 24,000 francs, qui serait répartie comme suit :</p> <p>1° Pour augmentation éventuelle du nombre d'agents subalternes attachés aux bureaux des postes . fr. 16,000 »</p> <p>2° Pour frais d'impression, de gravure et dépenses extraordinaires du transport des dépêches . . . 14,000 »</p> <p>TOTAL ÉGAL. . . fr. 24,000 »</p> <p>De nouvelles réductions pourront être obtenues plus tard par la fusion du service des postes avec celui du chemin de fer, si, comme il y a lieu de l'espérer, les essais déjà commencés sur quelques points sont suivis d'un résultat favorable.</p>
467,000 »	»	(b) 467,000 »	500,000 »	»	33,000 »	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	16,000 »	16,000 »	»	16,000 »	»	
1,500,000 »	56,000 »	1,556,000 »	1,520,000 »	40,000 »	33,000 »	
»	28,000 »	28,000 »	45,200 »	»	15,200 »	
»	»	»	2,400 »	»	2,400 »	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	9,000 »	»	2,000 »	
152,767 »	5,535 »	158,302 »	167,200 »	»	9,100 »	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
210,767 »	53,535 »	264,302 »	272,800 »	»	28,700 »	
85,000 »	»	85,000 »	75,000 »	8,000 »	»	
85,000 »	»	85,000 »	75,000 »	8,000 »	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMEROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres	Pages	
<i>Récapitulation.</i>		
I	420	Administration centrale
II	<i>Ib.</i>	Ponts et chaussées
III	452	Chemin de fer
IV	456	Postes
V	<i>Ib.</i>	Mines . .
VI	<i>Ib.</i>	Pensions .
VII	<i>Ib.</i>	Secours
VIII	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX
		fr

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
319,500 »	8,000 »	327,500 »	285,070 »	45,530 »	2,900 »	
4,525,806 17	746,867 06	5,072,674 13	5,680,570 95	77,439 16	685,585 96	
8,367,251 »	773,000 »	9,140,251 »	9,787,005 50	»	646,772 50	
1,500,000 »	56,000 »	1,556,000 »	1,520,000 »	49,000 »	55,000 »	
210,767 »	53,555 »	244,100 »	272,800 »	»	28 700 »	
85,000 »	»	85,000 »	75,000 »	8,000 »	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
14,829,504 17	1,507,200 06	16,426,505 13	17,643,444 43	179,819 16	1,596,758 46	
DIFFÉRENCE EN MOINS . fr				1,216,959 50		

440

(ANNEXE AU N° 1.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1848 — 1849.

DÉVELOPPEMENTS NOUVEAUX

A L'APPUI

DU BUDGET DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE DE 1849.

2

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

ART. 2. — TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET GENS DE SERVICE.

Somme demandée pour 1849	fr. 249,000
Somme allouée au budget de 1848.	213,904
Différence en plus.	fr. 35,096

Mais il est à remarquer que le chiffre de 249,000 francs demandé pour 1849 comprend deux transferts, savoir :

1 ^o Du Chap. II, art. 40. (<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>)	fr. 13,800
2 ^o Du Chap. III, art. 43. (<i>Personnel de la direction des chemins de fer</i>)	48,127
Ensemble.	fr. 61,927

De sorte qu'au lieu d'une augmentation de fr. 35,096

le crédit demandé pour 1849 présente, en réalité, sur celui voté au budget de l'exercice 1848, une diminution de fr. 26,831

L'économie aurait même été de 36,831 francs, si on n'avait pas eu à demander un crédit de 10,000 francs pour organiser au Département des Travaux Publics un service nouveau, dont il sera parlé ci-après.

En déduisant de la somme de	fr. 249,000
indiquée ci-dessus, le montant des deux transferts s'élevant	
ensemble à	fr. 61,927
et l'augmentation de	40,000
} destinée au service nouveau, on trouve que le crédit demandé au projet	71,927
} du budget de 1849, pour le personnel attaché aux divers services actuel-	
} lement existants à l'administration centrale du Département des Travaux	
} Publics, n'est que de	fr. 177,073

Le tableau suivant fait connaître la situation de ce personnel au 1^{er} décembre 1848 :

DÉSIGNATION DES SERVICES.	Nombre D'AGENTS	TRAITEMENT PAR AN.	TOTAL DES TRAITEMENTS PAR SERVICE.
Secrétariat particulier	2	de 1,000 à 2,600	3,600
Id. général	21	de 600 à 8,400	33,500
Division des routes	5	de 600 à 6,000	11,800
Id. des chemins de fer de l'État	13	de 1,100 à 6,000	27,000
Id. des mines	3	de 1,600 à 6,000	11,200
Id. des postes	15	de 900 à 6,000	31,200
Id. de la comptabilité et du personnel	13	de 600 à 6,000	29,900
Division des travaux hydrauliques et des chemins de fer concédés	7	de 600 à 6,000	14,000
Huissiers, messagers, concierge, portier et gens de service	18	de 584 à 1,600	17,500
Rémunération de travaux extraordinaires, etc.			673
		TOTAL fr.	181,673

La dépense actuelle dépasse donc de 4,000 le chiffre de 177,073, indiqué ci-dessus, et le Gouvernement devra opérer des économies jusqu'à concurrence de cette somme de 4,000 francs, pour rester dans les limites du crédit demandé au projet de budget pour 1849.

Transfert du chap. II, art. 40 : 15,800 francs.

La somme de 15,800 francs comprend les traitements de l'inspecteur général et d'un employé attaché à l'inspection générale.

Le transfert de cette somme est demandé dans la vue de créer au Département une direction générale des ponts et chaussées et des mines, à la tête de laquelle serait placé le fonctionnaire exerçant actuellement les fonctions d'inspecteur général des ponts et chaussées.

L'examen de la marche, suivie jusqu'à ce jour, pour l'instruction et l'expédition des affaires relatives aux ponts et chaussées, a fait reconnaître qu'elle donnait lieu, d'une part, à de grandes lenteurs, et, d'autre part, à des complications administratives qui avaient pour résultat d'augmenter inutilement la dépense.

Ainsi, par exemple, les propositions des chefs de service dans les provinces, après avoir été adressées au Département, sont généralement soumises à l'examen de l'inspecteur général qui, ensuite, les renvoie au Département avec ses considérations et son avis.

On aperçoit, au premier coup d'œil, combien de temps est nécessaire avant qu'en définitive une affaire arrive sous les yeux du Ministre.

Cette marche sera notablement abrégée par la création d'une direction générale auprès du Ministre ; car toutes les affaires, à l'exception de celles qui seront déferées au conseil des ponts et chaussées, seront désormais instruites et recevront une solution, sans que les dossiers sortent des bureaux du Département.

La mesure proposée, outre l'avantage de faciliter et d'accélérer l'expédition des affaires, présentera encore celui de produire une économie notable dans les frais d'administration.

Les bureaux de l'inspection générale des ponts et chaussées pourront être supprimés sans qu'il soit nécessaire d'augmenter, de ce chef, le personnel de l'administration centrale, dans laquelle on pourra puiser les éléments propres à former les bureaux du directeur général. L'inspecteur général et un de ses employés passeraient seuls au Département des Travaux Publics.

Transfert du chap. III, art. 43 : 48,127 fr.

Crédit demandé pour organiser au Département des Travaux Publics un service nouveau fr. 10,000

La somme de 48,127 francs représente le montant des traitements du personnel chargé à la direction des chemins de fer de la vérification des recettes, et ne constitue ainsi qu'un transfert.

Celle de 10,000 fr. constitue une augmentation réelle de dépense, et est demandée, tant pour compléter au Département le bureau de vérification des recettes, que pour y établir le contrôle de l'arsenal et du magasin central de Malines.

La nécessité d'effectuer, au Département même, la vérification des recettes du chemin de fer, ainsi que d'y contrôler les opérations de l'arsenal et du magasin central de Malines, a été suffisamment établie par mon prédécesseur, pendant la discussion du budget des Travaux Publics pour l'exercice 1848. (*Voir le compte rendu de la séance de la Chambre du 6 janvier 1848.*) Aussi, les Chambres ont-elles voté dans ce but la somme de 50,000 fr. qu'il avait jugée nécessaire pour établir au Département les bureaux qui devaient être chargés de ces opérations.

Ainsi qu'il l'a déclaré, dans la même discussion, son intention était, à cette époque, de n'établir au Département qu'un contrôle sommaire qui se serait fait sur le vu des pièces probantes déjà vérifiées et visées par les agents de l'exploitation ; et ce qui le prouve, c'est qu'il n'avait demandé de ce chef qu'une somme de 50,000 fr., alors que le bureau de contrôle des recettes à la direction coûte seul plus de 60,000 fr.

Mais lorsqu'il fut question d'arrêter définitivement la mise à exécution de cette mesure, il reconnut que le contrôle qu'il s'était proposé d'établir au Département

aurait été purement illusoire, ou bien qu'il n'aurait été qu'un double emploi du contrôle déjà établi à la direction, attendu qu'il n'y a de contrôle réel, sérieux, utile, que celui qui a pour objet les pièces comptables elles-mêmes, et non pas seulement les décomptes mensuels établis d'après ces pièces. Mon prédécesseur se trouva donc dans l'alternative ou de dépenser inutilement la somme de 50,000 fr. qui lui avait été allouée, ou bien de faire une dépense de plus de 60,000 fr. pour faire une seconde fois un travail qui se faisait déjà à l'administration des chemins de fer; et, dans cette alternative, son choix ne pouvait être douteux. Aussi l'allocation de 50,000 fr. n'a-t-elle pas même été entamée.

La mesure que nous nous proposons de prendre pour le prochain exercice conciliera, pensons-nous, les nécessités de l'exploitation avec le besoin d'établir au Département un contrôle indépendant de la direction. Celle-ci conservera le personnel qui lui est nécessaire pour le contrôle du service actif dans les stations, c'est-à-dire la vérification des recettes en espèces; et le Département recevra la partie du personnel qui a été chargée jusqu'à ce jour de la vérification de la perception et de la comptabilité.

On comprend que cette division du personnel occasionnera une faible augmentation de dépense; car les nouveaux chefs de bureaux de vérifications, qui seront nommés au Département, devront être pris parmi les employés actuels de l'administration, qui recevront ainsi tout à la fois une augmentation de grade et de traitement.

Une partie de la somme de 10,000 fr., que nous vous avons signalée ci-dessus comme une aggravation réelle de dépense, sera consacrée à cet objet; le restant sera employé à la formation du bureau de contrôle des arsenaux et magasins, bureau dont la composition sera toute nouvelle: car il n'existe aujourd'hui à la direction des chemins de fer que la comptabilité même qui se tient à l'arsenal et aux magasins.

Le personnel à transférer de l'administration des chemins de fer au Département se compose de :

16 commis dont les traitements s'élèvent à	fr.	29,200
17 commis-adjoints id.		18,027
3 surnuméraires id.		900
	Ensemble	<u>fr. 48,127</u>

L'augmentation de 10,000 fr. demandée est destinée :

1^o A compléter le bureau de vérification des recettes jusqu'à concurrence de fr. 2,000

2^o A établir le bureau de contrôle des arsenaux et magasins comme suit :

Un vérificateur à	fr.	3,000
Un 1 ^{er} commis à		2,000
Deux 2 ^{ds} commis à 1,500 fr.		<u>3,000</u>
	Ensemble	<u>fr. 8,000</u>
	Total	<u>fr. 10,000</u>

La réalisation du projet d'établir le bureau de vérification des recettes au Département par le transfert des employés qui sont chargés de cette vérification à l'administration des chemins de fer aura pour résultat définitif une économie de 20,000 fr., puisque sur la somme de 30,000 fr. qui avait été votée pour cet objet, il ne sera dépensé que 10,000 fr.

ART. 4. — MATÉRIEL, FOURNITURES DE BUREAU, IMPRESSIONS, ACHAT ET RÉPARATIONS DE MEUBLES, CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE, MENUES DÉPENSES.

Somme demandée : fr. 42,500.

Ce chiffre est supérieur de 10,234 francs à celui de 32,266 francs alloué au budget de l'exercice 1848. Cette augmentation provient d'un transfert du chap. III, art. 53, destiné aux dépenses de matériel du bureau de contrôle qui doit passer de la direction des chemins de fer à l'administration centrale du Département des Travaux Publics.

Ainsi que mon prédécesseur l'avait fait pressentir dans le cahier des développements du budget de l'exercice 1848 (pag. 6), la somme de 32,266 francs a pu suffire pour solder toutes les dépenses de matériel de l'année 1848. Ce résultat n'a pu être atteint qu'en introduisant les économies les plus minutieuses dans toutes les parties du service.

Il est à espérer que, par suite de ces économies, il sera possible d'assurer également le service de l'exercice 1849 avec la même allocation.

Le transfert proposé de 10,234 francs est donc destiné exclusivement à faire face aux dépenses du nouveau bureau de contrôle.

COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

ART. 5. Frais de route et de séjour des membres de la commission.	fr. 1,100
ART. 6. Publication du <i>Recueil</i> , frais de bureau, etc.	3,900
	Ensemble. . . . fr. 5,000
Somme allouée au budget de 1848	6,900
	Différence en moins. . . . fr. 1,900

Un arrêté du 1^{er} mai 1848 (1) a supprimé l'indemnité allouée pour droit de

(1) LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Revu nos arrêtés du 8 novembre 1841, dont le premier institue un recueil sous le titre d'*Annales des Travaux Publics*, et le second nomme les membres de la commission directrice de cette publication;

présence aux membres de la commission des travaux publics par le premier paragraphe de l'art. 27 de l'arrêté du 13 avril 1842.

Un second arrêté du 30 juin 1848 ⁽¹⁾ a décidé que les fonctions de secrétaire de la commission seraient gratuites.

Par suite de ces deux dispositions, les frais de publication des *Annales* peuvent être fixés ainsi qu'il suit :

Revu également notre arrêté du 13 avril 1842, réglant les attributions de ladite commission, et notamment le 1^{er} § de l'art. 27 de cet arrêté, conçu en ces termes :

A la fin de chaque année, l'indemnité allouée aux membres de la commission, pour droit de présence, est répartie entre eux, d'après le nombre des présences, constatées à chaque séance ;

Considérant que les membres d'autres commissions, ressortissant également au Département des Travaux Publics, remplissent leurs fonctions gratuitement, et qu'il y a lieu d'adopter à cet égard une mesure uniforme, en accord avec la nécessité de réduire autant que possible les dépenses de l'État ;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. unique. Est supprimée, à partir du 1^{er} janvier de la présente année, l'indemnité allouée pour droit de présence aux membres de la commission des *Annales des Travaux Publics*, par le 1^{er} § de l'art. 27 de notre arrêté du 13 avril 1842.

Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 1^{er} mai 1848.

Par le Roi :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Travaux Publics,

FRÈRE-ORBAN.

(¹) LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la disposition ministérielle du 17 de ce mois, confiant à l'ingénieur en chef Guillery, outre le service spécial de la Meuse, le service des ponts et chaussées dans la province de Liège ;

Revu notre arrêté du 12 décembre 1847, qui a nommé cet ingénieur secrétaire de la commission directrice des *Annales des Travaux Publics de Belgique* ;

Vu l'arrêté royal du 8 novembre 1841, qui a institué ce Recueil, et le règlement d'ordre et d'attributions, sanctionné le 13 avril 1842 ;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Le sieur H. Guillery, ingénieur en chef des ponts et chaussées et membre de la commission directrice des *Annales des Travaux Publics*, est déchargé des fonctions de secrétaire de cette commission.

Art. 2. Le sieur Desart, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé membre de ladite commission. Il remplira gratuitement les fonctions de secrétaire.

Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 30 juin 1848.

Par le Roi :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Travaux Publics,

FRÈRE-ORBAN.

Frais de route et de séjour des membres qui n'habitent pas Bruxelles.	fr. 1,400
Frais d'impression	5,600
Frais de bureau	500
Total.	fr. 5,000

COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.

ART. 7. Frais de route et de séjour des membres de la commission.	fr. 600
ART. 8. Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	4,400
Total.	fr. 2,000
Somme allouée au budget de 1848	3,000
Différence en moins.	fr. 1,000

Le chiffre demandé pour 1849 est réduit de 3,000 à 2,000 francs, attendu qu'un arrêté royal du 30 juin 1848 (1) a supprimé l'indemnité annuelle de 1,000 francs dont jouissait le secrétaire de la commission.

(1) LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Revu notre arrêté du 10 août 1845, qui a institué auprès du Département des Travaux Publics, une commission consultative pour l'examen des procédés nouveaux et des matériaux indigènes, et notamment le 2^e § de l'art. 2 de cet arrêté, qui stipule que le secrétaire de la commission jouira d'une indemnité annuelle de mille francs ;

Considérant que les fonctions de secrétaire de la commission précitée sont remplies par un ingénieur des ponts et chaussées, qui jouit du traitement attaché à ce grade, et que dès lors il y a lieu de supprimer l'indemnité dont il s'agit ;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. unique. Par dérogation aux dispositions du 2^e § de l'art. 2 de notre arrêté précité du 10 août 1845, l'indemnité annuelle de 1,000 fr., attribuée aux fonctions de secrétaire de la commission instituée par cet arrêté, est supprimée à partir du 1^{er} juillet de la présente année.

Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 30 juin 1848.

Par le Roi :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Travaux Publics,

FRÈRE-ORBAN.

CHAPITRE II.

**Ponts et chaussées. — Bâtimens civils. — Canaux, Rivières, Polders. —
Ports et Cotes. — Personnel des ponts et chaussées.**

PREMIÈRE SECTION.

Ponts et chaussées.

ART. 9. — ROUTES.

La somme demandée pour le service des routes est de fr.	<u>2,618,600</u>
--	------------------

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

<p><i>A.</i> Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1849</p>	1,420,672
<p><i>B.</i> Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables et rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc.</p>	200,000
<p><i>C.</i> Études de projets; frais de levée de plans, achat d'instruments, matériel et impressions</p>	10,000
<p><i>D.</i> Travaux d'amélioration et construction de routes</p>	<u>987,928</u>
Total fr.	<u>2,618,600</u>

A. Entretien ordinaire.

Le crédit demandé pour l'entretien ordinaire des routes d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1849 est de fr.	1,420,672
--	-----------

La somme allouée au budget de 1848, pour le même objet, était de	<u>1,451,529</u>
--	------------------

Différence en moins fr.	<u>50,857</u>
-----------------------------------	---------------

Cette différence provient de la diminution obtenue sur le prix d'entretien, par suite du renouvellement partiel, au 1^{er} mai 1848, des baux existants.

Il est à remarquer, toutefois, que le chiffre global de 1,480,672 francs comprend une dépense de 26,700 francs, que nécessitera la mise à l'entretien, en 1849, de 14 sections de routes nouvelles; en sorte que la réduction obtenue sur le prix d'entretien s'élève en réalité à 57,557 francs.

Les sections de routes nouvelles sont :

1. Route d'Anvers à Esschen (dernière section).
2. Id. Ninove à Enghien (partie située dans le Brabant).
3. Id. Visé à Berneau.
4. Id. Tongres à Visé (partie comprise dans la province de Liège).
5. Id. Verviers vers Francorchamps avec embranchement sur Jalhay.
6. Id. Huy à Stavelot (section de Werbomont au pont sur la Lienne).
7. Id. Nivelles vers Gosselies.
8. Id. Hasselt à la Meuse (section de Stockheim à la Meuse).
9. Id. Hasselt à Beeringen (dernière section).
10. Id. Hasselt à Diepenbeek.
11. Id. Hechtel au camp de Beverloo.
12. Id. Barvaux vers Xhoris.
13. Id. Vignée à Gozin.
14. Id. dite *des Ardoisières* (3^e section).

Le tableau annexé sous le n° 1 indique, par route et par province, le détail de l'emploi de la somme de 1,420,672 francs demandée pour l'entretien des routes en 1849, et qui est la conséquence des baux existants, de ceux à intervenir en 1849 et des dépenses à faire éventuellement par voie d'économie.

Le même tableau renseigne également le produit des barrières sur chacune des dites routes.

Les développements, en ce qui concerne l'entretien des routes, sont complétés par la production d'un tableau présentant le relevé des sommes affectées à cet entretien depuis 1850 (annexe n° 2).

B. *Travaux en dehors des baux d'entretien, etc.*

Somme demandée	fr.	200,000
Allocation au budget de 1848		<u>242,900</u>
Différence en moins	fr.	42,900

On espère pouvoir parer aux éventualités, au moyen de la somme demandée, en restreignant les dépenses de l'espèce au plus strict nécessaire.

Quant à l'emploi de cette somme, voir les observations contenues dans les développements de 1847 (page 5).

C. *Études de projets. — Frais de levée de plans, etc.*

Somme demandée	fr. 10,000
Allocation de 1848	20,000
Différence en moins	fr. <u>10,000</u>

Cette réduction a pu être opérée par la raison que le nivellement général du royaume se trouvant terminé et les cartes imprimées, la dépense que nécessitait ce travail extraordinaire vient à disparaître. (*Voir* pour le surplus les observations présentées en 1847, pages 5 et 6 des développements.)

D. *Travaux d'amélioration et construction de routes.*

La somme demandée est de	fr. 987,928
Celle allouée pour le même objet, au budget de 1848, était de . . .	904,171
Différence en plus	fr. <u>83,757</u>

Cette différence résulte :

1 ^o De la réduction obtenue sur le prix d'entretien des routes d'après les nouveaux baux s'élevant à	fr. 50,857
2 ^o De la réduction de opérée sur le <i>litt. B</i> concernant les dépenses en dehors des baux.	42,900
3 ^o De la réduction de faite sur le <i>litt. C</i> relatif aux frais d'études de projets, etc.	10,000
Somme pareille.	fr. <u>83,757</u>

On pourrait, à la rigueur, retrancher cette somme de l'allocation demandée, et porter celle-ci au chiffre de l'année dernière ; mais cette réduction diminuerait d'autant les ressources à appliquer à des travaux d'amélioration et à la construction de routes, travaux qui doivent particulièrement procurer de l'ouvrage à la classe laborieuse et pauvre.

Il est d'ailleurs à remarquer que le chiffre de 987,928 francs se trouvera réduit de fait à environ 500,000 francs, par suite d'engagements existants en vertu de contrats ou de promesses formelles : cette dernière somme pourra seule être appliquée à des entreprises nouvelles dont les paiements devront encore, comme par le passé, être échelonnés en partie sur plusieurs exercices, afin de ne pas scinder ces entreprises.

En résultat, le crédit global demandé pour le service des ponts et chaussées est le même que celui accordé en 1848.

Il serait fort à regretter que dans les circonstances actuelles les ressources qui

doivent venir en aide à la classe ouvrière fussent diminuées, les travaux aux routes étant précisément de ceux auxquels de nombreux bras peuvent être occupés.

D'après le désir exprimé par la section centrale qui a examiné le budget de 1847, le Département a transmis à la Chambre trois tableaux indiquant les routes construites ou en construction depuis 1830.

Les mêmes tableaux présentés d'une manière complète, et indiquant en outre le produit des barrières et les frais d'entretien de chacune des routes, se trouvent joints aux présents développements, et forment les annexes III, IV et V.

Quant aux renseignements concernant les routes construites de 1814 à 1830, et antérieurement, que l'on désirait obtenir également, il est de toute impossibilité de les fournir, les archives du Département ne renfermant aucun document sur ce qui a été fait avant 1830.

ART. 10. — PLANTATIONS.

<i>A.</i> Plantations nouvelles et entretien de celles existantes. fr. 59,700	} 44,200
<i>B.</i> Somme à valoir pour surveillance extraordinaire. 1,500	

La somme transférée, en 1848, du budget des Finances à celui des Travaux Publics, est de.	50,000
Différence en moins. fr.	8,800

Cette différence provient, d'une part, de l'économie de 8,000 francs obtenue par la suppression des emplois de conservateurs des plantations, et de l'autre d'une somme de 800 francs représentant le traitement du garde de la pépinière de Laeken, qui sera imputé sur l'allocation pour le personnel.

Le crédit de 59,700 francs, formant le *litt. A*, sera employé, comme les années précédentes, à l'entretien de toutes les plantations existantes ainsi que de la pépinière de l'État, et à entreprendre quelques plantations nouvelles pour lesquelles le concours de l'administration forestière aura été concerté entre les deux Départements que la chose concerne.

La pépinière établie à Laeken continue à prospérer, et elle est aujourd'hui en plein rapport.

On peut évaluer à 18,000 le nombre d'arbres qui en ont déjà été extraits et plantés sur différentes routes : ces arbres, évalués seulement à fr. 0-60 pièce, ont donné un produit de 10,800 francs, tandis que les dépenses de toute nature, qui ont été faites jusqu'à ce jour pour la pépinière, ne s'élèvent qu'à environ 50,000 francs : elle a donc rapporté plus de 20 p. %.

On estime que 10 à 12,000 sujets pourront encore en être tirés au printemps prochain.

La somme de 1,500 francs portée au *litt. B* est destinée, comme l'année passée, à pourvoir aux frais à résulter de la direction particulière de toutes les opérations importantes des plantations par un homme spécial versé dans l'art de l'agronomie.

Ce qui restera éventuellement disponible sur cette allocation partielle sera ajouté au chiffre affecté aux travaux de plantation.

DEUXIÈME SECTION.

Bâtiments civils.

ART. 11. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DES PALAIS, HOTELS, ÉDIFICES ET MONUMENTS.
AINSI QUE DES BATIMENTS DONT LES LOIS METTENT L'ENTRETIEN A CHARGE
DE L'ÉTAT.

Somme demandée pour 1849 fr.	52,000
Crédit accordé en 1848	52,060
Différence en moins	60

Provenant de ce qu'on a porté un chiffre rond.

L'allocation de 52,000 francs est certes bien modérée, si l'on considère qu'elle doit servir à faire face à toutes les dépenses d'entretien, pendant une année, de 30 palais, hôtels, édifices, etc., dont plusieurs réclament, parfois, des réparations importantes.

On croit devoir faire remarquer que, en résultat, l'allocation demandée en 1849, pour le service des bâtiments civils, charges ordinaires et extraordinaires, présente une diminution de 202,760 francs sur le chiffre alloué en 1848, pour le même service.

Cette réduction provient, en majeure partie, de ce que le crédit porté au budget précédent pour la construction d'une salle destinée au Sénat ne se trouve plus reproduit au budget de 1849, toutes les dépenses à faire de ce chef pouvant, d'après les prévisions, être soldées au moyen des allocations déjà obtenues.

TROISIÈME SECTION.

Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des Polders.

ART. 12. — CANAL DE GAND AU SAS-DE-GAND.

Somme demandée : 29,348 francs.

La somme de 29,348 francs, demandée pour le service du canal de Gand au Sas-de-Gand, est supérieure de 348 francs au crédit alloué au budget de 1848.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr. 7,348
2 ^o Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale	12,000
3 ^o Travaux de restauration et de renforcement des bords	10,000
Total	fr. 29,548

Les travaux d'entretien ordinaire du canal de Gand au Sas-de-Gand ont été adjugés, moyennant une somme annuelle de 7,348 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1848, et qui finira le 30 avril 1853.

Chaque année, le passage des hautes eaux d'hiver détermine des affouillements aux berges, en même temps que la formation de dépôts dans le fond du canal. De là, la nécessité de restaurer les berges et de dévaser le lit, opérations qui devront vraisemblablement se continuer encore pendant quelques années, jusqu'à ce que les berges, par les renforcements en pierrailles qu'on y exécute successivement, se trouvent mieux en état de résister à l'effet du courant. Des allocations pour ces deux catégories de travaux figurent au budget depuis la mise à exécution du traité du 19 avril 1839, c'est-à-dire depuis le rétablissement de la navigation maritime dans le canal de Terneuzen.

Produits.

Le canal de Gand à Terneuzen a produit, en 1839	fr. 55,251 64
Id. en 1840	42,887 35
Id. en 1841	37,825 16
Id. en 1842	38,264 55
Id. en 1843	29,905 75
Id. en 1844	25,897 48
Id. en 1845	27,605 20
Id. en 1846	25,561 22
Id. en 1847	26,447 12

ART. 13. — CANAL DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC.

Somme demandée : 75,000 francs.

La somme de 75,000 francs, demandée pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, présente une augmentation de 25,850 francs sur le crédit alloué au budget de 1848.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr. 26,000
2° Travaux de dévasement	20,000
3° Exhaussement du perré de droite de la prise d'eau de Hocht.	7,000
4° Remplacement du pont-levis de Mechelen par un pont tournant. — Deuxième moitié	8,500
5° Remplacement du pont-levis de Bilsen par un pont tournant. — Première moitié	8,500
6° Travaux de plantation	3,000
Total.	fr. 75,000

L'entreprise actuelle de l'entretien ordinaire du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, qui a été adjugée pour un terme de six années, expire le 28 février 1849 ; une nouvelle entreprise devra donc, pour cette époque, être mise en adjudication publique.

La somme demandée pour l'entretien du canal en 1849 n'est que de 26,000 fr. Elle est inférieure de 1,000 francs aux crédits annuels alloués pour les exercices précédents.

Les terres et le gravier amenés dans le canal pendant les crues de la Meuse, et les dépôts occasionnés par la rigole d'alimentation, ont beaucoup relevé le plafond du canal. L'exécution des travaux de dévasement, pour lesquels on demande une somme de 20,000 francs, rendra à la cunette sa profondeur normale. Il est probable qu'alors de semblables travaux ne seront plus nécessaires d'ici à plusieurs années.

Le perré de droite de la prise d'eau de Hocht n'étant pas porté à la hauteur des hautes eaux de la Meuse, il en résulte des éboulements continuels qu'il est indispensable de prévenir en rehaussant ce perré et en fortifiant les autres parties des talus par des fascinages. Une somme de 7,000 francs est demandée pour l'exécution de ce travail.

Le crédit de 8,500 francs alloué au budget de l'exercice 1848, pour la reconstruction du pont de Mechelen, ne forme que la moitié de la dépense que l'exécution de ce travail doit occasionner. On demande au projet de budget de l'exercice 1849 une seconde somme de 8,500 francs, pour parfaire le chiffre de cette dépense.

Le pont de Bilsen est en fort mauvais état, et il est impossible d'ajourner sa reconstruction au delà de la campagne de 1849. La dépense, évaluée à 17,000 francs, pouvant toutefois être répartie sur deux exercices, on ne demande, pour 1849, qu'une somme de 8,500 francs.

Les travaux de plantation, pour l'exécution desquels une somme de 3,000 francs est demandée, rendront productifs des terrains qui ne le sont pas aujourd'hui.

Produits.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a produit, en 1839. fr.	24,280	17
Id. en 1840. .	52,369	85
Id. en 1841. .	53,579	99
Id. en 1842. .	53,255	55
Id. en 1843. .	55,595	48
Id. en 1844. .	50,005	57
Id. en 1845. .	54,660	29
Id. en 1846. .	29,785	97
Id. en 1847. .	54,195	99

ART. 14. — CANAL DE POMMEROËUL A ANTOING.

Somme demandée : 96,489 francs.

La somme de 96,489 francs, demandée pour le service du canal de Pommerœul à Antoing, est égale au crédit alloué au budget de 1848.

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses dont l'indication suit :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	24,000	00
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration ; alimentation par machines à vapeur.	72,489	00
Total. fr.	96,489	00

Les travaux d'entretien du canal de Pommerœul à Antoing ont été adjugés pour un bail de neuf années, prenant cours le 1^{er} janvier 1843.

L'entretien ordinaire, décrit au cahier des charges, s'exécute à forfait, au moyen d'une somme fixe et annuelle de 24,000 francs.

D'après les stipulations du même cahier des charges, les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration se font également par l'adjudicataire de l'entretien, et sur bordereau de prix.

Le rabais de l'adjudication s'applique proportionnellement au prix du bordereau.

L'adjudication a eu pour résultat d'amener sur ces prix un rabais de 1 p. %.

Les travaux à exécuter de la sorte sont arrêtés, chaque année, par le Ministre, sur la proposition de l'ingénieur en chef.

La somme de 72,489 francs, demandée pour travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, s'applique :

1° Aux constructions nouvelles et renouvellements non prévus dans l'entretien ordinaire ;

2° Aux travaux de consolidation des berges de la tranchée du bief de partage ;

3° Aux dépenses d'alimentation extraordinaire du canal, par machines à vapeur.

Produits.

Le canal de Pommerœul à Antoing a produit, en 1839.	. fr.	415,065	24
Id.	en 1840.	387,780	79
Id.	en 1841.	458,506	99
Id.	en 1842.	455,527	85
Id.	en 1843.	370,554	72
Id.	en 1844.	374,426	85
Id.	en 1845.	508,554	29
Id.	en 1846.	419,202	05
Id.	en 1847.	462,788	56

ART. 15. — SAMBRE CANALISÉE.

Somme demandée : fr. 106,412.

La somme de 106,412 francs, demandée pour le service de la Sambre canalisée, présente une réduction de 1,400 francs sur le crédit alloué au budget de 1848.

La somme demandée est destinée à pourvoir à l'exécution des travaux d'entretien ordinaire et de draguage.

Les travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter à la Sambre et à ses dépendances, dans les provinces de Hainaut et de Namur, sont adjugés pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1847, et qui finira le 31 décembre 1852.

Ces travaux ont été adjugés en deux lots. Le 1^{er} lot s'étend de la frontière de France jusques et y compris l'écluse n° 15 de Moignelée. Le 2^e lot comprend les travaux à effectuer à la Sambre dans la province de Namur.

L'exécution des travaux a lieu, chaque année, d'après un métré dressé à l'avance et approuvé par le Département des Travaux Publics.

On applique aux ouvrages exécutés d'après le métré approuvé les prix du bordereau arrêté dans le cahier des charges, déduction faite du rabais obtenu lors de l'adjudication.

Produits.

La Sambre canalisée a produit, du 20 novembre 1855, date de la prise de possession par l'État, au 31 décembre suivant. . fr. 28,070 90

Id.	en 1856	577,666 84
Id.	en 1857	572,778 44
Id.	en 1858	525,068 96
Id.	en 1859	366,457 23
Id.	en 1840	388,981 19
Id.	en 1841	422,268 54
Id.	en 1842	456,167 91
Id.	en 1843	507,528 09
Id.	en 1844	521,654 21
Id.	en 1845	626,745 75
Id.	en 1846	647,640 40
Id.	en 1847	755,759 75

ART. 16. — CANAL DE CHARLEROY A BRUXELLES.

Somme demandée : 81,900 francs.

La somme de 81,900 francs demandée pour le service du canal de Charleroy à Bruxelles est inférieure de 25,100 francs au crédit alloué au budget de 1848.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration.	fr. 41,900
2° Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage.	10,000
3° Primes pour le service de halage	22,000
4° Frais de navigation du soir.	8,000
Total.	fr. 81,900

L'entreprise des travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter au canal de Charleroy à Bruxelles a été adjugée, partie à forfait, partie sur bordereau de prix, pour un terme qui a pris cours le 1^{er} mars 1848, et qui finira le 1^{er} mai 1851.

Une somme de 10,000 francs, qui ne forme que la moitié du crédit alloué au budget de 1848, est demandée pour le pavage de diverses parties de trottoirs. Ce pavage est entrepris dans le but d'activer la navigation en rendant le halage et la traction des bateaux plus faciles.

Une somme de 22,000 francs est demandée au projet de budget de 1849, pour

pourvoir au paiement des primes de halage. Elle est égale à celle allouée au budget de 1848.

Les primes payées aux entrepreneurs du halage se sont élevées à fr. 10,595-60, en 1842; à fr. 9,038-98, en 1843; à fr. 12,578-62, en 1844; à fr. 21,941-45, en 1845; à fr. 9,938-45, en 1846, et à fr. 16,124-85, en 1847.

La somme de 8,000 francs demandée pour les frais de la navigation du soir est destinée au paiement de la dépense d'éclairage des ponts et écluses et des salaires des ouvriers préposés à cet éclairage. Elle est égale au crédit alloué au budget de 1848.

Produits.

Le canal de Bruxelles à Charleroy a produit, du 11 octobre 1852, jour de son ouverture, au 31 décembre de la même année. . fr.

		121,668 85
Id.	en 1853. . .	556,517 48
Id.	en 1854. . .	609,074 45
Id.	en 1855. . .	686,551 48
Id.	en 1856. . .	886,092 57
Id.	en 1857. . .	918,726 95
Id.	en 1858. . .	856,457 40
Id.	en 1859. . .	1,027,968 10
Id.	en 1840. . .	1,044,101 82
Id.	en 1841. . .	1,520,794 22
Id.	en 1842. . .	1,559,588 94
Id.	en 1843. . .	1,569,282 65
Id.	en 1844. . .	1,277,200 86
Id.	en 1845. . .	1,568,572 79
Id.	en 1846. . .	1,567,391 48
Id.	en 1847. . .	1,638,282 46

ART. 17.—SERVICE DE L'ESCAUT.

Somme demandée : 18,648 francs.

La somme de 18,648 francs, demandée pour le service de l'Escaut, présente une diminution de fr. 24,140 60 sur le crédit alloué au budget de 1848.

La somme demandée se répartit ainsi qu'il suit .

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale . fr.	6,548 00
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire dans la province de Hainaut. .	10,000 00
3 ^o Construction de deux ponts de halage.	2,500 00
Total fr.	<u>18,648 00</u>

Les travaux d'entretien ordinaire de l'Escaut, dans la Flandre orientale, ont été adjugés, moyennant une somme annuelle de 6,348 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1848, et qui finira le 30 avril 1853.

La somme de 10,000 francs, destinée à pourvoir à l'exécution des travaux ordinaires d'entretien de l'Escaut dans la province de Hainaut, pendant l'année 1849, est égale au crédit alloué, pour cet objet, au budget de 1848.

Le halage étant interrompu le long du bas Escaut par des criques ou ruisseaux naturels, on se propose d'établir deux ponts de halage pour la construction desquels une somme de 2,500 francs est demandée.

Produits.

L'Escaut a produit en 1840	fr.	54,896	16
Id. en 1841		57,751	13
Id. en 1842		66,486	26
Id. en 1843		81,256	44
Id. en 1844		90,525	22
Id. en 1845		112,405	17
Id. en 1846		94,472	44
Id. en 1847		103,242	22

ART. 18.— SERVICE DE LA LYS.

Somme demandée : 48,200 francs.

La somme de 48,200 francs, demandée pour le service de la Lys, présente une augmentation de 18,900 francs sur le crédit alloué au budget de l'exercice 1848.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux ordinaires dans la Flandre occidentale	fr.	17,300
2 ^o id. dans la Flandre orientale		10,400
3 ^o Reconstruction du pont tournant établi sur l'écluse d'Harlebeke		7,000
4 ^o Prolongement du radier aval du barrage de Vive-St-Éloy		4,000
5 ^o Construction de trois ponts de halage		1,100
6 ^o Restauration de l'avant-radier de l'écluse de la Pêcherie à Gand		8,400
Total.	fr.	48,200

La somme de 17,300 francs demandée au projet de budget de 1849, pour l'entretien ordinaire de la partie de la Lys comprise dans la Flandre occidentale, est égale au crédit alloué de ce chef au budget de 1848.

L'entreprise de l'entretien ordinaire de la Lys, dans la Flandre orientale, a été

1° Entretien et travaux ordinaires aux chemins de halage . . . fr.	20,000
2° Travaux d'amélioration	200,000
	<hr/>
Total fr.	220,000

Les travaux entrepris, dans ces derniers temps, sur une foule de rivières jusqu'à négligées, indiquent assez que le moment est venu, pour les États qui ont à cœur le développement de leur prospérité industrielle et commerciale, de donner à leurs voies navigables toutes les améliorations dont elles sont susceptibles.

C'est donc répondre à un besoin généralement senti, à une conviction unanime, que de procéder à l'amélioration du cours de la Meuse, fleuve également essentiel à nos relations avec le dehors et à nos communications intérieures.

Les travaux exécutés jusqu'à ce jour, en Belgique, se composent exclusivement de passes navigables et n'opposent, par conséquent, à la navigation à vapeur aucune entrave.

Dix-huit passes navigables ont été exécutées de 1840 à 1848.

Elles comportent une longueur de 15,000 mètres, et améliorent la navigation sur une longueur de 51,000 mètres. Leur achèvement exige encore environ 5,000 mètres de développement.

Dans l'hypothèse où, pour améliorer la navigation de la Meuse, dans ses parties comprises entre Chokier et la frontière de France, d'une part, et entre Wandre et la limite de la province de Limbourg, d'autre part, le Gouvernement s'arrêterait à l'emploi exclusif de passes artificielles, 44 passes seraient à établir sur une longueur de 40,000 mètres.

Si l'on ajoute à cette longueur les 5,000 mètres nécessaires à l'achèvement des premières passes, on trouve une longueur totale de 45,000 mètres.

Les passes existantes reviennent à 40 francs le mètre courant; les passes à établir coûteraient donc 1,720,000 francs.

Le parcours de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, est de 140 kilomètres.

Avant la reprise, par l'État, de l'administration de ce fleuve, le chemin de halage était convenablement établi sur environ 60 kilomètres.

Depuis lors, l'amélioration s'en est faite sur près de 55 kilomètres, dont 8 sont l'ouvrage des riverains.

Il reste donc 47 kilomètres de chemin à améliorer, à 24 francs environ le mètre courant; mais on peut compter encore sur la coopération des riverains, ce qui réduirait la dépense à supporter, de ce chef, par l'État, à une somme de 850,000 francs.

Si l'on ajoute pour des parties aujourd'hui bonnes ou suffisantes, soit pour la navigation en lit de rivière, soit pour le halage, ou des travaux imprévus, une

somme de 400,000 francs, on trouve un total de 2,970,000 francs, en somme ronde 3,000,000 de francs.

C'est pour la continuation des travaux d'amélioration du régime de la Meuse, et des chemins de halage de ce fleuve, entrepris par l'État depuis 1840, que le Gouvernement demande aujourd'hui un nouveau crédit partiel de 200,000 francs.

Produits.

La Meuse a produit en 1840.	fr.	63,800 00
Id. en 1841.		76,500 00
Id. en 1842.		83,900 62
Id. en 1843.		101,251 63
Id. en 1844.		62,188 95
Id. en 1845.		63,994 35
Id. en 1846.		74,063 10
Id. en 1847.		81,608 67

ART. 20. — SERVICE DE LA MEUSE DANS LA PROVINCE DE LIMBOURG.

Somme demandée : 50,000 francs.

La somme de 50,000 francs demandée pour le service de la Meuse, dans la province de Limbourg, est inférieure de 100,000 francs au crédit alloué au budget de 1848.

Elle se répartit comme suit :

1 ^o Entretien du chemin de halage de la rive gauche et des ouvrages exécutés depuis 1840, y compris ceux de 1847.	fr.	40,000
2 ^o Réparations éventuelles aux rives		10,000
Total.	fr.	50,000

La somme de 40,000 francs demandée pour l'entretien du chemin de halage de la rive gauche de la Meuse, dans la province de Limbourg, et des ouvrages de défense exécutés à la même rive depuis 1840, y compris ceux de 1847, présente une diminution de 10,000 francs sur le crédit alloué, pour le même objet, au budget de l'exercice 1848. La longueur de rives à entretenir sera cependant de 51,800 mètres en 1849, tandis que pendant l'année 1848 elle n'était que de 47,400 mètres.

Bien que les travaux exécutés à la rive gauche de la Meuse depuis 1840 se soient parfaitement maintenus jusqu'aujourd'hui, il est prudent que le Département des Travaux Publics se trouve en mesure de faire face aux événements imprévus qui pourraient survenir. Un crédit de 10,000 francs se trouve à cet effet porté au projet du budget de l'exercice 1848.

ART. 21. — SERVICE DE LA DENDRE.

Somme demandée : fr. 17,937-84.

La somme demandée pour le service de la Dendre s'élève à fr. 17,937-84, et présente une augmentation de fr. 7,237-84 sur le crédit alloué au budget de 1848.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale.	fr.	6,688 00
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire dans la province de Hainaut.		5,000 00
3 ^o Enlèvement d'atterrissements et d'alluvions		7,000 00
4 ^o Indemnité pour la manœuvre du moulin de Grammont.		1,269 84
Total.	fr.	17,937 84

L'entreprise de l'entretien de la Dendre, dans la Flandre orientale, a été adjudgée, moyennant une somme annuelle de 6,688 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1848, et qui finira le 30 avril 1855.

La somme de 5,000 francs demandée pour l'entretien de la Dendre, dans la province de Hainaut, est égale à celle allouée de ce chef pour l'exercice 1848.

Des atterrissements et des alluvions qui se sont formés dans la Dendre, commençant à gêner la marche des bateaux, il importe de les faire disparaître. La somme de 7,000 francs que l'on demande permettra de pourvoir à leur enlèvement.

Le budget de 1848 ne comprenant pas de crédit destiné au paiement de l'indemnité due pour la manœuvre du moulin de Grammont, il a fallu chercher à faire face à cette dépense au moyen du produit des rabais obtenus lors des adjudications des travaux de la Dendre en 1848.

Il n'a été possible de liquider de cette manière que le montant du premier semestre de l'indemnité, de sorte que l'on s'est trouvé dans l'obligation de comprendre l'import du deuxième semestre dans l'allocation demandée, pour la même dépense, en 1849, au projet de budget de ce dernier exercice.

C'est ainsi que cette allocation, au lieu de ne s'élever qu'à la somme de fr. 846-36, demandée annuellement, atteint le chiffre de fr. 1,269-84.

Produits.

La Dendre a produit en 1841	fr.	22,637 12
Id. en 1842		22,423 24
Id. en 1843		18,582 36
Id. en 1844		19,600 52
Id. en 1845		22,840 17
Id. en 1846		23,538 44
Id. en 1847		24,213 79

ART. 22. — SERVICE DU RUPEL.

Somme demandée : fr. 50,000.

La somme demandée au projet de budget de l'exercice 1849 est inférieure de 80,540 francs au crédit alloué au budget de 1848.

Le crédit de 110,540 francs, alloué au budget de 1848 pour les travaux d'amélioration de la navigation du Rupel, n'ayant point encore reçu de destination à la date du 1^{er} octobre 1848, le Gouvernement a pensé que, dans l'intérêt du trésor de l'État, il convenait de réduire à la somme de 50,000 francs l'allocation demandée au projet de budget de 1849. Postérieurement à cette date, le Département des Travaux Publics a été saisi de deux projets d'amélioration à apporter à la navigation du Rupel; l'un de ces projets a pour but l'élargissement du Scheepmakers-Reek, et l'autre la rectification du confluent de la Dyle et de la Nèthe.

L'estimation de l'ensemble de ces travaux comporte une somme de 108,000 fr. qui pourra être couverte au moyen du crédit prémentionné de 110,540 francs alloué au budget de 1848.

La somme de 50,000 francs demandée au projet de budget de 1849 est destinée à pourvoir au payement des terrains à acquérir en vue de l'établissement des ouvrages prémentionnés, et à l'exécution des travaux d'entretien ordinaire du Rupel ainsi que de tous autres travaux dont l'utilité immédiate viendrait à être démontrée.

ART. 23. — SERVICE DE LA DYLE ET DU DEMER.

Somme demandée : fr. 115,000.

La somme demandée pour le service de la Dyle et du Demer est égale au crédit alloué au budget de 1847.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire.	fr. 15,000
2 ^o Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Dyle et du Demer.	100,000
Total.	fr. 115,000

La somme de 15,000 francs demandée pour les travaux d'entretien ordinaire est égale au crédit alloué, pour le même objet, au budget de l'exercice 1848.

La somme de 100,000 francs demandée pour les travaux à faire en vue d'obvier aux inondations de la vallée de la Dyle et du Demer est égale au crédit alloué, pour cet objet, au budget de 1848. Elle est destinée à poursuivre l'exécution des

travaux entrepris en amont d'Aerschot, et à faire face aux engagements déjà pris, notamment envers la ville de Malines, en conformité de la convention intervenue, le 20 octobre 1843, entre l'administration de cette ville et le Département des Travaux Publics.

Produits.

Le Demer a produit en 1841.	fr.	3,777 16
Id. en 1842.		4,012 86
Id. en 1843.		3,746 70
Id. en 1844.		3,430 36
Id. en 1845.		2,826 98
Id. en 1846.		2,595 52
Id. en 1847.		5,269 08

ART. 24. — SERVICE DE LA SENNE.

Somme demandée : fr. 250.

L'unique somme demandée pour le service de la Senne est celle de 250 francs nécessaire au paiement du loyer de la maison qui sert de logement à l'éclusier préposé à la manœuvre des ventilleries établies à Vilvorde.

La somme de 29,200 francs, portée au budget de l'exercice 1848, pour les travaux destinés à obvier aux inondations de la vallée de la Senne, doit être consacrée à la construction d'un déversoir supplémentaire, aux abords du moulin de Weerde. L'entreprise de ce travail n'a pu être mise en adjudication publique que le 21 décembre 1848, de sorte que l'exécution n'en aura lieu que dans le courant de l'année 1849. Cette circonstance et l'utilité d'attendre qu'on puisse reconnaître l'influence de l'établissement du nouveau déversoir, avant d'entreprendre l'exécution d'autres travaux, ont déterminé le Département des Travaux Publics, dans l'intérêt du trésor de l'État, à ne pas reproduire, au projet de budget de 1849, l'allocation demandée annuellement pour l'amélioration du régime de la Senne.

ART. 25. — CANAUX DE GAND A OSTENDE.

Somme demandée : 68,279 francs.

La somme demandée pour le service des canaux de Gand à Ostende est de fr. 28,305 58 inférieure au crédit alloué au budget de 1848.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale	fr.	5,579
2° id. dans la Flandre occidentale		21,700
3° Reconstruction du pont de Lovendegem		9,000
4° Renforcement et exhaussement des digues , revêtement en briques des talus de la partie des canaux comprise entre Bruges et Ostende.		15,000
5° Renouvellement des ponts des Dominicains et de Paille à Bruges.		15,000
6° Réparation des quais dans la traverse de la même ville. Part de l'État.		2,000
		68,279
	Total.	fr. 68,279

L'entreprise de l'entretien de la partie du canal de Gand à Bruges, située dans la Flandre orientale, a été adjugée moyennant une somme annuelle de 5,579 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1848, et qui finira le 30 avril 1853.

Les travaux d'entretien de la partie des canaux de Gand à Ostende, comprise dans la Flandre occidentale, ont été adjugés moyennant une somme annuelle de 21,700 francs, pour un terme de trois années, qui a pris cours le 1^{er} juin 1846.

Le pont de Lovendegem, ainsi que les ponts des Dominicains et de Paille à Bruges, sont dans un tel état de vétusté, qu'il est indispensable de les renouveler en 1849. Afin de pouvoir faire exécuter ce travail, on demande, pour le pont de Lovendegem, un crédit de 9,000 francs, et pour les ponts des Dominicains et de Paille à Bruges, un crédit de 15,000 francs.

Les revêtements en briques des digues du canal de Bruges à Ostende sont d'une absolue nécessité pour prévenir les éboulements des digues et même des débordements qui pourraient compromettre la sûreté du pays. Ce travail est la continuation de ce qui a été fait depuis nombre d'années.

Les quais qui, dans la traverse de la ville de Bruges, longent la route qui conduit de cette ville à celle de l'Écluse, réclament des réparations urgentes. Ces réparations exigeront une dépense de 4,000 francs, mais la ville de Bruges étant intéressée, comme l'État, à la conservation de ces quais, la moitié des frais auxquels leur réparation donnera lieu doit tomber à sa charge.

Produits.

La recette effectuée pendant l'année 1843 s'élève à	fr.	52,929	75
Id. id. 1844		50,364	75
Id. id. 1845		41,759	30
Id. id. 1846		52,046	78
Id. id. 1847		23,798	34

ART. 26. — CANAL DE MONS A CONDÉ.

Somme demandée : 28,284 francs.

La somme demandée au budget de 1849 est égale au crédit alloué au budget de 1848.

Elle est destinée à faire face aux dépenses dont l'énumération suit :

1° Entretien ordinaire	fr.	10,000
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration.		18,284
		<hr/>
Total.	fr.	28,284

L'entretien du canal de Mons à Condé a été adjudgé, pour un terme de six ans et demi, du 1^{er} juillet 1845 au 31 décembre 1851.

L'entretien ordinaire, décrit au cahier des charges, s'exécute à forfait au moyen d'une somme fixe et annuelle de 10,000 francs.

D'après les stipulations du même cahier des charges, les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration se font également par l'adjudicataire de l'entretien, et sur bordereau de prix.

Les travaux à exécuter de la sorte sont arrêtés, chaque année, par le Département des Travaux Publics.

La somme demandée pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration est la même que celle qui a été affectée, en 1848, à cette catégorie de travaux. Elle doit s'appliquer aux renouvellements non prévus dans l'entretien ordinaire et à la construction de perrés pour consolider les talus de la cunette du canal et de la dérivation de la Haine.

Produits.

Le canal de Mons à Condé a produit en 1839	fr.	136,865	54
Id. id. 1840		160,017	01
Id. id. 1841		173,859	27
Id. id. 1842		177,862	01
Id. id. 1843		149,750	16
Id. id. 1844		164,053	98
Id. id. 1845		214,264	39
Id. id. 1846		190,918	42
Id. id. 1847		228,484	05

ART 27. — SERVICE DU CANAL DE LA CAMPINE.

Somme demandée : 63,550 francs.

La somme de 63,550 francs, demandée au projet de budget de l'exercice 1849, présente une diminution de 19,470 francs sur le crédit alloué au budget de 1848.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascinages et des digues des 1 ^{re} et 2 ^e sections fr.	50,550
2 ^o Rechargement des digues en gravier	8,000
3 ^o Plantation des terrains compris entre les dépôts de sable et le canal.	5,000
Total. fr.	63,550

La somme de 50,550 francs demandée pour l'entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascinages et des digues des 1^{re} et 2^e sections du canal de la Campine, présente une diminution de 14,470 francs sur le crédit alloué, pour la même catégorie de travaux, au budget de 1848.

Une somme de 8,000 francs est demandée pour la continuation du rechargement des digues en gravier, travail utile à la marche active et régulière du halage et à la consolidation des digues elles-mêmes.

Une somme de 5,000 francs est aussi demandée pour continuer la plantation des terrains compris entre les dépôts de sable et le canal. La plantation projetée a non-seulement pour but de rendre productifs des terrains qui ne le sont pas, mais encore d'empêcher la cunette du canal de se remplir du sable enlevé par le vent.

Produits.

Les droits de navigation perçus sur la première section du canal de la Campine, à partir du 22 août 1844, jour auquel elle a été livrée à la navigation, jusqu'à la fin de la même année, se sont élevés à . fr.

505	69
Les droits de navigation se sont élevés en 1845	1,981 94
Id. en 1846	5,795 26
id. en 1847	14,499 66

ART. 28 — SERVICE DU CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS TURNHOUT.

Somme demandée : 16,500 francs.

La somme de 16,500 francs, demandée pour le service du canal d'embranchement vers Turnhout, est inférieure de 15,500 francs au crédit alloué au budget de 1848.

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses suivantes :

1 ^o Entretien des terrassements et des ouvrages d'art	fr. 9,000
2 ^o Pavage aux abords des bassins	1,500
3 ^o Plantations	6,000
Total	fr. 16,500

Une somme de 9,000 francs, égale à celle allouée au budget de 1848, est demandée pour l'entretien des terrassements et des ouvrages d'art.

Les voitures éprouvent des difficultés pour aborder aux bassins du canal. Le pavage, pour l'exécution duquel un crédit de 1,500 francs est demandé, fera disparaître ces difficultés.

Pour éviter que la cunette du canal ne se remplisse du sable que, dans leur état actuel, le vent enlève des dépôts qui existent le long du canal et qui proviennent de son creusement, il est indispensable que, ainsi que cela se pratique pour le canal de la Campine, ces dépôts soient plantés. Cette plantation, pour l'exécution de laquelle on demande une somme de 6,000 francs, sera d'ailleurs un moyen productif d'utiliser les terrains occupés par les dépôts.

Produits.

Les droits de navigation, sur le canal d'embranchement vers Turnhout, se sont élevés en 1846 à	fr. 13 21
Id. en 1847 à	1,533 41

ART. 29. — SERVICE DE LA PETITE-NÈTHE CANALISÉE.

Somme demandée : 69,000 francs.

La somme demandée au projet de budget de l'exercice 1849 présente une augmentation de 2,000 francs sur celle allouée au budget de 1848. Cette somme est destinée à faire face aux dépenses dont l'indication suit :

1 ^o 4 ^e annuité à payer à la province d'Anvers, pour la reprise, par l'État, de la Petite-Nèthe canalisée	fr. 50,000
2 ^o Entretien des ouvrages d'art, du lit de la rivière, des fascinages et des digues	10,000
3 ^o Construction de deux maisons aux écluses nos 3 et 4	7,000
4 ^o Renouvellement d'une partie du matériel des écluses de Lierre	2,000
Total	fr. 69,000

Une somme de 10,000 francs, égale au crédit alloué de ce chef en 1848, est

demandée pour faire face à la dépense résultant de l'entretien des ouvrages d'art, du lit de la rivière, des fascinages et des digues.

Les maisons qui servent à loger les gardes des écluses nos 3 et 4 sont à peine habitables; leur reconstruction ne peut être ajournée. Une somme de 7,000 francs est estimée nécessaire à l'exécution de ce travail.

Le matériel qui sert à manœuvrer les écluses de Lierre étant en mauvais état, il est nécessaire d'en renouveler une partie. Une somme de 2,000 francs est demandée à cet effet.

Produits.

Les droits de navigation sur la Petite-Nèthe canalisée se sont élevés, depuis le 1^{er} juillet 1846, époque à laquelle l'État a fait la reprise de cette rivière, jusqu'au 31 décembre de la même année, à fr. 9,758 90
 En 1847, à 20,564 58

ART. 30. — SERVICE DU MOERVAERT.

Somme demandée : 1,849 francs.

L'entreprise de l'entretien du Moervaert a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 1,849 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1848, et qui finira le 30 avril 1853.

ART. 31. — OUVRAGES ÉTABLIS POUR AMÉLIORER LE RÉGIME DES EAUX DU SUD DE BRUGES.

Somme demandée : 9,860 francs.

Une somme de 9,860 francs est demandée, au projet de budget de 1849, pour pourvoir à l'entretien des ouvrages établis dans l'intérêt de l'amélioration du régime des eaux du sud de Bruges.

Elle se répartit comme suit :

1 ^o Entretien des talus et de la cunette du canal	fr. 7,660
2 ^o Entretien du syphon, des ponts, des ponceaux et des déversoirs	2,200
Total	fr. 9,860

ART. 32. — SERVICE DU CANAL DE DEYNZE A SCHIPDONCK.

Somme demandée : 2,000 francs.

La somme de 2,000 francs, demandée au projet de budget de 1849, est destinée à pourvoir à l'entretien de la première section du canal de dérivation de la Lys, comprise entre la commune de Nevele et le canal de Gand à Bruges.

ART. 55. — TRAVAUX AUX VOIES NAVIGABLES DE SECOND ORDRE; FRAIS D'ÉTUDE ET DE LEVÉE DE PLANS; ACHAT ET RÉPARATION D'INSTRUMENTS.

Somme demandée : 15,000 francs.

La somme demandée présente une augmentation de 225 francs sur le crédit alloué au budget de 1848.

Cette légère différence provient de ce que l'on a porté le crédit à une somme ronde.

ART. 34. — SERVICE DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE.

Somme demandée : 20,000 francs.

La somme de 20,000 francs demandée pour le service des bacs et bateaux de passage, est égale au crédit alloué au budget de 1848.

Produits.

Les bacs et bateaux de passage ont produit en 1842	. . . fr.	97,185 11
Id.	en 1843 . . .	108,526 47
Id.	en 1844 . . .	106,559 45
Id.	en 1845 . . .	100,420 69
Id.	en 1846 . . .	89,105 71
Id.	en 1847 . . .	88,544 77

ART. 53. — SERVICE DES POLDERS.

Somme demandée : 1,500 francs.

La somme de 1,500 francs que l'on demande est destinée à être allouée à la direction du polder de Lillo, à titre de subside, pour l'aider à pourvoir à l'entretien de la partie de la nouvelle digue qu'elle est chargée de maintenir en bon état.

Cette direction n'a consenti à la reprise immédiate de la nouvelle digue de contournement qu'à la condition qu'un subside lui serait alloué par l'État pour l'aider dans l'entretien de cette digue pendant plusieurs années.



QUATRIÈME SECTION.

Ports et côtes.

ART. 56. — PORT D'OSTENDE.

Somme demandée : 127,450 francs.

L'allocation demandée est de 11,560 francs inférieure au crédit alloué au budget de 1848.

Les travaux ordinaires du port d'Ostende sont les suivants :

- 1^o Entretien de l'avant-port ;
- 2^o Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens ;
- 3^o Entretien des écluses du bassin de commerce.

De ces travaux, les uns sont, quant à la dépense, entièrement à la charge de l'État ; les autres sont, par moitié, à la charge de l'État et de la province, ou de la ville d'Ostende.

Les travaux dont la dépense est, en entier, à la charge de l'État, sont les travaux d'entretien de l'avant-port d'Ostende.

Les travaux qui incombent, par moitié, à l'État et à la province, sont les travaux d'entretien de l'arrière-port d'Ostende et des écluses de Slykens.

L'entretien des écluses du bassin de commerce est, par moitié, à la charge de l'État et de la ville d'Ostende.

La charge d'entretien des différents ouvrages dont l'énumération précède a été ainsi réglée par un arrêté du roi des Pays-Bas, du 6 juin 1821.

La somme demandée pour le port d'Ostende se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien de l'avant-port	fr.	39,300
2 ^o Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens		3,700
3 ^o Entretien des écluses du bassin de commerce.		450
4 ^o Réparation de dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans.		4,000
5 ^o Reconstruction de l'écluse des wateringues de Vladsloo et de Camerlings. — Première moitié		80,000
Total.	fr.	127,450

L'entretien de l'avant-port d'Ostende a été adjudgé, pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} juin 1845, moyennant une somme annuelle de 39,500 fr., qui doit être en totalité payée par l'État.

L'entretien de l'arrière-port d'Ostende et des écluses de Slykens a été adjudgé,

pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} juin 1843, moyennant une somme annuelle de 7,400 francs, qui doit être payée, par moitié, par l'État et par la province.

L'entretien, pendant une année, des écluses du bassin de commerce à Ostende, est estimé à la somme de 900 francs, à payer, par moitié, par l'État et par la ville d'Ostende.

Une somme de 4,000 francs est demandée pour pourvoir à la réparation des dégâts que des ouragans pourraient occasionner aux ouvrages du port d'Ostende.

L'écluse qui sert à la décharge des eaux des wateringues de Vladsloo et de Camerlings est dans une situation telle, qu'on a à redouter de la voir s'écrouler, événement qui causerait des désastres considérables. Il est donc indispensable de pourvoir à sa reconstruction, et l'on demande en conséquence au projet de budget de 1849 la moitié de la dépense à laquelle on estime que l'exécution de ce travail donnera lieu.

ART. 57. — PORT DE NIEUPOORT.

Somme demandée : fr. 54,955-55.

Aux termes d'un arrêté royal du 6 juin 1821, déjà cité à propos du port d'Ostende, les travaux du port de Nieupoort sont, pour deux tiers, à la charge de l'État, et, pour un tiers, à la charge de la province.

On demande, pour les travaux du port de Nieupoort, une somme de fr. 54,955-55. Elle est supérieure de fr. 9,500-52 au crédit alloué au budget de 1848, et est répartie de la manière suivante :

1 ^o Entretien du port.	fr. 43,355 55
2 ^o Entretien de la nouvelle écluse.	600 00
3 ^o Construction d'une maison éclusière	9,000 00
4 ^o Rectification du chenal, et prolongement des six premiers épis du côté de l'est	10,000 00
Total.	fr. 54,955 55

L'entretien ordinaire du port de Nieupoort a été adjudgé, pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} juin 1843, moyennant une somme annuelle de 25,000 francs, dont deux tiers doivent être payés par l'État et un tiers par la province. Une somme de 600 francs est demandée pour pourvoir à l'entretien de la nouvelle écluse de navigation établie au port de Nieupoort.

La construction d'une maison éclusière à l'écluse du Comte, la rectification du chenal et le prolongement des six premiers épis du côté de l'est, sont des travaux éminemment désirables. Les sommes demandées pour l'exécution de ces travaux ne forment que les deux tiers de la dépense présumée, la province devant, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821, supporter l'autre tiers.

ART. 58. — CÔTE DE BLANKENBERGHE.

Somme demandée : fr. 87,683-96.

Les travaux de la côte de Blankenberghe sont, en totalité, à la charge de l'État.

La partie défendue de la côte de Blankenberghe est divisée en deux sections.

La 1^{re} section s'étend de Wenduïne jusqu'au fortin de Blankenberghe, et comprend 20 jetées et 21 épis.

La 2^e section s'étend du fortin de Blankenberghe jusqu'à Heyst, et comprend 30 jetées et 37 épis.

La somme de fr. 87,683-96, demandée pour le service de la côte de Blankenberghe, est inférieure de fr. 6-53 à celle allouée au budget de 1848.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien	fr. 79,900 00
2 ^o Prolongement en mer de la jetée n° 3 de la 2 ^e section	7,783 96
Total.	<u>fr. 87,683 96</u>

Les travaux d'entretien de la côte de Blankenberghe, depuis Wenduïne jusqu'à Heyst, ont été adjugés pour un terme de six années, à partir du 1^{er} avril 1844, moyennant une somme de 79,900 francs.

On se propose d'effectuer, pendant le bail d'entretien de six années, le prolongement en mer des six jetées, portant les nos 12, 13 et 20 de la 1^{re} section, et les nos 1, 2 et 3 de la 2^e section, formant ensemble une longueur de prolongement de 300 mètres.

Les jetées nos 12, 13 et 20 de la 1^{re} section, et la jetée n° 1 de la 2^e section de la côte de Blankenberghe, ont été prolongées en 1844, 1845, 1846 et 1847.

La somme de fr. 7,783-96, demandée au budget de 1849, est destinée à l'exécution des travaux de prolongement de la jetée n° 3 de la 2^e section.

ART. 59. — PHARES ET FANAUX.

Somme demandée : fr. 1,000.

La somme demandée pour le service des phares et fanaux est supérieure de 250 francs au crédit alloué au budget de 1848.

Elle est destinée à faire face aux dépenses d'entretien des phares et fanaux.

CINQUIÈME SECTION.

Personnel des ponts et chaussées.

ART. 40. — TRAITEMENTS DES INGÉNIEURS ET CONDUCTEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES,
FRAIS DE BUREAU ET DE DÉPLACEMENT.

Somme portée au projet de budget fr. 591,000 00

ART. 41. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DU PERSONNEL SUBALTERNE DES
PONTS ET CHAUSSÉES, SURVEILLANTS, GARDES-PONTS A BASCULE, PON-
TONNIERS, ÉCLUSIERS, ETC.

Somme portée au projet de budget fr. 525,800 00

ART. 42. — FRAIS DES JURYS D'EXAMEN ET VOYAGE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
DU GÉNIE CIVIL.

Somme demandée au projet de budget fr. 12,000 00

Total pour le personnel des ponts et chaussées. . . fr. 928,800 00

Les éléments de ce chiffre indiqués au projet de budget soumis à la Chambre,
doivent être modifiés d'après le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CHARGES		TOTAL PAR ARTICLE.
	permanentes.	temporaires.	
ART. 40. — Corps des ponts et chaussées.			
I. Cadre d'activité :			
Direction générale	22,400	»	
Service des provinces	509,200	»	
II. Cadre de disponibilité	»	44,267	
III. École du génie civil	»	12,000	
TOTAUX	(¹) 531,600	(²) 56,267	587,867
ART. 41. — Personnel subalterne.			
I. Cadre d'activité	302,512	»	
II. Cadre de disponibilité	»	16,158	
III. Somme réservée pour secours, traitements d'attente, etc., à des employés temporaires congédiés ou à congédier	»	10,263	
TOTAUX	(³) 302,512	(⁴) 26,421	328,933
ART. 42. — Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil.	(⁵) 12,000	»	12,000
TOTAL GÉNÉRAL			928,800

OBSERVATIONS.

(¹) Le chiffre de 531,600 francs représente la charge permanente normale qui résultera pour le budget du personnel actif du corps des ponts et chaussées. La différence notable (31,900 fr.) entre cette somme et celle qui avait été pétitionnée provient principalement :

1° De la suppression du service des inspecteurs divisionnaires et de leur remplacement par un seul inspecteur attaché au Département ;

2° De la suppression des services spéciaux.

La nouvelle somme demandée comprend des majorations pour les traitements des ingénieurs et des conducteurs de 5^e classe, ainsi qu'une allocation pour indemniser les conducteurs de leurs frais de tournées.

La nouvelle organisation du corps des ponts et chaussées aura donc pour résultat, tout en réduisant les charges du trésor, de donner plus d'énergie à l'action du Département par la centralisation des services, et elle donnera un puissant encouragement au personnel inférieur des ingénieurs et des conducteurs dont la position méritait une amélioration.

(²) Le chiffre de 56,267 francs, porté sous le titre de charges temporaires, comprend :

1° Une somme de 12,000 francs destinée à payer les traitements des ingénieurs et conducteurs attachés au corps enseignant de l'école du génie civil. — Cette dépense n'a été portée que

comme charge temporaire, parce qu'il paraît plus naturel qu'elle soit supportée par le budget de l'Intérieur, ce que le Département des Travaux Publics se réserve de demander pour le budget de l'exercice prochain ;

2° Une somme de 44,267 francs, destinée exclusivement à payer les traitements de disponibilité et d'attente des fonctionnaires du corps qui se trouveront placés hors du cadre d'activité par suite de la nouvelle organisation.

Cette charge, évidemment temporaire, se réduira promptement par les extinctions, les mises à la retraite et les rappels à l'activité en cas de vacatures.

(3) Le chiffre de 302,512 francs, porté sous le titre de *Charges permanentes* pour le personnel subalterne, représente une majoration de 10,212 francs sur le chiffre pétitionné. Cette légère augmentation a permis de régulariser, en la sauvegardant, la position acquise à un grand nombre d'employés subalternes par de longs et honorables services.

Ce chiffre comprend d'ailleurs une somme de 209,412 francs, représentant les traitements de 388 éclusiers, pontonniers, etc., en sorte que l'allocation pour le personnel des bureaux des ingénieurs en chef et des ingénieurs ordinaires ne s'élève, en réalité, qu'à 93,100 francs.

(4) Le chiffre des charges temporaires du personnel subalterne comprend :

1° Une somme de 16,158 francs destinée à payer les traitements des employés placés dans la position de disponibilité ;

2° Une somme réservée, s'élevant à 10,263 francs, destinée à donner des indemnités ou des secours à certains employés temporaires dont les services sont venus ou viendront à cesser.

(5) La somme de 12,000 francs, portée pour frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil, doit être maintenue.

CHAPITRE III.

Chemin de fer.

Pendant la discussion du budget de 1848, mon prédécesseur avait pris devant les Chambres l'engagement d'introduire, dans les dépenses du service d'exploitation du chemin de fer, toutes les économies qui seraient compatibles avec les intérêts du trésor et la régularité du service.

J'ai la satisfaction de pouvoir annoncer que les efforts faits dans ce but par mon Département, secondé d'ailleurs efficacement par la direction de l'exploitation, n'ont pas été stériles, puisque le crédit demandé pour 1849 présente une diminution de fr. 646,772-50 sur le crédit voté pour l'exercice 1848.

Pour apprécier l'esprit d'économie qui a présidé à la formation du budget de 1849, il suffira, je pense, de remarquer que sur le chiffre des traitements du personnel qui était de fr. 1,454,563-50, il a été opéré une réduction de fr. 110,589-50, soit environ 8 p. %.

La manière dont les allocations demandées ont été établies est indiquée dans les développements présentés ci-après à l'appui de chacune d'elles.

SECTION PREMIÈRE.

§ 1^{er}. — Personnel.

ART. 43. — DIRECTION.

Somme demandée. fr. 248,432 00

ART. 44. — ENTRETIEN DES ROUTES ET DES STATIONS.

Somme demandée. fr. 161,749 00

ART. 45. — LOCOMOTION ET ENTRETIEN DU MATÉRIEL.

Somme demandée. fr. 97,550 00

À reporter. 507,531 00

Report. fr. 507,551 00

ART. 46. — TRANSPORTS ET PERCEPTION.

Somme demandée. fr. 648,496 00

ART. 47. — PRIMES A ACCORDER AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DES
DIVERSES BRANCHES DE SERVICE.

Somme demandée. fr. 140,000 00

Pour tous les traitements en général. fr. 1,296,047 00

Le chiffre voté pour 1848 était de 1,454,563 50

D'où différence en moins pour 1849 de fr. 158,516 50

Sur cette somme fr. 48,127 00
ont été transférés à l'art. 2, comme il a été dit dans les dévelop-
pements présentés à l'appui de cet article, et fr. 110,589 50
résultent de réductions opérées par suite d'une réorganisation du
personnel.

Ensemble différence en moins comme ci-dessus fr. 158,516 50

§ 2. — Salaires.

ART. 48. — SERVICE GÉNÉRAL. — DIRECTION.

Somme demandée : 16,400 francs.

Cette somme est la même que celle qui a été votée pour 1848. L'allocation de 1848 sera entièrement absorbée : il y a donc lieu d'en maintenir le chiffre pour 1849.

ART. 49. — ENTRETIEN DES ROUTES ET DES STATIONS.

Somme demandée : 1,180,000 francs.

Cette somme se subdivise comme suit :

Service actuel fr. 1,060,000

Besoins nouveaux 120,000

Somme totale. fr. 1,180,000

égale à celle qui a été allouée pour 1848.

Cependant il ne sera dépensé, à la fin de l'exercice, sur l'allocation
de 1848, qu'environ. 1,026,000

Cette économie de fr. 154,000

résulte de ce qu'on n'a pas établi en 1848 le service de nuit pour lequel l'allocation de cet exercice comprenait une somme de . . fr.	120,000
et de ce que la section de Jurbise à Tournay n'ayant été livrée à l'exploitation qu'à la fin de l'année, il est resté disponible une somme de.	54,000
sur celle de 82,000 francs comprise dans l'allocation de 1848 pour ce service.	
Ensemble. fr.	<u>154,000</u>

La section de Jurbise à Tournay sera exploitée en 1849, pendant toute l'année, et l'on se propose également d'organiser le service de nuit en 1849 : il y a donc lieu de maintenir pour cet exercice la même allocation que celle qui a été votée pour 1848.

ART. 50. — LOCOMOTION ET ENTRETIEN DU MATÉRIEL.

Somme demandée : 1,461,150 francs.

C'est la même somme que celle qui a été votée pour 1848, et qui se répartit comme suit :

a. Service ordinaire	fr. 1,060,780
b. Besoins nouveaux	100,000
c. Arsenal de Malines.	270,550
d. Primes aux machinistes, chefs d'atelier, gardes-convois, etc. .	50,000
Somme égale. fr.	<u>1,461,150</u>

Les *litt. a, c, et d*, représentent le montant des salaires des ouvriers attachés à ce jour au service de locomotion et d'entretien du matériel.

Le *litt. b* est l'évaluation de la dépense à laquelle donnera lieu l'établissement du service de nuit.

ART. 51. — FOURS A COKE.

Somme demandée : 95,000 francs

Même somme que pour 1848.

L'allocation de 1848 ne sera pas entièrement absorbée. Il restera un excédant d'environ 25,000 francs, résultant de ce que la section de Jurbise à Tournay n'a été ouverte qu'à la fin de l'année, et de ce que le service de nuit, qui devait être établi en 1848, ne l'a pas été.

Comme on se propose de créer ce service en 1849, il y a lieu de demander pour cet exercice la même allocation que celle qui a été votée pour 1848.

plus entièrement dépensée, attendu que j'ai tout lieu de croire qu'une grande partie du coke nécessaire pour l'alimentation des locomotives sera fournie par l'industrie particulière, et que, par conséquent, l'administration ne fabriquera plus par elle-même qu'une partie du coke nécessaire pour cet exercice.

J'ai été frappé de la différence notable qui existe entre le prix du coke fabriqué par l'industrie particulière et le prix de revient du coke fabriqué par l'administration.

Je me suis enquis des motifs pour lesquels l'administration ne livre pas à l'industrie la fourniture du coke, et il m'a été répondu qu'il y aurait à craindre que si les entrepreneurs venaient à ne pas exécuter leurs marchés, pour une cause quelconque, le service ne pût se trouver interrompu; on a prétendu que d'ailleurs, au prix où sont descendus les charbons, il serait possible à l'administration de fabriquer à l'avenir le coke au même prix que l'industrie privée.

Ces raisons ne m'ont pas ébranlé.

J'ai la conviction que l'inconvénient qui résulterait de l'inexécution des marchés pour fournitures de coke peut être prévenu en traitant avec un certain nombre d'établissements et en introduisant, dans ce but, dans les contrats certaines dispositions de pénalité et de garantie.

Quant à l'objection relative au prix auquel l'administration pourrait à l'avenir fabriquer le coke, elle ne pourra être vérifiée que lorsque le prix respectif du charbon et du coke aura été déterminé par l'adjudication publique.

J'ai, en conséquence, ordonné la mise en adjudication publique tout à la fois du charbon nécessaire pour la fabrication du coke par l'administration et du coke fabriqué à fournir par l'industrie; et selon que les prix qui seront soumissionnés pour la livraison du coke ou pour la livraison du charbon seront plus avantageux, je me propose d'approuver tout ou partie de l'une ou de l'autre adjudication.

On voit qu'il se peut que la fabrication du coke par l'administration soit réduite et même supprimée en grande partie; néanmoins jusqu'à ce que la question soit résolue, je me trouve dans la nécessité d'établir l'allocation pour les fours à coke comme si l'administration devait continuer la fabrication sur l'ancien pied.

ART. 52. — TRANSPORTS ET PERCEPTION.

Somme demandée : 615,600 francs.

Même somme que pour 1848.

L'allocation demandée pour 1849 se divise :

- | | |
|---|-------------|
| 1 ^o En une somme de | fr. 604,275 |
| qui représente la dépense du service actuel; et | |
| 2 ^o En une somme de | 11,525 |
| qui représente la dépense du service de nuit. | |

A la fin de l'exercice il restera disponible, sur l'allocation de 1848, une somme d'environ 70,000 francs, par suite de ce que le service de nuit, pour lequel cette allocation comprenait une somme de 11,528 francs, n'a pas été établi, et par suite de la diminution qui a eu lieu dans les transports.

§ 3. — Travaux et fournitures.

ART. 53. — SERVICE GÉNÉRAL. — DIRECTION.

Somme demandée	fr. 118,744
Il a été alloué pour 1848	129,000

L'allocation demandée pour 1849 présente donc une diminution de 10,256 sur l'allocation de 1848 ; mais cette diminution ne constitue pas une économie, attendu que la somme de 10,256 francs a été reportée à l'allocation demandée à l'art. 4, comme représentant le montant des impressions, des fournitures de et de bureau l'entretien du mobilier du bureau de vérification qui doit être transféré au Département.

ART. 54. — ENTRETIEN DES ROUTES ET DES STATIONS.

Somme demandée : 389,000 francs.

Même allocation que pour 1848.

L'allocation demandée pour 1849 se divise, comme celle qui a été votée pour 1848, en une somme de	fr. 262,000
pour travaux ordinaires d'entretien, et en une somme de	127,000
pour travaux d'amélioration, changements, etc.	
Ensemble	fr. 389,000

Ces deux sommes seront exactement dépensées en 1848 selon leur destination ; il y a donc lieu de les maintenir pour 1849.

ART. 55. — BILLES ET FERS DES VOIES.

Somme demandée : 946,000 francs.

L'allocation votée pour 1848 était de	fr. 1,424,000
On demande donc	478,000

de moins qu'en 1848. Cette diminution résulte exclusivement de l'abaissement du prix des billes et des fers.

Ainsi, au moyen de la somme demandée pour 1849, on pourra renouveler la même quantité de billes et de rails qu'en 1848, et se procurer à cet effet :

2,200 tonneaux de rails à 190 francs par tonneau . . .	fr. 418,000 00
493 » coussinets à 153 » » . . .	73,753 00
27 » chevilles à 298 » » . . .	8,046 00
43,000 coins en bois à fr. 8-93 le 100 . . .	4,027 50
Excentriques, crossings et accessoires . . .	13,000
100,000 billes à fr. 4-23 la pièce . . .	423,000 00
Total . . .	fr. 943,808 50

soit en nombre rond 946,000 francs.

Au cahier de développements présenté à l'appui du budget de 1848, mon prédécesseur a déclaré, à cette époque, qu'il lui était impossible de déterminer exactement la somme qui serait nécessaire pour mettre les voies en bon état sous le rapport des billes et des fers; néanmoins, pendant la discussion, il avait cru pouvoir prendre l'engagement de maintenir la route dans un état satisfaisant au moyen de l'allocation de 1,424,000 francs, demandée pour 1848 et d'une même allocation pour 1849.

Ces prévisions se sont complètement réalisées; la route a été tenue en bon état de viabilité, en 1848, au moyen des renouvellements projetés et d'après lesquels l'allocation avait été calculée; il est même resté disponible sur cette allocation une somme d'environ 250,000 francs, provenant de la diminution du prix des billes et des fers; et quant à 1849, il résulte des renseignements fournis au Département, depuis le vote du budget de 1848, par le directeur de l'exploitation, après une nouvelle visite minutieuse des voies, faite par les agents supérieurs de l'administration, que les voies seront maintenues dans un état irréprochable d'entretien, jusqu'au 1^{er} janvier 1850, au moyen de remplacements de même importance que ceux qui ont eu lieu en 1848. On peut donc considérer l'allocation demandée comme étant l'expression des besoins réels.

ART. 56. — LOCOMOTION ET ENTRETIEN DU MATÉRIEL.

Somme demandée : 2,492,310 francs.

Cette somme est la même que celle qui a été votée pour 1848; elle se compose :

D'une somme de fr. 2,392,310
montant des dépenses du service actuel;

et d'une somme de 100,000
montant présumé des dépenses auxquelles donnera lieu le service de nuit qu'on se propose d'établir en 1849.

Ensemble fr. 2,492,310

Je dois déclarer que j'espère faire une économie sur cette allocation, en mettant en adjudication publique tout ou partie du coke nécessaire pour l'alimentation des locomotives, au lieu de continuer à le faire fabriquer entièrement par l'administration. Les motifs qui me portent à penser ainsi sont indiqués dans les développements présentés à l'appui de l'art. 54. Néanmoins, comme l'adjudication n'a pas encore eu lieu, je ne puis dès aujourd'hui indiquer le chiffre de cette économie.

D'ailleurs, le mouvement des transports sur le chemin de fer de l'État devant nécessairement prendre une grande extension par suite de l'ouverture des lignes concédées de Tournay à Jurbise, de Mons à Manage et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'économie à faire sur la fourniture du coke pourra probablement être reportée très-utilement sur les autres *littera* du même article.

ART. 57. — RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL.

Somme demandée : 300,000 francs.

Même somme que pour 1848.

L'allocation demandée est destinée au renouvellement de :

16 diligences, à fr.	6,700 fr.	107,200
15 chars-à-bancs, à	5,200	78,000
20 waggons couverts, à	4,200	84,000
10 waggons à bagages, à	5,000	50,000
	Total fr.	299,200

En nombre rond 300,000 francs.

ART. 58. — TRANSPORTS ET PERCEPTION.

Somme demandée : 190,000 francs.

Même somme que pour 1848.

L'allocation de 1848 présentera un excédant de 10,000 francs, résultant de ce que le service de nuit n'a pas été organisé pendant cet exercice comme on se l'était proposé.

DEUXIÈME SECTION.

Direction de la régie du chemin de fer.

ART. 59. — PERSONNEL.

Somme demandée : 56,500 francs.

Même somme que pour 1848.

ART. 60. — MATÉRIEL.

Somme demandée : 3,500 francs.

Même somme que pour 1848.

CHAPITRE IV.

Postes.

Le crédit global de 1,536,000 francs, demandé pour le service des postes, est réparti ainsi qu'il suit :

1° Personnel	fr. 1,033,000
2° Matériel	467,000
3° Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	20,000
4° Frais de premier établissement des timbres d'affranchissement décrétés par l'art. 4 de la loi du 24 décembre 1847	16,000
Total	fr. 1,536,000

Ce crédit présente une différence de 16,000 francs en plus sur l'ensemble des allocations de l'exercice 1848; mais, d'autre part, il comprend pour 36,000 francs de charges extraordinaires et temporaires, en sorte que la dépense normale du service des postes est réduite au chiffre de 1,500,000 francs, soit 20,000 francs de moins que l'année dernière.

ART. 61. — PERSONNEL.

Somme demandée pour 1849	fr. 1,033,000
Somme accordée pour 1848	1,000,000
Différence en plus.	fr. 33,000

Dans l'état actuel de l'organisation, l'allocation de 1,000,000 de francs, votée pour 1848, doit être considérée comme entièrement absorbée.

Quant à la majoration de 33,000 francs sur l'exercice 1849, elle provient :

1° Du transfert de l'art. 62 d'une somme de 47,000 francs, qui représente les traitements des courriers et messagers piétons, payés jusqu'à présent sur les fonds du transport des dépêches	fr. 47,000
2° D'une somme de 10,000 francs jugée nécessaire pour subvenir aux premiers besoins qui naîtront de la réforme postale	10,000
3° D'un crédit temporaire de 20,000 francs demandé pour traitements d'attente des fonctionnaires à mettre en disponibilité	20,000
Total.	fr. 77,000

Cette augmentation de 77,000 francs se trouve compensée jusqu'à concurrence de 44,000 francs par une économie de pareille somme, qui sera réalisée au moyen des modifications projetées dans l'organisation du personnel des postes; ces modifications auront surtout pour objet de réduire le nombre des directeurs, selon le vœu plusieurs fois exprimé par la Législature, et de supprimer certains traitements personnels, qui réunis au traitement normal des titulaires, forment une rémunération évidemment trop élevée des services que ceux-ci sont appelés à rendre.

Je ferai aussi remarquer à la Chambre, qu'afin de préparer la fusion du service des postes avec celui du chemin de fer, j'ai déjà prescrit des essais qui sont en voie d'exécution dans quelques localités, telles qu'Ostende, Leuze et Vilvorde.

Si ces essais, comme tout semble l'annoncer, ne rencontrent pas d'obstacles sérieux, le même système pourra être appliqué successivement, en cas de vacances d'emploi dans les deux services, et cette combinaison permettra sans aucun doute d'opérer de nouvelles économies, dont il serait toutefois impossible d'apprécier dès à présent l'importance.

Observations sur les augmentations proposées pour l'exercice 1849.

A. Le transfert à l'art. 61 d'une somme de 47,000 francs, formant l'import des traitements dus aux courriers et messagers piétons, ne constitue qu'une augmentation fictive.

Ce transfert se justifie d'ailleurs pleinement par la nécessité de rentrer dans l'esprit de la loi de comptabilité, en se conformant à l'art. 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, qui prescrit d'établir une séparation complète entre les dépenses du personnel et celles relatives au matériel.

B. Une somme de 10,000 francs est demandée pour subvenir aux premiers besoins qui naîtront de la réforme postale.

Bien qu'il soit impossible d'apprécier ces besoins avec certitude, il est cependant permis d'affirmer que l'accroissement progressif des correspondances nécessitera la création de quelques emplois subalternes, afin d'assurer la distribution des lettres sur plusieurs points du royaume; il est du reste bien entendu que l'administration n'usera qu'avec la plus grande réserve du crédit qui est réclamé à cet effet.

C. Une allocation temporaire de 20,000 francs est jugée nécessaire pour payer les traitements de disponibilité des fonctionnaires qui ne pourront être maintenus dans la nouvelle organisation.

Les changements projetés doivent entraîner la suppression prochaine de quelques emplois dont les titulaires ne se trouvent pas dans les conditions requises pour la pension; il devient donc indispensable de leur accorder un traitement d'attente, jusqu'à ce qu'ils puissent être réintégrés, ou définitivement admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

En résumé, il y aura sur l'art. 61 une augmentation de dépense de 33,000 fr. ; mais, comme on le verra ici après, cette augmentation est compensée par une diminution de pareille somme sur l'art. 62.

ART. 62.— MATÉRIEL.

Somme accordée pour 1848	fr. 500,000
Somme demandée pour 1849.	<u>467,000</u>
Différence en moins.	33,000

Bien qu'une somme de 47,000 francs soit transférée à l'art. 61 du chef des traitements alloués aux courriers et messagers piétons, le boni sur l'art. 62 n'est cependant évalué qu'à 33,000 francs, attendu que j'ai jugé prudent de réserver 14,000 francs pour les dépenses extraordinaires de matériel, auxquelles pourra donner lieu l'introduction de la réforme postale.

En tenant compte de cette circonstance, le crédit de 467,000 francs, dont il est fait mention ci-dessus, doit être réparti de la manière suivante :

1° Frais de bureau.	45,800
2° Frais de loyer	48,500
3° Frais de tournée.	15,000
4° Papiers, impressions, etc.	52,500
5° Transport des dépêches.	293,400
6° Frais éventuels à résulter de la réforme postale.	<u>14,000</u>
Total égal.	467,000

On remarquera que l'allocation de 60,000 francs, portée au budget de 1848, pour papiers et impressions se trouve réduite d'une somme de 7,500 francs, qui par contre a été ajoutée au chiffre des frais de bureau.

Ce transfert est la conséquence d'un arrêté ministériel du 23 février 1848, qui a fixé les frais de bureau de la perception de Bruxelles par abonnement, d'après la marche déjà suivie à l'égard de tous les autres bureaux de poste du royaume.

Parmi les améliorations introduites dans le transport des dépêches, je citerai l'établissement d'un service en malle à un collier sur la route de Mons à Chimay, à l'instar de ceux qui existaient déjà sur d'autres lignes de poste, et dont l'expérience a fait généralement apprécier les bons résultats.

Un nouveau service en carriole a dû être créé pour régulariser les communications entre Liège et Huy, compromises par des interruptions fréquentes dans la marche des bateaux à vapeur qui desservent ces deux villes.

Afin d'assurer nos relations avec la France et la Hollande, l'administration s'est vue obligée de concourir à l'établissement de deux services entre Couvin et Rocroy

ainsi qu'entre Virton et Montmédy, et d'augmenter sa part contributive dans les frais du transport des dépêches en malle-estafette d'Anvers à Breda.

Indépendamment de ces dernières mesures, qui constituent des charges non prévues au budget, quelques services secondaires ont été créés sur les routes ci-après indiquées, savoir :

1° Services en voiture :

De Hoogstraeten à Oostmalle;
Ypres à Furnes,
Bureau de Gand à la station du chemin de fer du pays de Waes.

2° Services à pied :

De la Roche à Fraiture,
Bertrix à Paliseul,
Bruges à Blankenberghe,
Bruges à Thourout.

On peut évaluer à plus de 20,000 fr. l'augmentation de dépense occasionnée par la création de ces divers services.

L'organisation récente d'un convoi partant le soir de Gand pour Ostende, et l'ouverture du chemin de fer de Jurbise à Tournay ont, à la vérité, permis de réaliser une économie assez importante, en faisant cesser depuis le 1^{er} janvier 1849 les services en malles établies sur les routes parallèles; mais il est à remarquer que cette économie devra être employée à monter d'autres services déjà signalés dans les développements du budget de 1848, et dont le manque de fonds seul a fait ajourner la mise en activité.

Ces derniers services restent à établir entre Anvers et Turnhout, Herve et Verriers, Virton et Florenville, Marche et Barvaux, et leur création contribuera d'une manière efficace à activer les relations postales des localités intéressées.

Frais éventuels à résulter de la réforme postale.

La Chambre comprendra qu'il serait difficile de lui présenter une appréciation exacte des dépenses extraordinaires de matériel, qui pourront résulter de la réforme postale.

Parmi les mesures à adopter, j'en citerai toutefois une, qui devra être introduite immédiatement; il s'agit de la vente des estampilles destinées à l'affranchissement des lettres, et dont les frais de fabrication annuelle sont évalués à 5,000 francs environ, non compris le premier achat des machines et ustensiles nécessaires, pour lesquels un crédit spécial de 16,000 francs est demandé à l'art. 64 du présent chapitre.

D'un autre côté, il est aussi probable que les correspondances et les envois de fonds venant à augmenter, l'administration ne pourra se dispenser d'améliorer et

de multiplier ses moyens de transport sur plusieurs points du pays ; je crois donc m'être renfermé dans des limites modérées, en n'évaluant qu'à 14,000 francs le chiffre des dépenses à effectuer en dehors des prévisions ordinaires du budget.

ART. 63. — FRAIS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DES VOITURES DESTINÉES AU SERVICE DES POSTES SUR LE CHEMIN DE FER.

Le nombre de voitures employées jusqu'à présent au service des postes sur le chemin de fer est de quinze, dont treize seulement ont pu être maintenues en activité.

Afin d'assurer la transmission régulière de nos correspondances, l'administration a fait construire six nouvelles voitures destinées à remplacer celles mises hors de service, ou qui doivent être envoyées en réparation à l'arsenal de Malines.

Ces voitures coûtent, suivant adjudication publique, environ 5,500 francs chacune, et le prix en sera imputé sur les allocations portées aux budgets des exercices 1847 et 1848.

Le même crédit est toutefois jugé nécessaire pour l'exercice 1849, afin de faire face aux frais d'entretien, et de pourvoir, le cas échéant, aux éventualités qui pourraient se présenter dans le cours de l'année.

ART. 64. — FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT DES TIMBRES D'AFFRANCHISSEMENT DÉCRÉTÉS PAR L'ART. 4 DE LA LOI DU 24 DÉCEMBRE 1847.

Une somme de 16,000 francs sera approximativement nécessaire pour assurer l'exécution de l'art. 4 de la loi du 24 décembre 1847, et introduire en Belgique le système d'affranchissement des lettres au moyen d'estampilles, d'après le mode déjà suivi en Angleterre, en France et aux États-Unis.

CHAPITRE V.

Mines.

ART. 67. — IMPRESSIONS, ACHAT DE LIVRES, ETC. fr. 7,000

Depuis 1840 jusqu'en 1847 inclusivement, le montant de cette allocation a été de 10,000 francs. Dans le budget de 1848, on en a distrait 1,000 francs, affectés aux dépenses de la commission des *procédés nouveaux*, et qui ont été transférés au chapitre I^{er}. Le projet de budget pour 1849 réduit cet article de 9,000 à 7,000 francs.

Cette allocation a pour but de couvrir les frais de publication des documents statistiques relatifs à l'exploitation des mines, à l'industrie minéralurgique et aux machines à vapeur. Deux volumes ont paru, l'un en 1842, l'autre en 1846. Un troisième volume sera livré prochainement à l'impression. Le premier volume a coûté 8,000 francs, et le second 3,000 francs. Le 3^e volume ne coûtera pas moins que le second.

On impute sur ce fonds les frais d'impression des procès-verbaux d'épreuve et des registres d'inspection des machines à vapeur, ainsi que des états destinés à recueillir les renseignements qui servent à composer la statistique minérale. Cette dépense peut être évaluée à 1,000 francs.

On impute aussi sur cette allocation les encouragements donnés aux inventeurs de procédés utiles et les subventions accordées, au moyen de souscriptions, pour la publication d'ouvrages et de cartes relatifs à la métallurgie et à l'exploitation des mines. La dépense résultant de ce chef est essentiellement variable. Le Département des Travaux Publics a des engagements antérieurs pour des ouvrages en cours d'exécution, jusqu'à concurrence d'une somme de 1,840 francs.

En outre, on pourvoit, sur le même fonds, aux frais d'abonnement aux *Annales des mines de France*, et à plusieurs autres recueils de sciences, de législation et de jurisprudence. La dépense de ce chef peut atteindre 150 francs.

Enfin, c'est encore sur la même allocation que se payent les frais d'expériences des inventions et perfectionnements jugés utiles, l'acquisition des lampes de mines destinées aux essais comparatifs, et la confection des poinçons servant à timbrer les chaudières à vapeur. En 1848, on a dépensé, de ce chef, une somme de 765 francs.

Ces explications démontrent que l'allocation de 7,000 francs, portée au budget, si l'on tient compte des éventualités, est rigoureusement calculée, et qu'il ne serait pas possible de la réduire davantage sans inconvénient.

ART. 68. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DU PERSONNEL DU CORPS DES MINES.

Chiffres portés au projet de budget :

Charges ordinaires et permanentes	fr.	152,767
Charges extraordinaires et temporaires		5,535
Total.	fr.	<u>158,100</u>

Qu'on propose de modifier comme suit :

Charges ordinaires et permanentes	fr.	142,400
Charges extraordinaires et temporaires		9,200
Total.	fr.	<u>151,600</u>

L'allocation d'abord proposée, comparée au chiffre de 167,200 francs, portée au budget de 1848, présentait une différence en moins, qui n'était en apparence que de 9,100 francs, mais qui était en réalité sensiblement plus grande.

En effet, il résulte des notes imprimées, l'année dernière, à la suite du tableau du personnel du corps des mines, inséré comme annexe du rapport de la section centrale, que le chiffre nécessaire pour faire face aux besoins de l'année 1848 était évalué à fr. 171,440 tandis que le chiffre demandé n'était que de 167,200

De sorte qu'on prévoyait, pour cet exercice, un déficit de 4,240 provenant des frais variables de déplacement des ingénieurs et conducteurs.

En comparant donc les prévisions de l'année dernière avec celles résultant du chiffre proposé, au projet de budget, pour l'exercice de 1849, on trouve que la différence en moins, pour la présente année, était en réalité de 13,340 fr. ; et si l'on tient compte de la somme qui était comprise dans le chiffre total, comme charge extraordinaire et temporaire, on arrive à ce résultat, que déjà, d'après le projet de budget, soumis à la Chambre, la charge normale et permanente présentait une diminution de 18,673 francs.

Aujourd'hui de nouvelles combinaisons, faites dans des vues d'économie, permettent de proposer, sur les charges ordinaires et permanentes, une nouvelle diminution de 10,367 francs ; tandis que les charges extraordinaires et temporaires ne sont augmentées que de 3,867 francs.

Ces combinaisons reposent sur la mise en disponibilité de deux ingénieurs en chef, d'un ingénieur de 2^e classe et d'un conducteur, comme conséquence de la réunion de la 2^e division des mines à la 3^e, et de la suppression des 7^e et 8^e districts des mines.

D'après les éléments du budget de 1848, les frais fixes et variables des ingénieurs et conducteurs étaient calculés ainsi qu'il suit :

1° Frais fixes.	fr. 22,840
2° Frais de déplacement	15,100
Total.	<u>fr. 38,940</u>

Dans nos prévisions pour le budget de 1849, ces frais réunis n'entrent que pour une somme de 30,000 francs. Il est à observer que, sauf environ un sixième de cette somme destiné à couvrir les frais fixes de l'inspecteur général et des ingénieurs, le surplus est applicable à une dépense tout à fait éventuelle, et dont l'importance est subordonnée au nombre plus au moins élevé de déplacements auxquels les officiers des mines auront été assujettis dans le courant de l'année. Ainsi, non-seulement la majeure partie de cette somme ne peut pas être considérée comme devant être nécessairement dépensée; mais il y a tout lieu d'espérer que, de ce chef, nous réaliserons, pendant le cours de cet exercice, une nouvelle économie.

Si de l'allocation totale de	fr. 151,600
On déduit la somme ci-dessus	<u>50,000</u>

Il reste pour le traitement des officiers des mines une somme de fr. 121,600 dans laquelle est comprise celle de 9,200 francs pour charges extraordinaires et temporaires, ce qui réduit le chiffre normal et permanent des traitements à 112,400 francs, soit à 23,000 francs au-dessous de celui du budget de 1848.

CHAPITRE VI.

Pensions.

ART. 70. — Somme demandée : 83,000 francs.

Le crédit demandé présente, sur celui qui a été alloué pour l'exercice 1848, une augmentation de 8,000 francs, présumée nécessaire pour parer à toutes les éventualités.

Ainsi que la remarque en a été faite les années précédentes, les pensions accordées, antérieurement au 1^{er} août 1844, au personnel de l'administration des postes et de la division des postes à l'administration centrale, qui participait à l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances, sont restées à la charge du budget de ce Département. Il en est de même des pensions de postillons, accordées avant 1830, en vertu de la loi du 19 frimaire an VII, sur la poste aux chevaux. En conséquence, l'extinction de ces pensions ne réduit pas les charges du budget du Département des Travaux Publics, tandis que ces charges s'accroissent du montant des pensions conférées, pour le même personnel, depuis la mise en vigueur de la loi générale du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques.

L'augmentation du crédit porté au budget des Travaux Publics pour le paiement des pensions n'indique donc pas une augmentation de charges équivalente pour l'État.

En exécution de l'art. 38 de la loi précitée du 21 juillet 1844, la liste des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, du 1^{er} octobre 1847 au 30 septembre 1848, se trouve ci-annexée sous le n° VI.

CHAPITRE VII.

ART. 71. — SECOURS A DES EMPLOYÉS, VEUVES OU FAMILLES D'EMPLOYÉS, QUI N'ONT PAS DROIT A LA PENSION.

Somme demandée : 3,000 francs.

Le crédit demandé est égal à celui qui a été alloué pour l'exercice 1848.

ANNEXES.

N° 1.

État général des dépenses d'entretien des routes de l'État, en 1849, et du produit des barrières y établies en 1848.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
PROVINCE D'ANVERS.			
Anvers à Sempst	7,895 00	60,625 00	
Anvers vers Breda	8,100 00		
Anvers à Turnhout	12,400 00	24,425 00	
Malines à Louvain	1,290 00	2,600 00	
Anvers vers Berg-op-Zoom	3,800 00	3,150 00	
Turnhout à la limite de la province de Brabant, vers Diest	7,190 00	6,600 00	
Lierre à Oostmalle	4,550 00	3,075 00	
Anvers à Esschen (1 ^{re} section)	2,950 00	2,015 00	
	48,175 00	102,490 00	
PROVINCE DE BRABANT.			
Bruxelles à la limite de la province, vers Malines.	6,904 00	12,700 00	
Bruxelles vers Alost et vers Termonde	11,995 00	20,950 00	
Bruxelles à la limite de la province, vers Ninove.	7,000 00	13,950 00	
Bruxelles vers Braine-le-Comte et vers Enghien .	18,800 00	33,500 00	
Bruxelles, par Mont-Saint-Jean, jusqu'à la limite de la province de Namur, avec embranchement des Quatre-Bras vers Charleroy, jusqu'à la limite de la province de Brabant	20,800 00	52,164 00	
Bruxelles à Gembloux et embranchement d'Ixelles à Vleurgat	20,950 00	41,450 00	
A reporter.	86,449 00	174,714 00	

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
Report	86,449 00	174,714 00	
Bruxelles à Louvain et embranchement de Saint-Josse-ten-Noode à la route de 2 ^e classe, n° 5, à Etterbeek	10,200 00	24,300 00	
Louvain à la limite de la province, vers Saint-Trond, y compris les traverses de Tirlemont	15,000 00	10,200 00	
Malines à Namur, depuis le débouché de la route de Wavre à Hamme jusqu'à la limite du Brabant vers Namur	11,800 00	12,023 00	
De la limite de la province vers Malines, par Louvain, au débouché de la route de Wavre à Hamme, y compris les traverses de Louvain	16,880 00	17,367 00	
Louvain à la limite de la province vers Hasselt	12,950 00	14,400 00	
Tirlemont à Saint-Michel	11,300 00	9,650 00	
Mont-Saint-Jean vers Binche et embranchement de Nivelles aux Quatre-Bras	13,200 00	22,400 00	
Traverses de Bruxelles et embranchement de la porte de Schaerbeek	6,000 00	"	
Diest à Beeringen et vers Turnhout	12,100 00	7,350 00	
Mont-Saint-Jean à Tervueren	7,290 00	4,150 00	
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	208,149 00	296,614 00	
De la limite de la Flandre orientale, par Bruges, à Ostende	6,970 00	8,342 00	
De la limite de la Flandre orientale à Vive-Saint-Éloy, à la limite de la France au Risquons-Tout	6,400 00	7,825 00	
Ostende à Nieuport	4,540 00	3,675 00	
Spermaille, par Furnes, à la Panne et de Furnes à Elzendamme	6,600 00	6,935 00	
Elzendamme à Ypres	3,697 00	4,260 00	
Ypres à Menin	4,290 00	9,208 00	
Menin, par Courtray, à la limite de la province, vers Warcoing	7,700 00	19,642 00	
Nieuport, par Furnes, vers Dunkerque	5,449 00	2,975 00	
A reporter	45,646 00	62,862 00	

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
Report	45,646 00	62,862 00	
De la limite des deux Flandres à Thourout . . .	4,832 00	18,775 00	
Thourout jusqu'à la route de 1 ^{re} classe, n° 8, près d'Ostende	6,900 00		
Courtray à la limite vers Audenaerde	6,180 00	6,500 00	
Nieuport à la croisée de Ghisteltes	3,250 00	11,295 00	
De la croisée de Ghisteltes à la frontière de la Hollande, vers l'Ecluse	9,216 00		
Blankenberghe à la poste de Pitthem	8,541 00	18,832 00	
De la poste de Pitthem à Courtray	4,970 00		
De la limite de la France par Rousbrugge et Poperinghe à Ypres	6,859 00	17,200 00	
Ypres par Warneton au Pont-Rouge à la limite de la France	4,370 00		
Gheluwe par Wervicq et Commines à Warneton.	3,290 00	2,597 00	
Roulers par Iseghem à la route de Courtray à Bruges	2,973 00	2,630 00	
Kerkhove à Vive-Saint-Éloy	3,449 00	2,250 00	
Thielt vers Eecloo	1,874 00	2,473 00	
Pervyse à Dixmude	1,590 00	1,730 00	
Blankenberghe à Bruges par Zuyenkerke	1,557 00	1,245 00	
Poperinghe vers Cassel	3,030 00	1,150 00	
De la barrière de fer (route de 1 ^{re} classe, n° 8) par Dottignies vers Roubaix	3,730 00	2,683 00	
Entretien des rues du Quai et des Sœurs-Blanches à Ostende	606 00	"	
Vyfweghe à Jabbeke	1,989 00	725 00	
Hoogstaede à Rousbrugge	2,860 00	"	
Dixmude à Roulers	5,700 00	7,300 00	
Ypres à la frontière de France vers Bailleul . . .	7,300 00	2,700 00	
	140,723 00	163,529 00	

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ESTRETIÈRE DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
De la limite du Brabant à Gand	8,080 00	22,775 00	
Gand à la limite vers Bruges, avec embranchement de Maldeghem vers Aerdenburg	9,500 00	17,460 00	
De la Tête-de-Flandre à Gand.	11,700 00	19,960 00	
Gand à la limite vers Courtray	6,288 00	13,725 00	
De la limite du Brabant à Termonde	2,180 00	2,700 00	
De la limite du Brabant à Nederbrakel	6,999 00	3,120 00	
Gand à la limite du Hainaut par Grammont	10,000 00	9,725 00	
Gand à la limite du Hainaut par Renaix.	13,837 00	19,025 00	
Peteghem à la limite de la Flandre occidentale.	2,599 00	1,900 00	
Audenarde à la limite de la Flandre occidentale.	3,290 00	1,850 00	
Saint-Nicolas à Alost	6,800 00	9,960 00	
Alost à Grammont, avec l'embranchement d'Alost vers Ninove	8,498 00	5,200 00	
Termonde à Lokeren	2,449 00	4,500 00	
Audenarde à Grammont	6,900 00	6,450 00	
Renaix vers Lessines	1,865 00	1,000 00	
Ninove à Enghien (1 ^{re} section)	1,888 00	525 00	
	102,873 00	139,815 00	
PROVINCE DE HAINAUT.			
De la limite vers Bruxelles à Mons	7,900 00	15,950 00	
Mons à la frontière française vers Valenciennes.	9,000 00	39,100 00	
De la limite vers Courtray à Tournay	6,029 00	25,300 00	
Tournay à Bary.	5,870 00		
Bary au Rond-de-Ville	9,400 00	44,900 00	
Rond-de-Ville à Hornu	6,770 00		
Mons à Beaumont	11,600 00	32,350 00	
Beaumont vers Philippeville	2,500 00		
A reporter	59,069 00	157,600 00	

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
Report	59,069 00	157,600 00	
De la limite vers Bruxelles à Ghislenghien	7,500 00	5,125 00	
Ghislenghien à Ath	4,163 00	3,200 00	
Ath à Bary	7,950 00	10,700 00	
De la limite vers Bruxelles à Bray	14,499 00	30,300 00	
De la limite vers Bruxelles à Charleroy	11,990 00	32,000 00	
Charleroy vers Philippeville	3,300 00	26,600 00	
De la limite vers Namur à Charleroy	13,700 00	36,500 00	
Charleroy à Anderlues	15,780 00	33,150 00	
Anderlues au Petit-Versailles	8,700 00		
De la limite vers Grammont à Ghislenghien . . .	7,349 00	8,200 00	
Ath au pont à bascule de Nimy	11,200 00	13,300 00	
Mons à la frontière, vers Maubeuge	8,800 00	26,000 00	
De la limite vers Renaix par Bury à la frontière, vers Condé	13,620 00	16,250 00	
Tournay vers Lille	4,370 00	9,000 00	
Tournay à la frontière, vers Saint-Amand	3,400 00	3,600 00	
Enghien à Soignies	5,000 00	55,100 00	
Soignies à Mariemont	10,470 00		
Lodelinsart à la Sambre	6,740 00	9,300 00	
Beaumont à Chimay	8,100 00	18,200 00	
Lessines à la limite, vers Renaix	5,900 00	4,400 00	
Traverses de la ville de Mons, faisant partie de la grande voirie	4,500 00	»	
Mons à Tournay, éclairage du pont-levis de Saint- Ghislain	284 00	»	
	236,389 00	513,525 00	
PROVINCE DE LIÈGE.			
Liège vers Saint-Trond	10,300 00	20,400 00	
Liège vers Malmedy	17,163 00	17,480 00	
A reporter	27,463 00	37,880 00	

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
Report.	27,465 00	27,880 00	
Liège vers Visé	5,990 00	7,340 00	
Francorchamps vers Stavelot	2,525 00	1,370 00	
Liège à Huy.	19,000 00	40,150 00	
Huy à la limite de la province de Namur.	3,950 00	5,900 00	
Liège vers Dinant.	16,515 00	13,640 00	
Embranchement de Frayneux à Marche, par Terwagne	6,000 00	5,950 00	
Liège vers Aix-la-Chapelle.	22,000 00	17,870 00	
Battice à Verviers.	8,200 00	12,450 00	
Verviers à Theux	5,770 00		
Liège à la limite vers Tongres	6,990 00	19,000 00	
Traverses de la ville de Liège, faisant partie de la grande voirie.	5,500 00	»	
Huy à Hannut.	10,420 00	17,400 00	
Hannut à la limite du Brabant.	3,000 00	2,850 00	
La Minerie à la Planck	4,449 00	1,720 00	
Aywaille vers Bastogne	8,770 00	2,840 00	
Hannut à la limite vers Namur.	3,299 00	725 00	
Jupille à Visé et embranchement de Wandre.	6,420 00	1,840 00	
Huy à Stavelot, section de Huy à la route de Terwagne.	5,740 00	5,600 00	
Huy à Stavelot, section de Trois-Ponts à Stavelot.	1,900 00	1,500 00	
Aywaille à Louvegnez.	3,800 00	2,010 00	
Jemeppe au Dieren-Patar.	6,990 00	4,500 00	
Val-Benoit à Chénée.	6,500 00	5,050 00	
Routes communes aux royaumes belge et prussien.	3,794 00	4,037 00	
Trois-Ponts vers Salm-Château	2,140 00	100 00	
Dolhain à la forêt de Hertzogenwald.	2,800 00	190 00	
Barvaux vers Xhoris.	1,580 00	»	
	201,517 00	211,912 00	

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
PROVINCE DE LIMBOURG.			
De la limite du Brabant à celle de Liège, par Saint-Trond	7,000 00	6,500 00	
Saint-Trond à Maestricht	11,500 00	9,061 00	
Lanaken à Neeritter et embranchement autour de Maestricht, par Veltwezel et Lanaken . . .	15,500 00	4,295 00	
De la limite vers Liège à Hasselt	12,600 00	13,925 00	
Hasselt à la limite de la province, vers Bois-le-Duc.	12,500 00	3,190 00	
De la limite du Brabant, vers Diest à Hasselt . .	10,400 00	5,490 00	
Hasselt à Saint-Trond	8,500 00	1,840 00	
Tongres à Bilsen	6,700 00	1,860 00	
Tongres à Visé, 1 ^{re} section.	2,100 00	584 00	
Hasselt à la Meuse, section de Hasselt à Asch. . .	8,400 00	1,310 00	
Section d'Asch à Lanklaer	2,500 00		
Saint-Trond à Herck-la-Ville	8,100 00	1,495 00	
Hechtel à Maeseyck	9,240 00	1,290 00	
Hasselt à Beeringen, 1 ^{re} et 2 ^e sections	4,000 00	290 00	
Hasselt à la Meuse, section de Lanklaer à Stock- heim	500 00	»	Entretien en ré- gie jusqu'au 30 avril 1849.
PROVINCE DE LUXEMBOURG.		119,540 00	51,130 00
Du pont de Hogne jusqu'à la rencontre de la route de Bouillon vers Laroche à la hauteur de Champlon	9,350 00	9,675 00	
De la hauteur de Champlon à Bastogne	9,400 00	7,275 00	
Bastogne au pont de Martelange.	8,900 00	15,100 00	
Du pont de Martelange à la frontière, près de Steinfort.	13,000 00	14,100 00	
De la limite de la province de Namur au chemin de Saint-Hubert, au-delà de Libin.	4,999 00	2,909 00	
Du chemin de Saint-Hubert à la sortie de Neuf- château	6,000 00	4,950 00	
A reporter	51,649 00	54,009 00	

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
Report.	51,649 00	54,009 00	
Neufchâteau à l'entrée du bois de Bologne. . . .	5,000 00	12,200 00	
De l'entrée du bois de Bologne à Arlon	5,190 00		
Bastogne à Neufchâteau.	6,900 00.	1,275 00	
Bastogne à Houffalize.	8,330 00	6,130 00	
Houffalize au champ de Harre.	8,200 00	6,375 00	
Arlon à Longwy et Aubange vers Athus	11,480 00	13,000 00	
Du Bois-des-Pendus vers Longuyon	9,500 00	5,500 00	
Aubange à Saint-Mard	7,960 00	4,030 00	
Saint-Mard à la sortie de Gérouville et Virton vers Montmedy.	6,110 00	7,555 00	
Gérouville à Florenville, avec embranchement de Villers-devant-Orval et Chassepierre à la frontière vers Sedan	4,970 00		
Saint-Hubert jusqu'au delà du pont de Grupont.	3,400 00	2,025 00	
Bouillon vers Sedan.	1,040 00	"	
Bouillon à Recogne et du Menu-Chenet vers Beauraing	7,811 00	7,150 00	
Recogne à la hauteur de Champlon.	6,734 00	4,100 00	
De la hauteur de Champlon à la sortie de Laroche.	3,690 00	1,615 00	
De la sortie de Laroche à la baraque de Fraiture.	3,980 00	1,375 00	
Bastogne vers Dickirch	2,670 00	700 00	
Marche à Terwagne, partie située dans cette pro- vince.	2,730 00	1,400 00	
Florenville vers Carignan	788 00	"	
Traverse de Neufchâteau, faisant partie de la route de Bastogne à Neufchâteau	140 00	"	
Baraque de Fraiture à Salmchâteau	3,525 00	1,175 00	
Marche vers Rochefort	2,350 00	780 00	
Beauraing à Halma	1,347 50	816 00	
Route des Ardoisières, section comprise entre la hauteur des Corettes et Wiboroche.	3,687 50	725 00	
A reporter.	169,100 00	132,075 00	

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
Report.	169,100 00	132,075 00	
Neufchâteau à Florenville.	7,517 00	1,625 00	
Salmchâteau à la limite au delà de Grand-Halleux.	2,850 00	950 00	
Marche à Bouillon. {	1 ^o Section de la limite près de Tellin aux baraques de Transinnes . . .	3,639 00	260 00
	2 ^o Section comprise entre Transinnes et le Menu-Chenet	5,090 00	625 00
	188,296 00	135,535 00	
PROVINCE DE NAMUR.			
De la limite vers Bruxelles à Namur, avec embran- chement du Docq vers Fleurus.	16,500 00	16,225 00	
Namur à la limite vers Marche.	11,150 00	20,300 00	
Namur à Rouillon.	7,950 00	15,632 00	
Rouillon à Dinant.	5,748 00		
Dinant à la limite, vers Givet.	5,400 00	7,116 00	
De la limite vers Beaumont à Dinant.	9,600 00	8,630 00	
Dinant à la limite vers Neufchâteau.	7,750 00	5,216 00	
Namur à la limite vers Liège	7,870 00	9,800 00	
Marche à Terwagne, partie située dans cette pro- vince.	4,950 00	3,700 00	
Traverses de la ville de Namur faisant partie de la grande voirie.	5,590 00	"	
Traverse de la ville de Dinant faisant partie de la grande voirie.	1,920 00	"	
Falmignoul à Vonêche.	8,500 00	9,268 00	
Vonêche à la limite vers Bouillon.	7,600 00	5,000 00	
Namur vers Louvain.	9,100 00	17,900 00	
Namur vers Hannut.	5,600 00	6,150 00	
Ciney au bois de Saint-Remy	4,557 50	4,417 00	
Du bois de Saint-Remy vers Saint-Hubert.	4,851 50		
Philippeville vers Givet.	4,700 00	1,800 00	
A reporter	129,337 00	131,174 00	

DÉSIGNATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
Report.	129,337 00	131,174 00	
Floreffe à Burnot.	3,390 00	2,668 00	
Vignée à Rochefort.	4,100 00	484 00	
Beauraing à Halma.	1,800 00	768 00	
Du Tige d'Emblinne à Saint-Hubert, section du Tige d'Emblinne à Ciney.	1,692 00	1,200 00	
Philippeville à Marche, section de Rochefort vers Marche.	1,250 00	350 00	
Havelange au Gros-Chêne.	2,600 00	700 00	
Wavre à Huy, avec embranchement sur Andenne.	4,540 00	1,100 00	
Gribelle vers Charleville, section de Gedinne à Nafraiture	3,100 00	200 00	
Marche à Bouillon, section de Wavreille vers Tellin	1,500 00	233 00	
	153,310 00	138,875 00	

RÉCAPITULATION.

P R O V I N C E S.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
	DE L'ENTRETIEN DES ROUTES.	DES BARRIÈRES.	
Anvers	48,175 00	102,490 00	
Brabant	203,149 00	296,614 00	
Flandre occidentale	140,723 00	163,529 00	
Flandre orientale	102,873 00	139,815 00	
Hainaut	236,389 00	513,525 00	
Liège	201,517 00	211,912 00	
Limbourg	119,540 00	51,130 00	
Luxembourg	188,296 00	135,535 00	
Namur	153,310 00	138,875 00	
<i>Sections de routes nouvelles qui doivent être mises à l'état d'entretien en 1849.</i>		1,393,972 00	1,753,425 00
Anvers à Esschen (dernière section).	2,000		
Ninove à Enghien (partie située dans le Brabant	2,000		
Visé à Berncau	1,400		
Tongres à Visé (partie située dans la province de Liège).	1,900		
Verviers à Francorchamps, avec embranchement sur Jalhay.	4,800		
Huy à Stavelot (section de Werbomont au pont sur la Liègne).	1,500		
Nivelles vers Gosselies.	700	26,700 00	
Hasselt à la Meuse (section de Stockheim à la Meuse).	800		
Hasselt à Beeringen (dernière section).	3,000		
Hasselt à Diepenbeek.	1,600		
Hechtel au camp de Beverloo.	2,000		
Barvaux vers Xhoris.	2,000		
Vignée à Gozin.	2,000		
Route des Ardoisières (troisième section).	1,000		
Total porté au projet de budget.	1,420,672 00		

N° II. — *État général des dépenses*

PROVINCES.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
Anvers	8,412 69	59,101 52	32,455 61	33,910 16	48,505 85	43,700 00	47,350 00	43,700 00	63,500 00
Brabant	21,380 95	177,363 02	107,013 43	122,625 89	132,128 15	134,499 75	135,602 70	132,900 00	213,950 00
Flandre occidentale	13,339 19	133,137 82	57,475 10	102,297 84	130,450 80	164,655 00	170,595 00	170,995 00	170,309 94
Flandre orientale.	24,947 04	79,712 60	59,194 60	108,971 39	142,840 65	148,805 00	148,805 00	148,805 00	146,330 00
Hainaut	25,720 23	229,477 24	96,110,25	287,654 43	285,222 63	237,060 72	300,138 54	299,749 00	342,965 05
Liège	26,196 57	112,889 42	41,221 18	139,743 84	121,749 29	124,199 97	131,206 90	125,005 77	120,864 49
Limbourg	55,799 79	144,715 00	59,219,53	122,603 94	119,968 13	126,798 95	120,595 63	105,099 96	132,083 22
Luxembourg	32,752 84	69,717 28	41,296 29	69,284 40	86,539 03	126,793 00	145,233 67	123,267 84	136,531 25
Namur	47,332 78	87,949 22	38,757 88	77,379 60	77,094 85	90,048 45	89,692 35	66,595 54	74,177 56
TOTAUX . .	256,782 08	1,091,054 12	532,732 87	1,061,871 19	1,144,496 77	1,236,608 84	1,289,790 79	1,216,118 11	1,400,712 42

d'entretien des routes, depuis 1830.

1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	TOTAL.
Fa. c.	Fa. c.	Fa. c.	Fa. c.	Fa. c.	Fa. c.	Fa. c.	Fa. c.	Fa. c.	Fa. c.	Fa. c.
46,529 00	46,529 00	44,739 00	53,840 00	53,840 00	53,840 00	40,675 00	45,225 00	45,225 00	48,175 00	839,252 82
244,280 00	243,280 80	271,580 00	280,720 00	283,348 40	201,875 13	203,149 00	203,149 00	203,149 00	203,149 00	3,606,342 72
150,683 75	155,601 00	166,400 00	176,408 41	181,778 41	186,218 41	120,819 00	120,819 00	121,425 00	140,723 00	2,654,771 67
162,719 00	162,719 00	164,719 00	168,719 00	168,719 00	168,719 00	100,985 00	100,985 00	100,985 00	102,873 00	2,410,553 45
367,670 00	367,954 00	372,754 00	368,196 00	369,196 00	369,196 00	254,692 00	251,692 00	285,592 00	236,389 00	5,437,459 20
156,727 03	163,617 08	170,030 00	184,615 00	185,650 00	185,650 00	189,773 00	192,273 00	198,333 00	201,517 00	2,768,253 59
104,200 00	104,200 00	115,200 00	136,900 00	150,699 18	152,000 00	106,700 00	114,100 00	122,799 00	119,540 00	2,213,379 33
98,095 00	106,095 00	131,717 00	134,502 00	139,400 25	146,952 50	141,006 00	141,506 00	153,525 00	168,296 00	2,206,510 35
90,776 59	100,276 59	121,474 30	131,991 00	143,194 96	151,054 96	136,487 00	136,487 00	141,287 00	153,310 00	1,961,467 83
1,418,880 42	1,456,271 67	1,558,622 30	1,635,891 41	1,675,826 00	1,705,506 00	1,324,286 00	1,346,236 00	1,372,312 60	1,393,972 00	24,117,990 99

N° III. — Routes de l'État construites

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.	PART CONTRIBUTIVE DE L'ÉTAT DANS LA DÉPENSE.
			Routes PAVÉES.	Routes EMPIÉRÉES.		
ANVERS.						
1	Turnhout à Diest (section de Turnhout par Gheel à la limite de la province).	1854. 14 octobre 1859. 1 juillet. 1840. 14 mars..	36,582	"	1,085,601 85	1,085,601 85
2	Anvers vers Berg-op-Zoom (lacune) (partie comprise entre Cappelle et Putte).....	1838. 15 octobre	4,765	"	25,990 00	14,490 00
3	Lierre à Oostmalle.....	1859. 1 janvier 1842. 12 mars.. 1845. 27 mai... 1844. 10 mai...	22,726	"	286,907 77	178,581 42
4	Anvers à Esschen, par Brasschaet, et le hameau Agerbroeck, avec embranchement partant de la route de 2 ^e classe d'Anvers à Berg-op-Zoom, à Cappelle par Calmpthout.	1845. 21 mai... 1847. 2 avril..	32,047	"	520,047 00	206,447 00
			95,920 Soit 96 kilom. ou 19 lieues.	"	1,716,656 62	1,485,010 27
BRABANT.						
1	Bruxelles vers Ninove (lacune).....	"	2,600	"	186,575 00	186,575 00
2	Diest à Hasselt (section de Diest à la limite de la province).....	1854. 25 avril..	2,506	"	84,650 20	84,650 20
3	Diest à Beeringen.....	1856. 16 juillet.	7,675	"	222,876 20	212,876 20
4	Mont-Saint-Jean à Tervueren.....	"	14,250	"	"	"
5	Turnhout à Diest (section de Diest à la limite de la province).....	1859. 1 juillet.	6,849	"	218,925 95	218,925 95
6	Nivelles à Gosselies (section de Nivelles à la limite de la province, avec embranchement vers la ferme Dinant).....	1845. 16 mai...	5,189	"	116,859 20	116,859 20
7	Ninove à Enghien (section de la limite de la Flandre orientale à la route concédée d'Enghien à Grammont).	1838. 15 avril.. 1845. 2 octobre	8,705	"	295,755 55	275,611 55
8	Reconstruction du pont sur la Dyle, à Wavre.....	"	"	"	22,200 00	22,200 00
9	Aerschot à la route de Heyst-op-den-Berg à Zammel (section d'Aerschot à Herselt).	1845. 21 mai... 1846. 25 sept...	7,669	"	166,010 00	103,010 00
			55,219 Soit 55 kilom. ou 11 lieues.	"	1,511,828 10	1,222,686 10

ou en construction, depuis 1830.

SUBSIDES FOURNIS PAR				ÉPOQUE à laquelle les routes ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
LA PROVINCE.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.	LES ACTIONNAIRES.		DE l'entretien.	DES barrières.	
"	"	"	"	1842. 1 juillet.	7,190 00	6,600 00	
"	"	9,500 00	"	1840. 1 octobre.	"	"	
25,000 00	83,526 53	"	"	1846. 30 avril.	4,530 00	5,075 00	
25,000 00	85,000 00	3,600 00	"	1848.	2,930 00	2,015 00	La dernière section est encore en construction.
50,000 00	168,526 53	15,100 00	"				
"	"	"	"	1855.	"	"	
"	"	"	"	1858.	994 00	2,700 00	
"	10,000 00	"	"	1838.	4,626 00	5,500 00	
"	"	"	"	"	7,290 00	4,150 00	Cette route, construite par la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, a été reprise par l'Etat. On ignore le montant de la dépense d'exécution.
"	"	"	"	1845.	4,150 00	4,050 00	
"	"	"	"	"	"	"	En construction.
10,000 00	8,142 00	"	"	"	"	"	Id.
"	"	"	"	1846.	"	"	
10,000 00	51,000 00	"	"	"	"	"	Id.
20,000 00	69,142 00	"	"				

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.	PART CONTRIBUTIVE DE L'ÉTAT DANS LA DÉPENSE
			Routes PAVÉES.	Routes EMPIÉRÉES.		
FLANDRE OCCIDENTALE.						
1	Furnes vers Dunkerque	"	"	7,163	54,500 00	54,500 00
2	Furnes à Nieupoort	1837. 13 juin...	"	0,130	153,528 27	153,528 27
5	Gheluwe par Wervicq à Comines.....	1838. 30 avril ..	8,818	"	70,045 19	24,645 19
4	Iseghem à Roulers.....	1838. 25 mai ...	10,228	"	149,983 89	69,983 89
3	Pervyse à Dixmude.....	1838. 28 juin...	6,971	"	250,874 75	80,516 58
6	Kerkhove à Vive-Saint-Éloy.....	1838. 20 août...	15,197	"	150,845 66	93,845 66
7	Thielt à Eecloo, section de Thielt à la limite de la province vers Eecloo.	1838. 2 mai ... 1838. 14 novemb.	9,589	"	196,876 53	63,623 32
8	Poperinghe vers Steenvoorde (France).....	1839. 16 octobre.	6,849	"	190,864 42	108,614 42
9	Route reliant les routes de Bruges à Ostende et de Bruges à Blankenberge, par Zuyenkerke.....	1840. 30 mars ..	5,753	"	62,217 12	20,017 12
10	Comines à Warneton.....	1840. 16 juin...	4,102	"	133,173 26	76,773 26
11	Dottignies vers Roubaix.....	1840. 20 novemb.	5,232	"	166,597 93	120,397 93
12	Ypres par Neuve-Église, vers Bailleul.....	1842. 8 mars .. 1845. 2 août...	13,038	"	550,700 00	93,000 00
15	Dixmude à Roulers.....	1838. 28 juin... 1843. 13 avril .. 1844. 15 mars ..	25,330	"	420,000 00	140,000 00
14	Vyfweghe à Jabbeke.....	1844. 8 septemb.	6,320	"	36,866 84	37,866 84
13	Rousbrughe à Hoogstaede.....	1843. 23 octobre.	8,970	"	177,581 53	43,381 53
16	Élargissement du pavage de la route de Roulers, par Iseghem, à Ingelmunster (1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e sections)...	"	8,900	"	50,670 00	50,670 00
			153,539 Soit 136 kilom. ou 27 lieues.	16,513 Soit 16 kilom. ou 3 lieues.	2,562,723 41	1,197,166 23
FLANDRE ORIENTALE.						
1	Bruxelles à Audenaerde, par Ninove, comprenant trois sections :					
	1 ^o Ninove à Voorde.....	1853. 29 décemb.	4,811	"	87,528 64	87,528 64
	2 ^o Voorde à Ophasselt.....	1853. 24 avril...	4,691	"	130,526 20	130,526 20
	3 ^o Ophasselt à Nederbrakel.....	1853. 10 mars ..	9,312	"	586,464 26	586,464 26
2	Renaix à Lessines (section de Renaix à la limite de la province).....	1853. 10 mars ..	3,339	"	146,586 58	146,586 58
5	Travaux de pavement de la rue dite de Charles-Quint, de la Place d'Artevelde, et de la nouvelle rue comprise entre celle dite de la Station et la rue Neuve-St-Pierre, à Gand.....	1841. 30 mars ..	950	"	110,000 00	110,000 00
A Reporter.....			25,303	"	881,103 48	881,103 48

SUBSIDES FOURNIS PAR				ÉPOQUE à laquelle les routes ONT ÉTÉ LIVRÉES À LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
LA PROVINCE.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.	LES ACTIONNAIRES.		DE l'entretien.	DES barrières.	
"	"	"	"	1836.	2,593 00	1,473 00	La partie de route de Gbeluwe à Wervicq, qui était provinciale, a été cédée à l'Etat. La dépense portée ci-contre ne concerne que la section de Wervicq à Comines.
"	"	"	"	1839. mai ...	3,056 00	1,800 00	
50,600 00	15,400 00	"	"	1839. 1 août...	2,243 00	1,792 00	
50,000 00	50,000 00	"	"	1839.	2,075 00	2,650 00	
152,246 63	24,111 50	"	"	1841. novemb.	1,590 00	1,750 00	
50,600 00	7,000 00	"	"	1840. 1 novemb.	5,449 00	2,250 00	
65,625 51	65,625 50	"	"	1841. janvier.	1,874 00	2,475 00	
52,256 00	50,000 00	"	"	1842. 20 novemb.	5,050 00	1,150 00	
25,000 00	17,200 00	"	"	1841. 22 décemb.	1,537 00	1,245 00	
28,200 00	28,200 00	"	"	1842. 13 octobre.	1,045 00	805 00	
58,000 00	8,000 00	"	"	1845. 1 septemb.	2,675 00	1,100 00	
110,130 00	116,550 00	11,200 00	"	1848.	7,500 00	2,700 00	
222,000 00	58,000 00	"	"	1846. 11 novemb.	5,700 00	7,800 00	
4,000 00	5,000 00	12,000 00	"	1846. 1 septemb.	1,989 00	725 00	
58,000 00	74,000 00	"	"	1847. 50 septemb.	2,860 00	"	
"	"	"	"	1848.	"	"	
843,472 16	496,887 00	25,200 00	"				
"	"	"	"	1836. 21 juin...	5,576 00	1,470 00	
"	"	"	"	1837. 10 novemb.			
"	"	"	"	1840. 7 décemb.			
"	"	"	"	1859. 14 septemb.			1,865 00
"	"	"	"	1846. 12 février.	"	"	
"	"	"	"				

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAIN.	PART CONTRIBUTIVE DE L'ÉTAT DANS LA DÉPENSE.
			Routes PAYÉES.	Routes EMPIÉRRÉES.		
	Report.....		23,305	°	881,105 48	881,105 48
4	Redressement de la route de 2 ^e classe de Termonde à Lokeren, dans la traverse de Zele.....	1844. 7 juillet.	236	°	24,279 77	24,279 77
5	Ninove à la limite de la province, vers Enghien...	1838. 15 avril... 1843. 2 octobre	5,437	°	208,012 57	°
6	Élargissement des ponts n ^{os} 2 et 3, situés à la sortie de la ville de Deynze, route de 2 ^e classe n ^o 11..	"	"	"	12,258 05	12,258 05
7	Nederbrakel à Renaix.....	1843. 2 octobre 1843. 6 décem.	15,158	°	450,969 19	420,969 19
8	Elst à Hundelghem.....	1847. 5 juin...	9,481	°	205,000 00	205,000 00
			51,653 Soit 52 kilom. ou 10 lieues.	°	1,761,604 86	1,545,592 49
HAINAUT.						
1	Tournay à la frontière française vers St-Amand, achèvement de cette route (lacune)	"	4,415	°	10,900 00	10,900 00
2	Lessines à la limite de la province vers Renaix...	1855. 7 mai... 1855. 16 juin... 1856. 18 juillet.	14,106	°	592,574 96	592,574 96
3	Redressement aux abords et dans la traverse de la ville de Binche, faisant partie de la route de 2 ^e classe de Mons à Charleroy.....	1842. 24 mai...	447	°	68,759 00	51,759 00
4	Route partant de la place de Marchienne-au-Pont, et aboutissant à la route de Mons à Charleroy..	1845. 2 décem.	599	°	67,110 57	67,110 57
5	Construction d'un pont sur la Sambre à Marchienne-au-Pont.....	"	45	°	64,100 00	64,100 00
6	Remplacement par un pavage d'une partie de l'empierrement de la route de Charleroy à Philippeville.....	"	9,407	°	256,670 00	256,670 00
			25,817 Soit 26 kilom. ou 5 lieues	°	1,059,914 55	1,042,914 55
LIÈGE.						
1	Terwagne à la limite de la province vers Marche...	1855. 19 déc...	"	6,700	93,869 80	43,529 05
2	Aboisement de la montagne de la Grappe, à l'entrée de Hodimont, route de Battée à Theux.....	1854. 27 sept...	254	°	53,680 60	24,680 60
3	Jemeppe au Dicren-Patar.....	1855. 11 déc... 1854. 31 octobre	"	4,680	193,566 00	20,000 00
4	Aubel à la Minerie.....	1853. 30 avril..	"	5,002	123,585 00	23,765 00
5	Namur à Hannut (section de Hannut à la limite de la province)	1857. 11 janvier.	512	12,517	187,626 16	187,626 16
	A reporter.....		566	28,908	664,125 56	505,598 81

SUBSIDES FOURNIS PAR				ÉPOQUE à laquelle les routes ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
LA PROVINCE.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.	LES ACTIONNAIRES.		DE l'entretien.	DES barrières.	
»	»	»	»	1845. 27 mai...	»	»	
194,812 57	15,200 00	»	»	1841. 31 juillet..	1,888 00	523 00	Cette partie de route, construite par la province, a été reprise par l'Etat.
»	»	»	»	1841. 16 juillet..	»	»	
»	10,000 00	»	»	»	»	»	En construction.
»	»	»	»	»	»	»	Id.
194,812 57	25,200 00	»	»				
»	»	»	»	1855.	»	»	
»	»	»	»	1858. nov....	3,900 00	4,400 00	
15,000 00	2,000 00	»	»	1845. sept...	»	»	
»	»	»	»	1845. déc....	»	»	
»	»	»	»	1844. janvier.	»	»	
»	»	»	»	1847. 18 nov....	»	»	
15,000 00	2,000 00	»	»				
50,540 75	»	»	»	1855. 20 janvier	2,802 00	3,000 00	
10,000 00	19,000 00	»	»	1855. 4 nov...	»	»	
20,000 00	»	»	158,566 00	1842. 18 octobre	6,990 00	4,300 00	Cette route, qui était concédée, a été reprise par l'Etat.
20,000 00	53,000 00	»	49,820 00	1858. 3 déc....	1,846 00	1,000 00	Id.
»	»	»	»	1840. 25 sept...	5,299 00	723 00	
100,540 75	52,000 00	»	208,186 00				

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.	PART CONTRIBUTIVE DE L'ÉTAT DANS LA DÉPENSE.
			Routes PAYÉES.	Routes EMPIÉRREÉS.		
	Report.....		568	28,908	664,428 36	503,598 81
6	Bastogne à Aywaille (section d'Aywaille à la limite de la province vers Bastogne).....	1857. 23 août...	"	14,842	246,522 59	246,522 59
7	Huy à Tirlemont :					
	1 ^{re} section, s'étendant depuis le faubourg de Statte à Ifroy, jusqu'à l'entrée de Hannut..	1850. 17 juillet..	1,563	20,292	527,235 25	80,000 00
	2 ^e section, de Hannut à la limite du Brabant vers Tirlemont	1857. 25 juin... 1858. 17 janvier..	8,411	"	559,905 70	125,072 85
8	Aywaille à Remouchamps.....	1858. 12 mai...	151	5,115	265,539 26	265,539 26
9	Restauration d'une partie de l'embranchement de Liège à Visé par Herstal, Oupeye et Visé..	1859. 6 juin...	2,000	4,680	57,675 00	57,675 00
10	Élargissement de la traverse de la ville de Liège (rue Sous-la-Petite-Tour, faisant partie de la grande voirie).....	1859. 10 août...	"	"	210,000 00	90,000 00
11	Pont sur l'Emblève à Aywaille.....	1841. 21 juin...	"	"	76,875 30	76,875 30
12	Reconstruction du Pont des Récollets et rectification du Pont-aux-Lions, dans la traverse de la ville de Verviers (faisant partie de la grande voirie).	1840. 31 déc... 1842. 12 mars...	"	"	86,948 00	60,000 00
15	Remouchamps à la route de 1 ^{re} classe, n° 4, près de Louvegnez.....	1842. 9 juillet.	"	5,920	152,950 00	152,950 00
14	Verviers à Francorchamps, avec embranchement sur Jalhay, 1 ^{re} section de Verviers à Sart, avec l'embranchement sur Jalhay.....	1844. 7 juin...	"	21,590	545,891 52	188,891 52
13	Dolhain à la forêt de Hertogenwald.....	1844. 50 juillet.	"	5,155	124,195 86	99,195 86
16	Route de jonction des ponts du Val-Benoît et de Chênée.....	1845. 14 mars..	"	2,075	20,930 00	20,930 00
17	Reconstruction de la chaussée de l'embranchement d'Eupen, depuis la Maison-Blanche jusqu'à Herbesthal.....	"	"	4,952	11,250 00	11,250 00
18	Ouverture d'une rue entre la place St-Lambert, à Liège, et la rue Derrière-le-Palais.....	1845. 15 avril..	"	"	215,000 00	80,000 00
19	Salm-Château à Trois-Ponts, partie située dans la province de Liège.	1845. 26 mars... 1845. 12 juillet..	"	5,675	79,580 11	79,580 11
20	Huy à Stavelot :					
	1 ^{re} section de Huy à la route de Marche à Terwagne.	1859. 30 juin... 1845. 15 juillet. 1845. 5 nov...	725	16,556	478,908 00	228,885 00
	5 ^e section de Stavelot à la route de Bastogne à Aywaille, au village de Werbomont.	1841. 21 avril... 1845. 11 octobre	"	22,720	494,181 06	244,181 06
21	Tongres à Visé, partie située dans la province de Liège.....	1845. 25 nov...	"	8,757	141,562 51	131,562 51
22	Aubel à la Planck.....	1845. 24 déc...	500	6,527	90,116 08	29,616 08
25	Xhoris à la limite de la province vers Baryaux....	1846. 3 février.. 1846. 8 mars..	"	5,248	61,901 25	46,901 25
	A reporter.....		15,698	174,548	4,456,158 81	2,584,042 98

SUBSIDES FOURNIS PAR				ÉPOQUE à laquelle les routes ONT ÉTÉ LIVRÉES À LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.		Observations.
LA PROVINCE.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.	LES ACTIONNAIRES.		DE l'entretien.	DES barrières.	
100,540 75	32,000 00	»	208,186 00				
»	»	»	»	1838. 5 déc....	8,770 00	2,840 00	
122,791 49	»	»	124,491 74	1857. 24 octobre	10,420 00	17,400 00	Cette route, qui était concédée, a été reprise par l'Etat.
215,852 83	1,000 00	»	»	1840. 13 août...	5,000 00	2,850 00	
»	»	»	»	1841. 21 juillet.	1,545 00	540 00	
»	»	»	»	1842.	»	»	
50,000 00	90,000 00	»	»	1840.	»	»	
»	»	»	»	1842.	»	»	
»	26,948 00	»	»	1843.	»	»	
»	»	»	»	1844. 1 déc....	2,435 00	1,470 00	
150,000 00	20,000 00	5,000 00	»	»	»	»	En construction
25,000 00	»	»	»	1846. 10 août...	2,800 00	100 00	Le Département des Finances est intervenu dans la dépense par un subside de 50,000 francs.
»	»	»	»	1846. 20 janvier.	6,500 00	5,050 00	
»	»	»	»	1846.	»	»	
45,000 00	90,000 00	»	»	1846.	»	»	
»	»	»	»	1846.	2,140 00	100 00	
120,000 00	25,625 00	»	106,400 00	1845. 9 juin... 1846. nov...	5,740 00	5,600 00	
175,000 00	»	»	75,000 00	1844. 11 octobre	1,900 00	1,500 00	La partie de Werbomont à Trois- Ponts est en construction
10,000 00	»	»	»	»	»	»	En construction.
50,500 00	50,000 00	»	»	1846. 19 nov...	2,605 00	720 00	
15,000 00	»	»	»	1846.	1,580 00	»	La barrière ne sera établie qu'au 1 ^{er} janvier 1849
1,019,465 09	555,575 00	5,000 00	514,077 74				

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.	PART CONTRIBUTIVE DE L'ÉTAT DANS LA DÉPENSE.
			Routes PAYÉES.	Routes EMPIERRÉES.		
	Report.....		15,698	174,848	4,486,138 81	2,584,042 98
24	Liège par Visé à la route de Battice à Maestricht, au village de Berneau.	1859. 6 juin... 1846. 25 sept...	"	14,845	727,019 00	442,019 00
25	Hannut à St-Trond, section de Hannut à Gingelom, avec embranchement sur Landen.....	1846. 10 nov...	"	12,084	260,000 00	260,000 00
			15,698 Soit 11 kilom. ou 3 lieues.	201,475 Soit 211 kilom. ou 40 lieues.	8,445,777 81	5,286,061 98
LIMBOURG.						
1	Embranchement entre les routes de 1 ^{re} classe nos 4 et 7, par Veltwezelt et Lanaken.....	1855. 25 nov...	"	10,075	127,910 00	127,910 00
2	Hasselt vers Diest, section de Hasselt à la limite de la province.	1854. 25 avril... 1855. 25 février	10,476	"	579,732 80	579,732 80
5	Hasselt à St-Trond.....	1855. 31 août..	16,555	"	469,262 01	400,262 01
4	Diest à Beeringen, section de Beeringen à la limite de la province.....	1856. 16 juillet.	5,542	"	160,977 44	138,977 44
5	Sittard à Heerlen.....	1856. 21 nov...	"	"	147,105 42	147,105 42
6	Ruremonde à Horn.....	1857. 15 déc...	"	"	170,043 80	170,043 80
7	Tongres à Bilsen.....	1858. 25 sept... 1859. 30 avril..	11,065	"	588,167 42	520,818 25
8	Hasselt, par Asch et Stockheim à la Meuse, au passage d'eau de Berg.	1840. 2 avril... 1840. 20 sept...	15,851	19,535	595,597 59	595,597 59
9	Reconstruction de deux ponts établis sur le Demer, à la sortie de Hasselt, route de 2 ^e classe, n° 6...	"	"	"	54,551 68	54,551 68
10	Hechtel par Brée et Neeroeteren à Maeseyck, avec embranchement de Brée au canal de Maestricht à Bois-le-Duc.....	1845. 5 mars..	7,747	24,818	282,464 18	196,935 14
11	St-Trond à Herck-la-Ville.....	1845. 25 février	15,972	"	401,595 25	248,044 94
12	Hasselt à Beeringen.....	1856. 51 déc... 1844. 10 mai...	15,017	"	241,509 79	160,354 79
15	Tongres à Visé, partie comprise dans le Limbourg.	1845. 25 nov...	"	8,107	110,000 00	76,500 00
14	Hasselt à Bilsen, section de Hasselt à Diepenkerk.	1847. 4 mai...	5,684	"	176,500 00	116,423 00
15	Hechtel à Beeringen : 1 ^o section de Hechtel au camp de Beverloo.	1847. 14 février. 1847. 5 juin...	7,376	"	186,100 00	159,575 00
16	2 ^o section de Beeringen au village de Beverloo.....	1847. 27 juillet.	4,504	"	148,704 00	111,528 00
			118,569 Soit 119 kilom. ou 24 lieues.	62,555 Soit 62 1/2 kilom ou 12 1/2 lieues.	4,210,821 18	5,291,159 64

SUBSIDES FOURNIS PAR				ÉPOQUE à laquelle les routes ont été livrées à la circulation.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
LA PROVINCE.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.	LES ACTIONNAIRES.		DE l'entretien.	DES barrières.	
1,019,465 09	555,875 00	5,000 00	514,077 74				
140,000 00	55,500 00	"	112,100 00	1845. 5 août...	6,420 00	1,840 00	La section de Visé à Berneau est en construction.
"	"	"	"	"	"	"	En construction.
1,159,465 09	567,075 00	5,000 00	626,177 74				
"	"	"	"	1855. 29 mai...	5,550 00	1,175 00	
"	"	"	"	1858. mai...	10,400 00	5,490 00	
369,000 00	"	"	"	1859. 4 mars..	8,500 00	1,840 00	Cette route, qui était provinciale, a été reprise par l'Etat.
2,000 00	"	"	"	1858. 21 novemb.	5,544 00	710 00	
"	"	"	"	1859.	"	"	Ces routes, situées entièrement dans la partie cédée, ont une longueur respective de 15,936 mètres et de 4,876 mètres.
"	"	"	"	1859.	"	"	
25,000 00	55,549 19	"	"	1841. 27 sept...	6,700 00	1,860 00	
"	2,000 00	"	"	1847. nov...	11,400 00	1,510 00	
"	"	"	"	1840. 26 nov...	"	"	
70,616 04	14,500 00	595 00	"	1847. 17 août...	9,240 00	1,290 00	
100,548 51	25,000 00	28,000 00	"	1847. 1 mai...	8,100 00	1,495 00	
60,400 00	12,530 00	8,225 00	"	1848.	4,000 00	290 00	La dernière section n'est pas encore à l'entretien.
27,300 00	6,000 00	"	"	1848.	2,100 00	384 00	Id.
44,125 00	11,925 00	4,027 00	"	1848.	"	"	En construction.
46,325 00	"	"	"	1848.	"	"	Id.
57,176 00	"	"	"	"	"	"	La commune de Beverlon a exécuté des travaux de terrassements jusqu'à concurrence d'une somme de 10,000 francs. En construction.
782,090 53	105,524 19	40,647 00	"				

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.	PART CONTRIBUTIVE DE L'ÉTAT DANS LA DÉPENSE.	
			Routes PAYÉES.	Routes EMPIÉRRÉES.			
LUXEMBOURG.							
1	Route de Bruxelles vers Trèves :						
	1 ^o Section du Wolbert à la frontière Grand-Ducale, près de Steinfort.....	»	»	4,400	49,049 67	49,049 67	
	2 ^o Redressement de la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces, aux abords de Marche, jusqu'à la rue des Religieuses, en cette ville.....	»	40	560	11,524 47	11,524 47	
2	Ostende à Arlon, section de la limite de la province de Namur jusqu'à l'ancienne route dans le bois du Rit-des-Glands.....	1855. 8 juillet.	»	7,500	105,864 40	105,864 40	
3	Habay-la-Neuve à la Corne du Bois-des-Pendus...	1855. 23 octobre	»	10,579	75,272 25	75,272 25	
4	Terwagne à Marche (section de Marche à la limite de la province de Namur).....	1854. 6 juin...	530	4,066	67,047 00	67,047 00	
5	Champlon à Recogne.....	1858. 16 juin...	400	25,171	197,966 86	197,966 86	
6	Bastogne à Aywaille (section de Bastogne à la limite de la province de Liège).....	1856. 18 juin...	1,270	46,657	659,764 82	609,764 82	
7	Recogne à Bouillon.....	1857. 22 mars..	»	27,537	406,655 90	406,655 90	
8	Beauraing à Bouillon (partie située dans le Luxembourg).	1857. 15 mars..	»	5,640	60,000 00	60,000 00	
		1857. 4 avril..					
9	Champlon à Laroche.....	1858. 25 mai...	40	12,778	174,011 84	174,011 84	
10	Pont suspendu sur l'Ourte, à Laroche.....	1858. 25 mai...	265	»	61,541 64	51,541 64	
		1840. 10 mars..					
11	Baraque de Fraiture à Salm-Château.....	1858. 27 mai...	»	12,852	124,779 55	124,779 55	
		1844. 7 février.					
12	Neupont au Tilleul-d'Oret (section comprise dans la province de Luxembourg).	1859. 22 janvier	»	5,943	85,291 16	66,291 16	
		1843. 5 mai...					
15	Aubange à Saint-Mard.....	1859. 50 sept...	»	20,711	259,060 91	165,021 08	
14	Laroche à Stavelot (section de Laroche à la baraque de Fraiture).....	1840. 10 mars..	70	16,969	250,867 54	196,867 54	
13	Saint-Hubert à Rockefort (section de Saint-Hubert à Grupont).	1840. 25 mars..	220	11,700	165,004 00	128,581 00	
		1840. 24 déc...					
16	Bastogne à Neufchâteau.....	1841. 19 juillet.	»	27,585	506,538 16	251,538 16	
17	Bastogne à Ettelbruck.....	1857. 50 avril..	40	9,690	711,977 57	711,977 57	
		1838. 21 mars..					
18	Saint-Mard à Florenville, avec embranchement sur Villers-devant-Orval.....	1843. 5 mars..	»	51,775	158,915 98	146,701 48	
19	Redressement de la traverse de Virton.....	»	»	526	15,284 00	10,284 00	
20	Chassepierre à la frontière française.....	1845. 5 avril..	»	5,592	51,479 66	51,479 66	
	A reporter.....		2,005	287,851	5,911,695 18	5,600,019 83

SUBSIDES FOURNIS PAR				ÉPOQUE à laquelle les routes ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
LA PROVINCE.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.	LES ACTIONNAIRES		DE l'entretien.	DES barrières.	
"	"	"	"	1852.	2,126 00	2,230 00	
"	"	"	"	1855.	"	"	
"	"	"	"	1857.	"	"	
"	"	"	"	1855. 28 août...	2,674 00	1,530 00	
"	"	"	"	1856. 7 déc....	2,750 00	1,400 00	
30,000 00	10,000 00	"	"	1857. 1 sept...	6,734 00	4,100 00	
50,000 00	"	"	"	1859. sept...	16,530 00	12,525 00	
"	"	"	"	1859. 1 nov...	6,484 00	6,584 00	
"	"	"	"	1859.	1,327 00	706 00	
"	"	"	"	1840. 21 sept...	3,600 00	1.615 00	
"	10,000 00	"	"	1844. 23 nov...	"	"	
"	"	"	"	1846. 29 janvier.	5,525 00	1,173 00	
17,000 00	"	"	"	1846. 4 déc....	1,547 00	816 00	
62,153 00	11,906 83	"	"	1841. 50 nov...	7,960 00	4,050 00	
34,000 00	"	"	"	1844. 13 nov...	5,980 00	1,573 00	
56,425 00	"	"	"	1845. 5 août ..	3,400 00	2,025 00	
53,000 00	"	"	"	1843. juin...	6,900 00	1,573 00	
"	"	"	"	1841. janvier	2,670 00	700 00	Dans le chiffre de fr. 711,577-37 se trouve compris une somme de 576,000 francs employée à l'établissement de la section de cette route, longue de 30,000 mètres, située dans la partie cédée.
"	12,212 50	"	"	1843. 27 juin...	8,070 00	6,850 00	
"	3,000 00	"	"	1846. 50 nov...	"	"	
"	"	"	"	1845. 30 déc....	1,420 00	273 00	
264,336 00	47,119 53	"	"				

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.	PART CONTRIBUTIVE DE L'ÉTAT DANS LA DÉPENSE.
			Routes PAVÉES.	Routes EMPIERRÉES.		
	Report.....		2,693	287,851	3,914,693 18	3,600,019 83
21	Marche à la limite de la province vers Rochefort...	1844. 50 janvier.	"	"	"	"
		1844. 30 mars..	"	9,522	82,533 61	82,533 61
22	Florenville à Neufchâteau.....	1844. 16 mai..	"	22,843	236,833 94	235,833 94
23	Florenville à la frontière française vers Carignan..	"	"	2,326	6,264 00	"
24	Pavage des traverses de Neufchâteau.....	"	933	"	33,598 00	33,598 00
25	Redressement de la route d'Aubange au Grand-Duché près du pont d'Atthus.....	"	"	500	13,200 00	13,200 00
26	Arlon à Longwy. Redressement près d'Arlon, depuis la maison Bourdon, sur la route de Mersch, jusqu'à la route de Luxembourg.....	1843. 5 nov...	"	1,093	18,114 30	18,114 30
27	Salm-Château à la limite de la province vers Trois-Ponts.	1843. 26 mars..	"	9,754	149,048 77	149,048 77
		1843. 12 juillet.	"	"	"	"
28	Virton à la frontière de France vers Montmédy....	1843. 50 mars..	"	6,263	88,586 75	71,586 75
29	Marche à Bouillon :					
	1 ^{re} section, de la limite de la province aux baraques de Transinnes.....	1843. 2 octobre	"	10,900	122,836 02	122,836 02
	2 ^e section, des baraques de Transinnes au Menu-Chenet.....	1843. 23 juin...	"	20,836	223,443 46	223,443 46
30	Route des Ardoisières :					
	1 ^{re} section, de la hauteur des Corettes à Wihoroche.....	1843. 8 janvier	"	11,526	117,276 02	151,161 42
	2 ^e section, de Conques à la route de Florenville à Bouillon.....	1846. 5 février.	"	3,831	70,933 40	
31	Barvaux à la limite de la province vers Xhoris....	1846. 5 février.	"	11,215	167,731 02	167,731 02
		1846. 8 mars..	"	"	"	"
32	Redressement de la route de Bouillon vers Sedan..	1847. 4 janvier	"	1,718	26,200 00	26,200 00
33	Pavage de la traverse d'Arlon, faisant partie de la grande voirie.....	1847. 28 avril..	"	"	50,000 00	50,000 00
34	Salm-Château à la limite du Grand-Duché, vers Dickirch (1 ^{re} section).....	1848. 4 mai...	"	3,835	53,500 00	53,500 00
35	Route des Ardoisières (dernière section).....	1846. 3 février.	"	6,300	138,000 00	138,000 00
			5,628 Soit 4 kilom. ou 1 lieue.	413,973 Soit 414 kilom. ou 83 lieues.	5,538,661 03	3,165,671 72
NAMUR.						
1	Dinant à la limite vers Neufchâteau.....	1830. 1 déc.... Gouvern ^t provisoire. 1833. 26 avril..	"	27,445	633,243 33	633,243 33
2	Marche à Terwagne (partie située dans la province de Namur).....	1834. 6 juin...	"	13,334	304,616 00	304,616 00
3	Namur à Hannut (section de Namur à la limite de la province).....	1837. 11 janvier.	"	16,700	289,231 86	289,231 86
	A reporter.....		"	59,479	1,249,091 21	1,249,091 21

SUBSIDES FOURNIS PAR				ÉPOQUE à laquelle les routes ONT ÉTÉ LIVRÉES À LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
LA PROVINCE.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.	LES ACTIONNAIRES.		DE l'entretien.	DES barrières.	
264,536 00	47,119 55	»	»				
»	»	»	»	1846. 25 juillet.	2,380 00	780 00	
»	5,000 00	»	»	1847. 1 nov...	7,317 00	1,625 00	
»	6,264 00	»	»	1843.	788 00	»	Cette route, construite par la commune de Florenville, a été reprise par l'Etat.
»	»	»	»	1847.	»	»	
»	»	»	»	1858.	»	»	
»	»	»	»	1846. 1 août..	»	»	
»	»	»	»	1847. 15 octobre	2,850 00	950 00	
»	17,000 00	»	»	1844. 12 juillet.	1,590 00	450 00	
»	»	»	»	1847. octobre	3,659 00	260 00	
»	»	»	»	1847. octobre	3,090 00	625 00	
»	»	»	»	1846. 1 nov...	5,687 50	725 00	
»	31,000 00	6,030 00	»	1848. 1 octobre	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	En construction.
»	»	»	»	1847. 15 nov...	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	Id.
»	»	»	»	»	»	»	Id.
»	»	»	»	»	»	»	Id.
264,536 00	104,535 55	6,030 00	»				
»	»	»	»	1853. février.	7,730 00	5,450 00	
»	»	»	»	1857. 20 déc...	4,930 00	3,700 00	
»	»	»	»	1859.	5,600 00	6,150 00	
»	»	»	»				

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.	PART CONTRIBUTIVE DE L'ÉTAT LANS LA DÉPENSE.
			Routes PAYÉES.	Routes EMPIÉRREES.		
	Report.....		»	59,479	1,249,091 21	1,249,091 21
4	Beauraing à la limite de la province vers Bouillon..	1837. 15 mars.. 1837. 4 avril..	»	28,953	521,659 43	521,659 43
5	Redressement de la traverse de la ville de Dinant, faisant partie de la grande voirie.....	1857. 25 août..	210	»	86,211 70	53,211 70
6	Ciney à Rochefort :					
	1 ^{re} section, de Ciney au bois de Saint-Remy..	1858. 5 sept..	»	13,433	235,262 86	»
	2 ^e section, du bois de Saint-Remy à Rochefort.	1859. 20 juin... 1842. 14 juillet..	»	6,387	89,683 79	89,683 79
7	Falmignoul à Beauraing.....	»	»	11,300	119,671 62	»
8	Rochefort à Saint-Hubert (section de Rochefort à Grupont).....	1840. 23 mars..	»	8,838	126,081 07	126,081 07
9	Élargissement de la traverse de la ville de Namur (rue du Pont, faisant partie de la grande voirie).	1840. 8 avril..	»	»	80,000 00	50,000 00
10	Philippeville vers Givet.....	1841. 50 sept..	»	19,118	148,036 51	111,036 51
11	Floreffe à Burnot.....	1845. 15 avril.. 1845. 2 août.. 1845. 11 nov..	»	12,730	131,492 19	111,492 19
12	Rochefort à la limite de la province, vers Marche...	1844. 50 janvier.. 1844. 50 mars..	»	3,510	66,600 86	63,500 86
15	Rochefort à Vignée.....	1844. 11 déc....	»	10,806	116,412 17	116,412 17
14	Neupont au Tilleul-d'Oret (section comprise dans la province de Namur).	1839. 22 janvier 1843. 5 mai...	»	4,883	63,093 80	53,093 80
13	Havelange à la route de Marche à Terwagne, au hameau de Gros-Chêne.....	1843. 22 sept..	»	9,235	117,909 50	102,909 30
16	Wavreille à la limite de la province de Luxembourg vers Tellin.....	1843. 2 octobre	»	4,083	50,500 00	30,500 00
17	Wavre à Huy (section d'Eghezée à Bierwart avec embranchement sur Andenne).....	1843. 26 octobre	»	18,100	238,763 74	208,763 74
18	Reconstruction partielle du pont de Sambre à Namur.....	»	»	»	18,480 06	18,480 06
19	Ciney au Tige-d'Emblinne.....	1843. 29 déc....	»	4,063	54,633 23	46,633 23
20	Redressement de la côte d'Anseremme, faisant partie de la route de Namur vers Givet.....	1843. 29 déc....	»	2,488	61,538 70	61,538 70
21	Gedinne vers Charleville (section de Gedinne à Nafraiture).....	1846. 23 janvier	»	8,243	85,871 20	57,171 20
22	Vignée à Gozin vers Philippeville.....	1847. 11 mars..	»	7,913	143,000 00	143,000 00
25	Embranchement entre la route de Philippeville à Givet et la Meuse, au Bac-du-Prince.....	1848. 18 juillet.	»	5,736	26,160 00	26,160 00
			210	239,774 Soit 240 Kilom ou 48 lieues.	3,670,103 48	3,046,461 00

SUBSIDES FOURNIS PAR				ÉPOQUE à laquelle les routes ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
LA PROVINCE	LES COMMUNES	LES PARTICULIERS.	LES ACTIONNAIRES.		DE l'entretien.	DES barrières.	
"	"	"	"				
"	"	"	"	1859.	11,475 00	7,254 00	
"	55,000 00	"	"	1858. 31 décemb.	"	"	
255,262 86	"	"	"	1840. 5 juillet..	4,557 50	2,530 00	} Cette section de route, qui 4 et provisionnel, a été reprise par l'Etat.
"	"	"	"	1845. 20 novemb.	2,071 50	1,050 00	
119,671 62	"	"	"	1852. 19 mai....	4,625 00	7,054 00	Id.
"	"	"	"	1842. 22 février..	2,780 00	817 00	
20,000 00	30,000 00	"	"	1840. octobre..	"	"	
57,000 00	"	"	"	1844. 14 mars...	4,700 00	1,800 00	
"	"	20.000 00	"	1844.	3,500 00	2.658 00	
"	1,400 00	"	"	1847. 1 janvier..	1,250 00	530 00	
"	"	"	"	1847. 25 janvier..	4,100 00	484 00	
10,000 00	"	"	"	1846. 4 décemb.	1,800 00	766 00	
15,000 00	"	"	"	1847. 26 janvier.	2,600 00	700 00	
"	"	"	"	1848.	1,500 00	255 00	
50,000 00	"	"	"	1847.	4,340 00	1,100 00	
"	"	"	"	1845. octob re..	"	"	
8,000 00	"	"	"	1847. 1 jum....	1,695 00	1,240 00	
"	"	"	"	1847. 1 septemb	"	"	
25,000 00	1,700 00	"	"	1847. 25 mai....	5,100 00	200 00	} Le Département de l'Intérieur a ac- cordé un subside de 15,000 fr En construction
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	Id.
857,954 48	65,800 00	20.000 00	"				

RÉCAPITU

N° D'ORDRE.	INDICATION DES PROVINCES.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.	PART CONTRIBUTIVE DE L'ÉTAT DANS LA DÉPENSE.
		Routes PAVÉES.	Routes EMPIERRÉES.		
1	Anvers.....	95,920	»	1,716,656 02	1,483,010 27
2	Brabant.....	55,219	»	1,511,828 10	1,222,686 10
3	Flandre occidentale.....	133,539	16,313	2,502,725 41	1,107,166 23
4	Flandre orientale.....	51,653	»	1,761,604 86	1,545,592 49
5	Hainaut.....	25,817	»	1,059,914 55	1,042,914 53
6	Liège.....	13,698	201,473	5,443,777 81	5,286,061 98
7	Limbourg.....	118,569	62,533	4,219,821 18	3,291,159 64
8	Luxembourg.....	3,628	415,973	5,538,661 03	5,165,671 72
9	Namur.....	210	259,774	3,670,193 48	3,046,461 00
		800,255 Soit 500 kilom. ou 100 lieues.	954,090 Soit 934 kilom. ou 187 lieues.	27,283,163 04	21,278,723 98

LATION.

SUBSIDES FOURNIS PAR				<i>Observations.</i>
LES PROVINCES.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.	LES ACTIONNAIRES.	
50,000 00	168,526 53	15,100 00	»	
20,000 00	69,142 00	»	»	
845,472 16	496,887 00	23,200 00	»	
194,812 57	23,200 00	»	»	
15,000 00	2,000 00	»	»	
1,159,463 09	567,073 00	3,000 00	626,177 74	
782,690 35	105,524 19	40,647 00	»	
264,556 00	104,383 33	6,030 00	»	
557,954 48	65,800 00	20,000 00	»	
5,869,950 45	1,402,338 87	107,997 00	626,177 74	

N° IV. — Routes provinciales construites

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DEPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.
			Routes PAVÉES.	Routes EMPIERRÉES.	
ANVERS.					
1	Lierre à Aerschot.....	1854. 5 avril	25,943	»	579,580 69
2	Malines à Heyst-op-den-Berg.....	1854. 10 avril	20,600	»	423,735 73
3	Lierre à Gheel par Herenthals.....	1854. 28 novembre	50,187	»	503,763 92
4	Wolverthem à Tamise, avec embranchement de Puers au Ryweg.....	1858. 22 août.....	22,393	»	254,127 80
5	Hoogstraeten à Oostmalle.....	1859. 1 janvier..	12,112	»	207,106 86
6	Heyst-op-den-Berg à Zammel.....	1840. 2 avril	16,954	»	517,258 44
7	Prolongement jusqu'à Calfort de la route d'Anvers à Schelle....	1840. 1 novembre	8,899	»	46,717 00
8	Gheel à Moll.....	1843. 21 juin.....	8,414	»	162,922 57
9	Berchem à Bergerhout.....	1843. 2 octobre..	2,512	»	40,931 07
10	Turnhout à Moll (1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e sections).....	1846. 26 juin.....	11,977	»	187,521 00
		1846. 19 décembre			
		1847. 12 octobre..			
			159,793 Soit 160 kilom. ou 32 lieues	»	2,703,282 90
BRABANT.					
1	Bruxelles à Haeght (section de Campenhout à Haeght).....	1823. 12 sept.....	4,000	»	94,011 52
2	Hal à Mont-Saint-Jean par Alseberg, y compris les embranchements de Braine-l'Alleud vers Mont-Saint-Jean, vers Nivelles et vers Mont-Saint-Pont.....	1827. 15 mai.....	20,876	292	118,077 36
3	Hal à Nivelles.....	1833. 7 décembre	17,438	»	497,984 66
4	Vilvorde vers Alost et embranchement de Vilvorde à Penthy....	»	25,638	»	156,954 66
5	Bruxelles à Merchtem, prolongement de la section de Jette à Wemmel.....	»	2,428	»	19,180 44
6	Bruxelles à Namur par Gembloux (section de Gembloux à Namur).....	»	»	17,500	191,863 50
7	Tubise à Clabecq.....	»	2,100	»	»
8	Bruxelles vers Tamise, par Wolverthem et Londerzeel.....	1837. 12 janvier..	15,180	»	99,413 00
9	Bruxelles à Merchtem (section de Wemmel à Merchtem).....	1837. 24 juillet ...	7,610	»	150,896 17
10	Tirlemont vers Huy.....	1837. 24 juillet ...	9,823	»	572,779 99
11	Nivelles à Wavre.....	1837. 24 juillet ...	24,423	»	646,420 38
		1838. 13 octobre..			
	A reporter.....		123,520	17,792	2,307,251 68

ou en construction depuis 1830.

SUBSIDES FOURNIS PAR			ÉPOQUE A LAQUELLE LES ROUTES ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
L'ÉTAT.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.		DE l'entretien.	DES barrières.	
118,000 00	33,947 00	3,000 00	1839. 28 mai	2,593 00	4,750 00	Un second subside de 32,000 francs a été accordé pour cette route et celle de Lierre à Herenthals : il a été porté en entier au compte de cette dernière.
"	158,100 00	"	1836. 15 juillet	2,410 00	4,900 00	
128,335 00	85,134 00	2,100 00	1841. 4 février	4,159 00	3,400 00	Voir l'observation qui précède.
71,146 20	34,109 21	"	1841. 1 novembre	3,250 00	810 00	
50,284 00	31,449 35	"	1841. 1 mai	1,661 00	650 00	
158,600 00	38,000 00	8,000 00	1846. 26 février	1,983 00	2,250 00	Une partie de cette route a été construite par les soins et aux frais des communes de Niel et de Buysbroeck, qui en ont fait gratuitement la cession à la province. Cette dépense, qu'on peut évaluer à 20,000 francs, n'est pas comprise dans celle de 49,717 fr.
23,741 00	"	"	1842. 15 janvier	1,770 00	2,230 00	
40,750 59	42,500 00	"	1847. 1 juillet	1,590 00	725 00	
18,000 00	11,000 00	"	1846. 1 sept.	483 00	"	Trois particuliers ont cédé gratuitement des terrains d'une valeur d'environ 15,000 francs.
62,400 00	62,400 00	"	"	"	"	En construction.
648,324 79	336,639 34	15,100 00				
"	"	"	1833.	1,581 00	973 00	
"	"	"	1832.	17,400 00	4,330 00	Une partie de cette route a été construite avant 1830
40,000 00	88,230 52	"	1840.	9,523 00	5,430 00	
"	"	"	"	9,869 00	5,973 00	Cette route a été construite de 1829 à 1834.
"	"	"	1854.	1,063 00	2,500 00	
"	"	"	1835.	11,900 00	1,730 00	Cette section de route, quoique située dans la province de Namur, a été construite par la province de Brabant.
"	"	"	"	1,106 00	1,900 00	
"	"	"	1834, 1840.	15,998 00	5,450 00	Cette route a été cédée en 1833 à la province. La dépense d'exécution n'est pas connue.
"	13,196 24	"	1840.	3,550 00	1,130 00	
40,000 00	6,166 93	15,000 00	1840.	3,400 00	5,100 00	
40,000 00	44,218 20	16,000 00	1841.	10,000 00	5,920 00	
120,000 00	133,831 91	31,000 00				

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.
			Routes PAVÉES.	Routes EMPIÉRÉES.	
	Report.....		128,320	17,792	2,507,231 68
12	Tirlemont à Diest.....	1858. 10 avril....	16,047	"	666,162 10
15	Tubize à Braine-le-Château (section de Clabecq à Braine-le-Château).....	1858. 20 novembre	"	4,965	119,928 60
14	Wavre à Hannut (section de Wavre à la limite de la province de Liège).	1859. 10 décembre	25,827	"	789,948 74
		1841. 21 juin.....			
15	Mont-Saint-Pont à Braine-le-Château.....	1859. 50 novembre	6,712	"	180,569 69
16	Malines à Tervueren et embranchement par Cortenberg.....	1840. 21 juillet...	25,000	"	419,504 54
17	Malines à Hondzocht.....	1840. 51 août....	2,754	"	65,081 11
18	Grand-Rosière à Thorembaix-Saint-Trond.....	1840. 1 sept....	6,648	"	187,066 80
		1844. 22 sept....			
19	Assche à Enghien { 1 ^{re} section.....	1842. 18 juin....	9,647	"	436,180 45
	{ 2 ^e id.....	Id.	15,064		
20	Dormael à Léau.....	1844. 24 avril....	2,954	"	107,405 21
21	Haeght à Wesemael.....	1844. 22 octobre..	8,705	"	255,841 00
22	Tirlemont à Aerschot (section de Tirlemont à Wynghes-Saint-George).....	1845. 29 décembre	11,191	"	517,119 47
23	Hal à Ninove (section de Hal à Leerbeek).....	1846. 3 février...	9,452	"	254,990 55
			265,481 Soit 265 kilom. ou 53 lieues.	22,757 Soit 23 kilom. ou 4 1/2 lieues.	6,124,856 90
FLANDRE OCCIDENTALE.					
1	Steenbrugge à Lophem.....	"	5,700	"	"
2	Lophem au cabaret <i>Heydelberg</i> , sur la route provinciale de Bruges à Thourout.....	1837. 28 sept....	2,540	"	23,221 00
3	Route sur la digue du canal de Plasschendaele à Nieupoort, entre les ponts de Snaeskerke et de Leffinghe.....	"	200	2,255	19,800 00
4	Menin, par le village de Reckem, à Mouscron.....	1845. 30 novembre	6,660	"	123,000 00
			12,000 Soit 13 kilom. ou 2 1/2 lieues.	2,255 Soit 2 kilom. ou 1/2 lieue.	258,021 00
FLANDRE ORIENTALE.					
1	Alost à Audenarde.....	1850. 24 mars....	55,195	"	588,898 80
2	Renaix à Tournay.....	1855. 28 avril....	2,279	"	83,501 94
5	Gand à Hundelgem.....	1856. 18 juillet..	18,815	"	599,257 77
4	Renaix à Berchem.....	1858. 50 avril....	9,141	"	418,508 15
5	Saint-Nicolas à Kieldrecht.....	1858. 18 avril....	16,509	"	425,852 79
	A reporter.....		79,957	"	1,915,599 45

SUBSIDES FOURNIS PAR			ÉPOQUE A LAQUELLE LES ROUTES ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
L'ÉTAT.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.		DE l'entretien.	DES barrières.	
120,000 00	155,851 91	31,000 00				
162,263 44	50,722 57	9,000 00	1842.	7,500 00	5,550 00	
"	4,499 76	"	1840.	4,988 00	525 00	
200,000 00	75,085 51	1,000 00	1845, 1847.	"	1,800 00	L'entretien de cette route n'a pas encore été adjugé
27,000 00	29,520 26	"	1847.	"	100 00	Id.
58,000 00	52,615 86	25,925 00	"	"	"	La route est presque construite.
16,000 00	9,509 54	"	1844.	"	150 00	L'entretien de cette route n'a pas encore été adjugé
60,000 00	20,966 05	"	1846.	"	700 00	Id.
40,000 00	66,822 52	9,950 00	1845, 1846.	"	825 00	Id.
15,000 00	15,651 30	"	1848.	"	"	Les barrières ne sont pas encore établies sur cette route.
"	65,960 25	"	1848.	"	"	Id.
86,000 00	26,729 83	2,600 00	"	"	"	En construction.
"	61,192 57	10,120 50	"	"	"	Id.
764,263 44	586,705 15	87,595 50				
"	"	"	"	919 00	1,000 00	Cette route, qui était communale, a été reprise par la province. La dépense d'exécution n'est pas connue.
"	6,408 08	"	1858.			
"	12,037 00	"	1859.	"	"	
45,000 00	66,447 50	"	1848.	"	1,650 00	L'entretien de cette route n'a pas encore été adjugé
45,000 00	84,912 58	"				
"	"	"	1857. 30 décemb.	7,488 00	7,025 00	
45,800 00	9,000 00	"	1837. 19 novemb.	600 00	950 00	
"	"	"	1842. 26 septemb.	5,079 00	6,700 00	
"	11,000 00	"	1840. 2 décemb.	2,295 00	1,400 00	
"	64,500 00	17,060 00	1842. 9 novemb.	2,846 00	5,550 00	
45,800 00	84,500 00	17,060 00				

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERREAINS.
			Routes PAYÉES.	Routes EMPIÉRÉES.	
	Report.....		79,957	»	1,915,599 43
6	Thielt à Eeelo (section d'Eeelo à la limite de la province).....	1838. 2 mai....	20,501	»	417,673 17
7	Lokeren à Oosterzeel.....	1838. 12 mai....	22,085	»	401,493 44
8	Ninove vers Enghien.....	»	»	»	»
			122,521 Soit 122 kilom. ou 24 lieues.	»	2,734,766 06
HAINAUT.					
1	Châtelet vers Fosses.....	1838. 23 sept....	»	5,677	155,377 42
2	Pâturages à Givry.....	1838. 28 novemb.	15,044	»	385,500 00
3	Tournay à Frasnes.....	1840. 16 juillet..	16,323	»	485,168 15
4	Gaurain-Ramecroix à Bruyelles.....	1842. 25 sept....	4,309	1,326	129,651 00
5	Pecq vers Lannoy.....	1845. 2 octobre..	8,560	»	231,246 53
6	Binche à Merbes-le-Château.....	1843. 14 mars....	200	10,414	132,500 00
7	Celles vers Avelghem.....	1845. 23 octobre..	8,549	»	192,595 22
8	Fleurus à Gosselies.....	1846. 14 janvier..	931	8,913	152,608 34
9	Sirault à Leuze.....	1846. 17 février..	17,800	»	162,089 83
10	Frasnes à Lessines.....	1846. 14 juillet..	17,019	»	581,236 80
			86,737 Soit 87 kilom. ou 17 1/2 lieues.	26,330 Soit 27 kilom. ou 5 lieues.	2.628,171 15
LIÈGE.					
1	Bierset à Hannut :				
	a. Partie s'étendant de Bierset à Limont.....	1833. 29 décemb.	»	8,329	200,644 57
	b. Partie s'étendant de Limont au chemin de Celles à Hollogne-sur-Geer.....	1845. 11 mai....	»	7,065	182,030 00
2	Rocour à Ans.....	1841. 5 mars....	3,530	»	122,714 00
3	Rocour à Glons.....	1845. 21 octobre..	1,200	2,189	30,767 84
			4,530 Soit 5 kilom. ou 1 lieue.	17,585 Soit 18 kilom. ou 3 1/2 lieues.	536,176 21
LIMBOURG.					
1	Hasselt à Saint-Trond.....	»	»	»	»
2	Ruremonde à Venloo.....	»	»	»	»

SUBSIDES FOURNIS PAR			ÉPOQUE A LAQUELLE LES ROUTES ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
L'ÉTAT.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.		DE l'entretien.	DES barrières.	
45,800 00	84,500 00	17,060 00				
"	16,682 98	"	1842 4 août...	2,498 00	2,400 00	
"	45,245 40	"	1843. 9 août...	3,040 00	5,450 00	
"	"	"	"	"	"	Pour mémoire Cette route, d'une longueur de 5,450 mètres, a été cédée à l'Etat. Le montant des frais de construction s'est élevé à fr. 205,012 37 (Voir le tableau des routes de l'Etat)
45,800 00	144,428 58	17,060 00				
45,000 00	51,000 00	"	1844. octobre.	4,900 00	5,125 00	
157,000 00	29,000 00	126,500 00	1844. decemb.	"	15,075 00	L'entretien s'effectue par voie d'octroi et on ignore le montant
102,749 75	64,616 68	"	1844. octobre	7,050 00	7,250 00	
"	21,000 00	"	1846. janvier..	2,950 00	980 00	
10,000 00	20,576 82	"	1846. novemb.	5,680 00	1,150 00	
78,535 54	9,666 60	"	1848	"	"	
20,000 00	45,805 95	"	1848.	"	"	Les travaux de ces routes viennent seulement d'être achetés
48,660 50	25,000 00	"	1848.	"	"	
"	"	"	1848.	"	"	
95,314 20	45,337 40	11,000 00	"	"	"	En construction
637,037 79	289,021 49	157,500 00				
86,000 00	11,871 84	59,874 28	1837. 15 juillet..	5,200 00	4,070 00	Cette section de route qui était concédée, a été reprise par la province
23,900 00			1846. 22 janvier..			
35,000 00			1842 5 octobre.			
10,000 00			1843. 27 janvier..			
152,900 00	21,871 84	108,574 28				
"	"	"	"	"	"	Pour mémoire Cette route, d'une longueur de 16,028 mètres, a été cédée à l'Etat. La dépense d'exécution s'est élevée à 469,025 francs (Voir le tableau des routes de l'Etat)
"	"	"	"	"	"	Pour mémoire Cette route, d'une longueur de 22,809 mètres, est située sur la partie cédée. La dépense d'exécution s'est élevée à fr. 235,570-01.

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL DÉCRÉTANT LA ROUTE.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE, Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.
			Routes PAVÉES.	Routes EMPIÉRÉES.	
LUXEMBOURG.					
1	Virton à Mersch.....	•	•	15,500	65,000 00
	{ Châtillon à Arlon, Arlon à la frontière du Grand-Duché.....	•	493	16,413	112,274 48
2	Arlon à Bouillon.....	1859. 1 juin....	•	14,569	100,000 00
	{ Id. d'Étalle à Florenville.....	Id.	•	22,148	172,000 00
	{ Id. de Florenville à Bouillon....	Id.	•	23,238	248,900 00
5	Marche à Barvaux.....	1859. 15 octobre..	•	8,250	62,675 00
	{ Id. de Hotton à Barvaux.....	Id.	•	10,157	95,050 00
4	St-Hubert à Martelange.....	1846. 14 mars....	•	10,400	58,175 00
	{ Id. de Fauvillers à Martelange..	Id.	•	10,500	76,579 50
	{ Id. de Tillet à la route de Neufchâteau à Bastogne.....	Id.	•	10,907	54,700 00
5	Soy à Manhay.....	1846. 19 octobre..	•	14,672	78,400 00
6	Neufchâteau à Tintigny (section de Hamipré à Rossignol).....	1848. 12 juin....	•	15,985	72,282 00
			495	170,541 Soit 171 kilom. ou 34 lieues.	1,194,015 78
NAMUR.					
1	Andenne à Ciney (partie).....	1827. 10 novemb. } 1850. 17 mars... }	822	18,189	160,047 74
2	Falmignoul à Beauraing.....	•	•	•	•
3	Rouillon à Fraire.....	1852. 25 août....	•	26,990	556,957 50
4	Namur à Châtelet.....	1837. 15 novemb.	469	24,944	414,767 26
5	Fosse à Philippeville.....	1858. 26 mars... } 1858. 30 novemb. }	•	24,059	264,748 91
6	Ciney à Saint-Hubert (section de Ciney au bois de Saint-Remy).	•	•	•	•
7	Obey à Havelange.....	1858. 15 octobre..	•	9,885	122,417 76
8	Gribelle à Gedinne.....	1859 8 juillet...	•	5,088	28,064 56
			1,291 Soit 1 kilom. ou 1/4 lieue.	107,155 Soit 107 kilom. ou 21 lieues.	1,326,985 35

SUBSIDES FOURNIS PAR			ÉPOQUE A LAQUELLE LES ROUTES ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	MONTANT DE L'ADJUDICATION		Observations.
L'ÉTAT.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.		DE l'entretien.	DES barrières.	
			1850.	} 6,698 00	5,905 00	La dépense d'exécution a été faite par les communes.
40,000 00	52,972 67	"	1858, 1859.			
109,524 00	116,846 53	"	1841.	} 9,163 00	8,423 00	
73,774 00	"	"	1859.			
23,000 00	29,800 00	"	1844.	} 4,928 00	2,273 00	
23,000 00	6,200 00	"	1840.			
57,440 00	"	"	1843.	"	"	} Ces sections de route ne sont pas encore à l'entretien
57,800 00	"	"	1847.	"	"	
59,263 00	"	"	"	"	"	En construction.
20,000 00	38,400 00	"	"	"	"	Id. Cette route, quoique provinciale, a été entreprise par les communes intéressées moyennant un subside de 40,000 francs, payable moitié par l'Etat et moitié par la province.
50,000 00	"	"	"	"	"	En construction.
439,803 00	224,219 02	"				
"	"	"	1851. 7 novembre	} 7,593 00	17,700 00	} Pour mémoire. Cette route, d'une longueur de 11,570 mètres, a été cédée à l'Etat. Le montant des frais de construction s'est élevé à fr. 119,671-52. (Voir le tableau des routes de l'Etat.)
"	"	"	1853. 1 octobre..			
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	1854. 24 mai	} 9,300 00	18,200,00	
"	"	"	1857. 31 mai			
"	"	"	1858. 20 mars			
"	"	"	1859. 20 octobre..			
127,833 33	"	"	1859. 30 décembre	} 7,740 00	8,500 00	
"	"	"	1841. 8 sept.....			
"	"	"	1842. 10 et 29 sept.			
78,288 10	"	"	1859. 20 octobre..	} 6,860 00	11,900 00	
"	"	"	1840. 30 novembre			
"	"	"	1841. 28 octobre..	"	"	} Pour mémoire. Cette route, d'une longueur de 15,450 mètres, a été cédée à l'Etat. La dépense d'exécution s'est élevée à fr. 253,262-86. (Voir le tableau des routes de l'Etat.)
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	1840. 5 décembre	2,240 00	2,000 00	
"	"	"	1843. 18 avril ...	700 00	73 00	
206,118 43	"	"				

RÉCAPITU

N° D'ORDRE.	INDICATION DES PROVINCES.	LONGUEUR EN MÈTRES.		MONTANT DE LA DÉPENSE Y COMPRIS les indemnités DE TERRAINS.
		Routes PAVÉES.	Routes EMPIÉRRÉES.	
1	Anvers	139,793	»	2,703,282 90
2	Brabant.....	263,481	22,737	6,124,836 90
5	Flandre occidentale.....	12,900	2,255	238,021 00
4	Flandre orientale.....	122,521	»	2,754,766 06
5	Hainaut.....	86,737	26,350	2,628,171 15
6	Liège.....	4,350	17,583	336,176 21
7	Limbourg.....	»	»	»
8	Luxembourg.....	493	170,541	1,104,015 78
9	Namur.....	1,291	107,155	1,326,985 53
		653,570 Soit 654 kilom. ou 130 lieues.	546,797 Soit 347 kilom. ou 69 lieues.	17,308,235 51

LATION.

SUBSIDES FOURNIS PAR			<i>Observations.</i>
L'ÉTAT.	LES COMMUNES.	LES PARTICULIERS.	
648,524 79	356,659 54	13,100 00	
764,265 44	586,705 15	87,395 50	
43,000 00	84,912 58	»	
45,800 00	144,428 58	17,069 00	
657,037 70	289,021 49	157,500 00	
152,900 00	21,871 84	108,574 23	
»	»	»	
439,805 00	224,219 02	»	
206,118 45	»	»	
2,957,267 43	1,887,796 00	365,429 78	

N° V. — Routes concédées construites

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DES ARRÊTÉS ROYAUX		LONGUEUR EN MÈTRES.	
		décrétant LA ROUTE.	accordant LA CONCESSION.	Routes PAVÉS.	Routes EMPIERRÉES.
	ANVERS.				
	Néant.....	»	»	»	»
	BRABANT.				
	<i>Routes concédées dont la propriété revient à l'État.</i>				
1	Route réunissant l'extrémité de la Rue-Royale, hors la porte de Schaerbeck, à Bruxelles, et le pont de Laeken.....	1855. 15 août ...	1855. 30 septemb.	1,663	»
2	Route partant de la porte Louise, à Bruxelles, et aboutissant à la route de Bruxelles à Charleroy, au viaduc de St-Gilles.	1841. 15 mars ...	1842. 15 avril...	1,529	»
5	Dieghem au hameau de Buda, sur le canal de Willebroeck..	1842. 29 septemb.	1844. 22 août... ..	2,168	»
4	Auderghem à Boitsfort.....	1855. 4 décemb.	1856. 6 février..	2,536	»
		1842. 20 novemb.			
	<i>Routes concédées dont la propriété revient à des communes.</i>				
1	Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre par Forest.....	1854. 17 août....	1854. 10 octobre.	11,268	»
				18,986 Soit 19 kilom. ou 4 lieues.	»
	FLANDRE OCCIDENTALE.				
	<i>Routes concédées dont la propriété revient à l'État.</i>				
1	Wyngene au pont Louise, sur le canal de Gand à Bruges, en la commune de Beernem.....	1845. 15 novemb.	1846. 17 janvier..	10,568	»
				10,368 Soit 10 kilom. ou 2 lieues.	»
	FLANDRE ORIENTALE.				
	<i>Routes concédées dont la propriété revient à l'État.</i>				
1	Grembergen à Elverseele.....	1854. 7 mai ...	1854. 20 juin. ...	6,847	»
2	Enguien à Grammont (section de Grammont à la limite de la Flandre et du Brabant.....	1854. 29 août....	1856. 7 mars ...	8,273	»
5	Eenaeme à Maeter.....	1838. 10 avril ...	1838. 15 octobre.	5,497	»
4	Everghem à Watervliet.....	1859. 15 juillet..	1859. 16 décemb.	22,372	»
5	Loochristy à Wachtebeke.....	1840. 3 avril ...	1840. 6 juillet...	7,568	»
6	Prolongement de la route de Grembergen à Elverseele, jusqu'au hameau de Kettermuyt.....	1840. 16 juin....	1840. 12 octobre.	2,013	»
	A reporter.....			50,572	»

ou en construction depuis 1850.

MONTANT DE LA DÉPENSE présomée.	SUBSIDES FOURNIS PAR			ÉPOQUE A LAQUELLE LES ROUTES ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	Observations.
	L'ÉTAT.	LA PROVINCE.	LES COMMUNES OU LES PARTICULIERS.		
"	"	"	"	"	
146,000 00	15,000 00	7,000 00	16,000 00	1855.	
141,000 00	28,000 00	"	"	1845.	Le subside de 25,000 francs a été réalisé de la manière suivante : Fr. 15,000 par le Département des Travaux Publics; 10,000 par le Département de l'Intérieur.
23,553 00	"	"	"	1843.	
27,543 00	"	"	"	1844.	
63,676 00	"	"	"	1856.	
403,584 00	43,000 00	7,000 00	16,000 00		
99,000 00	53,000 00	33,000 00	"	1848.	
99,000 00	55,000 00	35,000 00	"		
37,560 00	1,400 00	"	"	1853. 50 juin.	
146,453 00	63,170 00	15,550 00	22,300 00	1859. 7 août.	
11,900 00	5,000 00	"	"	1859. 1 août.	
160,000 00	20,000 00	"	"	1841. 22 avril.	
51,288 00	10,000 00	"	"	1844. 7 juin.	
44,223 00	"	"	"	1841. 22 septembre.	
471,548 00	101,570 00	15,550 00	22,300 00		

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DES ARRÊTÉS ROYAUX		LONGUEUR EN MÈTRES.	
		décrétant LA ROUTE.	accordant LA CONCESSION.	Routes PAYÉES.	Routes EMPIÉRIÉES.
	Report.....			50,572	"
7	Calloo au Doel.....	1843. 29 mars....	1843. 2 août ...	9,984	"
8	Ertvelde à Bouchaute, par Nieuburg.....	1845. 4 mai	1845. 31 octobre.	10,053	"
9	Ertvelde vers Bouchaute, par Asseneede, avec embranchement du hameau Triest, par Selzaete et Wachtebeke.....	1844. 5 janvier..	1845. 21 juin....	18,628	"
10	Alost à Opwyck.....	1844. 11 décemb.	1845. 21 mai....	9,741	"
11	Lede à Wichelen.....	1845. 26 mars....	1845. 27 août....	4,012	"
12	Maldegheem à Aeltre par Knesselaere.....	1845. 16 mai	1845. 1 mars....	12,400	"
13	Nederbrakel à Sottegem.....	1845. 21 juillet..	1845. 14 octobre.	12,655	"
14	Oosterzeele à Dickelvenne.....	1845. 2 octobre.	1845. 10 novemb.	7,789	"
15	Prolongement de la route d'Ertvelde à Bouchaute jusqu'au havre de Bouchaute et au fort Saint-Laurent.....	1845. 10 novemb.	1846. 14 juillet..	1,721	"
16	Bassevelde à la route d'Ertvelde à Bouchaute.....	1846. 8 janvier..	1846. 6 mai....	5,067	"
17	Cluysen à Langerbrugge.....	1844. 5 octobre.	1844. 11 décemb. 1847. 27 juillet..	4,529	"
<i>Routes concédées dont la propriété revient à des communes.</i>					
1	Meulestede à Langerbrugge.....	"	"	2,075	"
2	Audenaerde à Berchem.....	1846. 27 octobre.	"	8,570	"
				155,584	"
				Soit 155 kilom. ou 31 lieues.	
HAINAUT.					
<i>Routes concédées dont la propriété revient à l'État.</i>					
1	Châtelet à Villers-Potteric.....	1851. 19 novemb.	"	"	4,260
2	Anderlues à Bascoup.....	1855. 15 mars....	1857. 23 août....	1,019	6,041
3	Marchienne-au-Pont à Beaumont.....	1855. 23 août ... 1854. 50 avril...	1854. 21 juin....	"	22,868
4	Châtelet au Campinaire sur la route de Charleroy à Namur..	1854. 20 mai....	1854. 1 août....	"	6,715
5	Châtelineau à Farciennes.....	1854. 29 août ...	1854. 21 octobre.	"	2,848
6	Enghien à Grammont (section d'Enghien à la limite de la province.....	1854. 29 août ...	1856. 7 mars....	6,155	"
7	Châtelet à Couillet.....	1855. 14 octobre.	1856. 22 février..	"	5,075
8	Landelies à la route de Marchienne-au-Pont à Beaumont....	1855. 9 décemb.	1856. 19 mai....	"	1,154
9	Embranchements de Charleroy et de Marcinelle vers la route de Marchienne-au-Pont à Beaumont.	1855. 23 août ... 1856. 10 février..	1856. 21 mai....	"	9,558 6,471
10	Chimay vers Trélon (France).....	1856. 25 avril....	1856. 2 juillet..	"	8,693
A reporter.....				7,134	75,159

MONTANT DE LA DÉPENSE présumée.	SUBSIDES FOURNIS PAR			ÉPOQUE A LAQUELLE LES ROUTES ONT ÉTÉ LIVRÉS A LA CIRCULATION.	Observations.
	L'ÉTAT.	LA PROVINCE.	LES COMMUNES OU LES PARTICULIERS.		
471,548	101,570	15,550	22,500		
140,000	55,000	20,000	17,000	1845. 2 septembre.	
115,500	50,000	15,000	»	1845. 50 juillet.	
200,000	40,000	20,000	»	1845.	
64,701	12,900	12,900	»	1846. 24 septembre.	
55,200	20,000	10,000	»	1847. 1 mai.	
125,000	42,000	15,000	26,000	»	En construction.
76,252	20,000	20,000	»	1846. 5 octobre.	
59,500	20,000	10,000	»	1847. 2 octobre.	
50,000	10,000	»	»	1847. 9 juillet.	
55,100	11,700	1,200	»	1847. 1 octobre.	
55,500	»	»	»	1845. 6 juin.	
»	»	»	»	1858. 2 mai.	La dépense d'exécution n'est pas connue.
75,866	16,000	16,000	»	1848.	Ce subside a été accordé par le Département de l'Intérieur.
1,481,767	559,170	155,450	65,500		
»	»	»	»	1855. septembre	La dépense d'exécution n'est pas connue.
112,000	9,900	10,000	»	1859. juillet.	
431,416	60,000	»	»	1857. août.	
133,000	»	»	»	1859. juillet.	
27,699	»	»	»	1856. juin.	
215,965	»	50,000	»	1859. mai.	Four pour les subsides la partie située dans la Flandre orientale.
90,689	»	»	»	1859. juillet.	
10,000	»	»	»	1841. juin.	
629,256	51,000	10,000	»	1842. juin.	
75,000	20,000	»	28,000	1858. mai.	
1,767,005	140,900	50,000	28,000		

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DES ARRÊTÉS ROYAUX		LONGUEUR EN MÈTRES.	
		décrétant LA ROUTE.	accordant LA CONCESSION.	Routes PAVÉES.	Routes EMPIÉRRÉES.
	Report.....			7,184	73,189
11	Couillet à Gilly par Montignies-sur-Sambre.....	1837. 24 juillet ..	1837. 7 octobre.	"	5,412
12	Marchienne-au-Pont à Charleroy.....	1838. 1 janvier..	1839. 16 mars ...	"	5,015
13	Montignies-sur-Sambre à Charleroy.....	1839. 22 novemb.	1840. 23 février..	"	2,551
14	Construction de deux parties de routes pavées, reliant à Châtelet les routes de Châtelet à Bruxelles et à Charleroy.	1842. 9 juillet ..	1845. 15 avril ...	574	"
15	Jonction, près de Châtelet, des routes de Châtelet à Charleroy et de Châtelet à Acoz.....	1844. 31 décemb..	1845. 5 juin....	644	"
16	Charleroy à Florennes, avec embranchement de Gerpennes à Acoz (section de Gerpennes à la limite de la province, y compris l'embranchement sur Acoz).	1840 3 août	1841. 3 avril ...	"	3,982
		1844. 20 février..			
		1846. 23 septemb.			
<i>Routes concédées dont la propriété revient à la province.</i>					
1	Tournay vers Roubaix.....	1838. 23 juillet ..	1839. 22 janvier..	10,746	"
2	Chimay vers Couvin.....	1838. 23 septemb.	1841. 9 avril ...	"	7,095
3	Mons au Rœulx.....	1839. 4 mars ...	1850. 10 août....	12,152	"
4	Lobbes à Sartiau.....	1839. 28 mars ...	1840. 27 février..	"	8,417
5	Mons à la frontière française, vers Bavay.....	1839. 8 août....	1841. 24 mars ...	11,394	"
6	Fleurus vers le Rœulx (section de Gosselies à Bascoup par Trazegnies)	1840. 11 mai	1841. 3 avril....	11,856	"
7	Beaumont à la frontière de France, vers Solre-le-Château..	1840. 14 novemb.	1841. 19 juillet ..	"	8,143
8	Fontaine-l'Évêque au Trieu-de-Courcelles.....	1840. 20 novemb.	1842. 26 septemb.	"	8,392
9	Tournay à Antoing.....	1840. 24 décemb.	1844. 18 novemb.	5,154	"
10	Saint-Ghislain à Ghislenghien (section du hameau du Tertre à la route de Mons à Ath)	1837. 27 mars ...	1842. 7 septemb.	16,542	"
		1841. 22 décemb.			
11	Marchienne-au-Pont à Trazegnies et au Trieu-de-Courcelles.	1842. 6 mai	1844. 22 août....	"	12,033
12	Eugies à la station du chemin de fer à Mons.....	1846. 24 août....	1846. 21 novemb.	7,396	"
15	Gosselies à Nivelles (section de Gosselies à Liberchies).....	1841. 19 juillet ..	1847. 4 février..	4,934	"
		1846. 19 octobre..			
<i>Routes concédées dont la propriété revient à des communes.</i>					
1	Ghlin à Baudour avec embranchement vers Sirault et Herchies	1833. 22 janvier..	"	8,758	"
2	Wiheries à la frontière de France	1833. 14 octobre.	"	4,323	"
3	Continuation, jusqu'à Sirault, du premier embranchement de la route de Ghlin à Baudour.....	"	"	1,632	"
				103,441 Soit 103 kilom ou 21 lieues.	129,219 Soit 129 kilom. ou 25 lieues.

MONTANT DE LA DÉPENSE présumée.	SUBSIDES FOURNIS PAR			ÉPOQUE A LAQUELLE LES ROUTES ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	Observations.
	L'ÉTAT.	LA PROVINCE.	LES COMMUNES OU LES PARTICULIERS.		
1,767,005 00	160,900 00	50,000 00	28,000 00		
122,800 00	"	"	"	1839. novembre.	
62,950 00	"	"	"	1840. décembre.	
53,450 00	"	"	"	1840. décembre.	
57,000 00	"	"	"	1845. novembre.	
58,000 00	8,000 00	"	"	1846. septembre.	
70,802 00	25,000 00	"	"	1842. mai.	
224,934 58	50,000 00	71,580 00	58,420 60	1840. octobre.	
150,000 00	35,000 00	25,000 00	5,750 00	1842. novembre.	
598,548 00	71,705 00	100,297 00	27,000 00	1842. juin.	
109,986 51	"	53,000 00	"	1842. août.	
547,129 80	82,500 00	82,500 00	"	1842. octobre.	
459,922 00	100,000 00	115,000 00	"	1844. janvier.	
100,000 00	5,118 55	19,881 45	25,000 00	1845. juin.	
160,060 00	25,000 00	45,000 00	"	1846. novembre.	
159,900 00	50,000 00	49,800 00	56,100 00	1846. octobre.	
476,178 80	125,000 00	151,000 00	14,000 00	1845. octobre.	
586,951 00	88,267 22	89,752 78	"	1848. juillet.	
505,969 51	75,000 00	75,000 00	16,755 00	1848. août.	
100,000 00	24,000 00	24,000 00	"		En construction
60,070 00	"	"	"	1837. janvier.	
"	"	"	"	1840. juillet.	La dépense d'exécution n'est pas connue.
"	"	"	"	1857. juillet.	Id.
5,543,655 20	365,488 77	915,791 25	191,005 00		

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DES ARRÊTÉS ROYAUX		LONGUEUR EN MÈTRES.	
		décrétant LA ROUTE.	accordant LA CONCESSION.	Routes PAYÉES.	Routes EMPIÉRRÉES.
LIÈGE.					
<i>Routes concédées dont la propriété revient à l'État.</i>					
1	Hodimont à Ensival.....	1851. 19 décemb.	1851. 19 décemb.	"	1,591
2	Pont sur la Vesdre, à Vaux-sous-Chèvremont, et route de ce village au chemin de fer et à la route de Verviers à Liège.	1859. 8 août....	1840. 9 mars ...	500	"
3	Aywaille à Xhoris.....	1859. 25 décemb.	1840. 4 mars ...	"	4,190
4	Embranchement partant de la route de 2 ^e classe, n° 13, de Liège à Aix-la-Chapelle, à Fléron, et aboutissant à la même route à Hervé.....	1841. 19 juillet ..	1841. 15 octobre..	"	7,100
5	Déplacement de la partie de la route de Liège à Dinant, comprise entre l'extrémité de la traverse d'Ivoz et la ferme des Champs-des-Bures.....	1844. 24 juin....	1844. 12 novemb.	"	5,175
6	Route d'Entre-Meuse et Ourthe :				
	1 ^{re} section, du pont du Val-Benoit à Lize.....	1846. 21 mars ...	1846. 50 juin....	"	6,600
	2 ^e section, du hameau de Lize à Hody.....	Id.	1846. 4 août....	"	17,200
7	Route de Bleyberg à celle de Liège à Aix-la-Chapelle.....	1847. 2 août....	1848. 5 février..	"	5,000
8	Rectification de la partie concédée de la route de 1 ^{re} classe, n° 4, dans les montagnes des Krikions et du Rond-Chêne (route de l'Émblève).....	1846. 25 août....	"	"	5,972
9	Fléron à Vaux-sous-Chèvremont.....	1847. 4 septemb.	1848. 25 avril ...	207	5,995
<i>Routes et ouvrages dont la propriété revient à des communes.</i>					
1	Pont sur l'Ourthe, à Esneux.....	1856. 9 mars ...	1840. 4 avril ...	"	"
				507	52,621
				Soit 1/2 kilom. ou 1/20 lieue.	Soit 52 kilom. ou 10 lieues.
LIMBOURG.					
	Néant.....	"	"	"	"
LUXEMBOURG.					
	Néant.....	"	"	"	"
NAMUR.					
<i>Routes concédées dont la propriété revient à l'État.</i>					
	Eghezée à Taviens.....	1854. 27 septemb.	1854. 29 décemb.	5,582	"
2	Wainage au Mazy (section du Wainage à Velaine).....	1858. 5 juin....	1839. 1 janvier..	"	5,877
3	Ligny à Denée.....	1853. 16 janvier..	1853. 24 mars ...	"	26,588
		1842. 20 mai....			
	A reporter.....			5,582	52,465

MONTANT DE LA DÉPENSE présumée.	SUBSIDES FOURNIS PAR			ÉPOQUE À LAQUELLE LES ROUTES ONT ÉTÉ LIVRÉES À LA CIRCULATION.	Observations.
	L'ÉTAT.	LA PROVINCE.	LES COMMUNES OU LES PARTICULIERS.		
60,000 00	"	"	"	1855. 1 avril.	
45,000 00	"	"	"	1845. 26 août.	
80,600 00	15,000 00	14,000 00	"	1841. 22 juillet.	
176,000 00	40,000 00	50,000 00	"	1845. 22 février.	
147,400 00	25,000 00	50,000 00	"	1845. 28 novembre.	
128,000 00	50,000 00	25,000 00	"	"	En construction.
298,000 00	75,000 00	85,000 00	"	"	Id.
79,267 00	"	"	"	"	Id.
106,967 00	80,000 00	"	"	"	Id.
49,725 00	18,720 00	12,500 00	18,505 00	"	En construction. Le subside de l'État a été accordé par le Département de l'Intérieur.
150,000 00	15,000 00	20,000 00	"	"	
1,500,937 00	298,720 00	236,500 00	18,505 00		
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
14,000 00	"	"	"	1855. octobre.	
86,000 00	"	"	"	1842. 14 novembre.	
464,505 00	90,000 00	"	"	1845. décembre.	
564,505 00	90,000 00	"	"		

N° D'ORDRE.	INDICATION DES ROUTES.	DATE DES ARRÊTÉS ROYAUX		LONGUEUR EN MÈTRES.	
		décrétant LA ROUTE.	accordant LA CONCESSION.	Routes PAVÉES.	Routes EMPIÉRREES.
	Report.....			3,382	52,468
4	Mettet à Gougnies.....	1839. 25 mars.... 1842. 26 mars.... 1842 23 septemb.	1842. 20 mai....	"	5,924
5	Dencé à Anthée.....	1843. 22 décemb.	1846. 23 janvier..	"	11,609
6	Charleroy à Florennes (section de la limite de la province de Hainaut à Florennes).	1840. 5 août.... 1844. 20 février.. 1846. 25 septemb.)	1841. 5 avril ...	"	9,555
				3,382 Soit 3 1/2 kilom. ou 3/4 lieue.	59,533 Soit 59 1/2 kilom. ou 12 lieues.

RÉCAPITU

1	Province d'Anvers.....	"	"	"	"
2	Id. de Brabant.....	"	"	18,986	"
3	Id. de la Flandre occidentale.....	"	"	10,568	"
4	Id. de la Flandre orientale.....	"	"	133,384	"
5	Id. de Hainaut.....	"	"	105,441	129,219
6	Id. de Liège.....	"	"	307	52,621
7	Id. de Limbourg.....	"	"	"	"
8	Id. de Luxembourg.....	"	"	"	"
9	Id. de Namur.....	"	"	3,382	59,533
				292,468 Soit 292 kilom. ou 58 lieues.	241,573 Soit 241 kilom. ou 48 lieues.

MONTANT DE LA DÉPENSE présuimée.	SUBSIDES FOURNIS PAR			ÉPOQUE A LAQUELLE LES ROUTES ONT ÉTÉ LIVRÉES A LA CIRCULATION.	Observations.
	L'ÉTAT.	LA PROVINCE.	LES COMMUNES OU LES PARTICULIERS.		
564,503 00	90,000 00	»	»		
65,526 00	18,495 52	9,506 48	»	1845. 15 juillet.	
153,000 00	50,000 00	25,000 00	»	1847. 13 mai.	
176,000 00	25,000 00	»	»	1848. août.	
938,629 00	185,495 52	54,506 48	»		

LATION.

»	»	»	»	»
405,554 00	43,000 00	7,000 00	16,000 00	»
99,000 00	55,000 00	55,000 00	»	»
1,431,767 00	539,170 00	153,430 00	65,300 00	»
5,545,655 20	863,488 77	913,791 23	191,003 00	»
1,500,937 00	298,720 00	236,500 00	18,503 00	»
»	»	»	»	»
»	»	»	»	»
938,629 00	185,495 52	54,506 48	»	»
9,787,542 20	1,782,872 29	1,400,227 71	291,008 00	

N° VI. — *Liste nominative des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, générale du 21 juillet 1844, sur les*

N° D'ORDRE.	N° D'INSCRIPTION.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ OU DERNIÈRES FONCTIONS DU FONCTIONNAIRE.	DATE DE NAISSANCE.	MOTIFS DE LA MISE A LA RETRAITE.	DATE DE L'ARRÊTÉ QUI ACCORDE LA PENSION.
1	161	Flaminne, Victorien-Joseph, percepteur des postes.	1786. 27 janvier..	Infirmités	1847. 12 octobre.
2	162	Boulnoy, François, distributeur des postes.	1768. 23 février..	Id.....	» 12 octobre.
3	163	Forgeois, Marie-Maximilien-Vigoureux, percepteur des postes.	1779. 21 novemb.	Id.....	» 20 novemb.
4	164	Janssens, Antoine, directeur-percepteur des postes.	20 vendém., an VII. (14 octobre 1798.)	Id.....	» 20 novemb.
5	165	Reveillon, Pierre-Joseph, facteur rural des postes.	1780. 16 avril....	Id.....	» 20 novemb.
6	166	Docquier, François-Joseph, facteur rural des postes.	1792. 6 septemb.	Id.....	» 3 décemb.
7	167	Modard, François-Joseph, facteur rural des postes.	1813. 4 juillet...	Accident survenu dans l'exercice de ses fonctions.	» 5 décemb.
8	168	Desmazières, Léandre-Ant.-Joseph, gouverneur de la Flandre orientale.	1794. 9 septemb.	Fonctions ministérielles.....	» 20 décemb.
9	169	Declercq, Jos.-Pétron.-Mart., veuve de Jacq.-Jos. Deschodt, postillon.	1787. 2 mai	Réversion de la pension de 200 fr. dont jouissait le mari.	» 31 décemb.
10	170	Vlamynck, Charles, postillon.....	1810. 11 août....	Infirmités et plus de 20 années de service.	1848. 5 février..
11	171	Hebbinckhuys, Justine, veuve de Joseph-Constantin Heyvaert, postillon.	1808. 31 décembre	Réversion de la pension de 150 fr. dont jouissait le mari.	» 21 février..
12	172	Cumps, Anne-Marie-Henriette, veuve de Damiens Baert, postillon.	24 prairial, an VI. (12 juin 1798.)	Décès du mari par suite d'un accident survenu dans son service.	» 26 février..
13	173	Assez, Cath.-Barbe-Dorothee, veuve de Eug.-L. Ryckebusch, postillon.	1791. 5 février..	Réversion de la pension de 150 fr. dont jouissait le mari.	» 1 ^{er} mars..
14	174	Best, Jacques, garde-digues.....	1781. 6 avril ...	Infirmités.....	» 12 février..
15	175	Vandenbossche, Jean-François, facteur rural des postes.	1788. 1 ^{er} octobre	Id.....	» 12 février..
16	176	Goddyn, Désiré-Jean, postillon.....	1796. 31 janvier..	Infirmité et plus de vingt années de service.	» 14 mai, ...
17	177	Jalheau, François-Louis-Adolphe, conservateur des plantations de l'Etat.	1804. 29 février..	Infirmités.....	» 4 mai....

du 1^{er} octobre 1847 au 30 septembre 1848, dressée en conformité de l'art. 38 de la loi pensions civiles et ecclésiastiques.

BASES DE LA LIQUIDATION.			TRAITEMENT	DISPOSITIONS DE la loi du 21 juill. 1844 APPLIQUÉES.	DATE A LAQUELLE LA PENSION PREND COURS.	MONTANT ANNUEL DES PENSIONS ACCORDÉES.		Observations.
DURÉE DES SERVICES. A. Militaires et ci- vils ordinaires. B. Civils actifs. (Art. 2 de la loi du 21 juill. 1844.)						En vertu des lois du 21 juillet 1844 sur les pen- sions.	En vertu de la loi du 19 frim- aire an vii sur la poste aux chevaux	
Ans.	Mois.	Jours						
A 50	5	»	1,696 01	Art. 5 et 8, § 1.....	1847. 1 ^{er} juin.....	389	»	
A 11	4	»	585 53	Art. 5 et 14.....	» 1 ^{er} juin.....	175	»	
A 16	2	»	2,289 58	Art. 5 et 8, § 1.....	» 1 ^{er} juin.....	616	»	
A 21	7	22	4,007 71	Id.....	» 1 ^{er} août....	1,441	»	
A 2	»	14	600 00	Art. 5 et 14.....	» 1 ^{er} octobre..	175	»	
B 10	10	16						
	12	11						
B 10	7	21	590 00	Id.....	» 1 ^{er} juillet...	175	»	
B 6	4	6	580 00	Art. 5 et 14.....	» 1 ^{er} novemb..	175	»	
(¹) 5	»	16	14,700 00 ⁽²⁾	Loi sur les pensions des Ministres.	» 1 ^{er} septemb.	6,000	»	(¹) Fonctions ministérielles (²) Services militaires et civils ordinaires.
(²) 14	2	4						
	17	2	20					
»	»	»	»	Art. 63, § final.....	» 1 ^{er} novemb..	»	150	
»	»	»	»	Id.....	1848. 1 ^{er} janvier..	»	150	
»	»	»	»	Id.....	1847. 1 ^{er} novemb..	»	120	
»	»	»	»	Id.....	» 1 ^{er} janvier..	»	100	
»	»	»	»	Id.....	1846. 1 ^{er} avril....	»	100	
A 13	8	»	450	Art. 4 et 14.....	1847. 1 ^{er} septemb.	175	»	
B 5	1	»	60					
A 8	5	27	582 50	Art. 5 et 14.....	» 1 ^{er} novemb..	175	»	
B 8	8	»						
	17	1	27					
»	»	»	»	Art. 63, § final.....	1848. 1 ^{er} janvier..	»	150	
A 16	2	6	5,000 00	Art. 5 et 8, § 1, 12 et 50.	1846. 1 ^{er} décembre	808	»	
A reporter....						10,774	770	

N° D'ORDRE.	N° D'INSCRIPTION.	NOM, PRÉNOMS ET QUALITÉ OU DERNIÈRES FONCTIONS DU FONCTIONNAIRE.	DATE DE NAISSANCE.	MOTIFS DE LA MISE A LA RETRAITE.	DATE DE L'ARRÊTÉ QUI ACCORDE LA PENSION.
18	178	Lousberg, Jean-Martin, distributeur des postes.	1779. 22 juin....	Infirmités	1848. 4 mai....
19	179	Herreman, Joseph, facteur des postes.	1802. 18 janvier..	Id.....	" 4 mai....
20	180	Hubert, Jean-Jacques, facteur rural des postes.	1785. 27 mai....	Id.....	" 4 mai....
21	181	Cloquet, François-Joseph, éclusier....	1786. 5 février..	Id.....	" 4 mai....
22	182	Braem, Pierre-Jacques, facteur rural des postes.	1788. 10 avril....	Id.....	" 12 juin ...
23	185	Gillis, Pierre-Joseph, messenger-piéton des postes.	1795. 27 juin....	Id.....	" 12 juin ...
24	184	Bier, Guillaume-Joseph, postillon...	1824. 29 février..	Accident survenu dans son service.	" 28 juin ...
25	183	Remy, Henri, facteur des postes....	1795. 17 mai....	Infirmités	" 12 juin ...
26	186	Fouvez, Pierre-François, postillon..	1792. 5 août....	Infirmités et plus de vingt années de service.	" 18 juillet..
27	187	Gérard, Joseph-Casimir, postillon...	1807. 5 juillet...	Id.....	" 20 août....
28	188	Durieux, Pierre-Joseph, ingénieur des mines.	1795. 6 juin....	Infirmités	" 22 août....
29	189	Dryoel, Liévin-Antoine, facteur à l'administration des chemins de fer.	1795. 31 mars....	Id.....	" 22 août....
50	190	Dechamps, Louis-Pierre-Désiré, officier de police à l'administration des chemins de fer.	1800. 18 août....	Id.....	" 22 août....
51	191	Bovie, Marie, veuve de François-Joseph Lescart, facteur des postes.	1789. 18 avril ...	Id.....	" 22 août....
52	192	Polluinis, Pierre, facteur des postes.	1789. 28 octobre.	Age avancé et infirmités.....	" 22 août....
53	195	Leroeuf, Augustin-Joseph, facteur des postes.	1777. 10 juillet ..	Infirmités	" 22 août....
54	194	Gérard, Augustin-Joseph-Marie, distributeur des postes.	1777. 29 octobre.	Grand âge et infirmités.....	" 22 août....
55	193	Leclereq, Jean-Jacques, postillon....	1786. 1 décemb.	Infirmités et plus de vingt années de service.	" 13 sept....
56	196	Philips, Adélaïde, veuve de Hubert-Joseph Capette, postillon.	1786. 10 juillet ..	Réversion de la pension de 200 fr. dont jouissait son mari.	" 13 sept....
57	200	Berekmans, Jean-Baptiste-Laurent, messenger à l'administration des chemins de fer.	1784. 10 août....	Infirmités	" 22 août....
58	201	Ternon, Joseph, commis de 1 ^{re} classe des postes.	1795. 22 août....	Id.....	" 22 août....

BASES DE LA LIQUIDATION.				DISPOSITIONS DE la loi du 21 juill. 1844 APPLIQUÉES.	DATE A LAQUELLE LA PENSION PREND COURS.	MONTANT ANNUEL DES PENSIONS ACCORDÉES.		Observations.
DURÉE DES SERVICES.			TRAITEMENT			En vertu des lois du 21 juillet 1844 sur les pen- sions.	En vertu de la loi du 19 fri- maire an vii sur la poste aux chevaux	
A. Militaires et ci- vils ordinaires. B. Civils actifs. (Art. 2 de la loi du 21 juill. 1844.)								
Ans.	Mois.	Jours						
					Report.....	10,774	770	
A 11	5	"	400 00	Art. 5 et 14.....	1847. 1 ^{er} mai.....	173	"	
B 8	8	"	507 91	Art. 4 et 14.....	" 1 ^{er} décembre	173	"	
B 11	5	16	530 00	Art. 5 et 14.....	1848. 1 ^{er} février ..	173	"	
A 10	7	12	500 00	Id.....	" 1 ^{er} mai.....	173	"	
B 11	5	"	600 00	Id.....	" 1 ^{er} janvier..	173	"	
B 11	9	"	568 55	Id.....	" 1 ^{er} mars....	173	"	
"	"	"	"	Art. 65, § final....	" 1 ^{er} juillet...	"	150	
A 1	6	"	925 55	Art. 5, 8 et 12....	" 1 ^{er} mai.....	566	"	
B 18	7	"						
20	1	"						
"	"	"	"	Art. 65, § final....	" 1 ^{er} janvier..	"	150	
"	"	"	"	Id.....	" 1 ^{er} janvier..	"	160	
B 21	5	"	5,172 50	Art. 5 et 8, § 2 et 12.	1847. 1 ^{er} août....	1,538	"	
A 18	"	25	966 00	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1848. 1 ^{er} mars....	289	"	
A 28	5	16	1,200 00	Art. 5, 8 et 12.....	" 1 ^{er} mars....	365	"	
B 3	3	"	665 53	Art. 4 et 14.....	" 1 ^{er} avril....	173	"	
B 53	10	"	531 67	Art. 2 et 8, § 2 et 12	" 1 ^{er} mai.....	575	"	
B 10	6	"	511 67	Art. 5 et 14.....	" 1 ^{er} juillet...	133	"	
A 12	5	"	460 00	Art. 5 et 14.....	" 1 ^{er} mai.....	173	"	
"	"	"	"	Art. 65, § final....	" 1 ^{er} juillet...	"	180	
"	"	"	"	Id.....	" 1 ^{er} septemb.	"	150	
A 50	2	10	900 00	Art. 5, 8 et 12.....	" 1 ^{er} mars....	452	"	
A 27	0	0	2,210 00	Art. 5, 12, 15 et 9 ^o , § 2.	" 1 ^{er} juin.....	1.646	"	
B 14	9	"						
41	9	"						
Ensemble... fr.						17,578	1,560	